

Redéfinir le risque

Le coût du manque de financement des organisations de défense des droits des femmes

JUIN 2025



Alliance for
Feminist
Movements

EQUAL
MEASURES
2030

Remerciements

Rachel Jacobson, de l'Alliance pour les mouvements féministes, et Sinéad Nolan, Coretta Jonah, Alison Holder et Albert Motivans, d'Equal Measures 2030 (EM2030), ont mené cette recherche et rédigé ce rapport. Amanda Austin, Cecilia Garcia et Gabrielle Leite, membres de l'équipe EM2030, ont également contribué à cette recherche. La rédaction finale a été assurée par Rebecca Heald.

Les auteur·es tiennent à remercier tous les participants et toutes les participantes à la recherche pour leur temps et leurs contributions éclairées. Afin de protéger leur vie privée et leur sécurité, et conformément à l'éthique de la recherche, les participant·es n'ont pas été identifié·es dans cette publication.

Nous remercions également l'OCDE pour son soutien tout au long du projet, en particulier Jenny Hedman, Cibele Cesca et les statisticien·nes de l'OCDE. La recherche a été grandement enrichie par les contributions des collègues du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du Fonds égalité. Sandra Macias del Villar et Nyasha Musandu, membres de l'équipe du secrétariat de l'AMF, ont également apporté leur précieuse contribution.

Cette recherche s'appuie sur le consortium Walking the Talk et l'initiative de recherche Financing for Feminist Futures, qui l'ont partiellement financée. Nous remercions Walking the Talk d'avoir financé cette étude et de nous avoir apporté son soutien tout au long du processus de recherche. Un recueil des projets de recherche soutenus par Financing for Feminist Futures est disponible à l'adresse suivante : <https://f4ff.global/program/research-projects/>

À propos de l'Alliance pour les mouvements féministes

L'Alliance pour les mouvements féministes (AMF) est une initiative collaborative multipartite qui regroupe des membres issu·es de gouvernements, d'organisations caritatives, de fonds en faveur des femmes et des mouvements féministes, de la société civile et d'autres allié·es. L'Alliance et ses membres se consacrent à accroître et à améliorer la qualité des ressources et du soutien politique accordés à divers mouvements, programmes et politiques féministes.

À propos d'Equal Measures 2030

EM2030 est une coalition mondiale d'organisations de défense des droits des femmes qui œuvrent aux niveaux national, régional et mondial pour mettre les données et les preuves au service du plaidoyer et de l'action en faveur de l'égalité de genre, conformément aux objectifs de développement durable (ODD).

À propos de Walking the Talk

Walking the Talk est un programme mondial qui vise à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de politiques étrangères féministes (PEF) et de l'égalité des genres en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et dans l'Union européenne. Pour y parvenir, le programme préconise une augmentation de l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'égalité des genres et aux droits des femmes, en particulier le financement d'organisations féministes progressistes et intersectionnelles dans la majorité mondiale.

Introduction

Cette étude réalisée par EM2030 et l'AMF vise à renforcer la base de données factuelles pour les militant·es et les bailleurs de fonds qui cherchent à augmenter la quantité et la qualité des financements accordés aux organisations de défense des droits des femmes (ODF).ⁱ

Nous savons que de nombreux donateurs font l'objet d'une surveillance publique et interne importante en raison des risques perçus liés au financement des ODF. Ces risques impliquent d'évaluer si le financement de ces organisations produit des résultats mesurables suffisants, et englobent aussi les risques perçus liés à la capacité d'absorption et au détournement de fonds. L'AMF a régulièrement abordé cette question, qui a été soulevée à plusieurs reprises par les participant·es à la conférence « Shaping Feminist Foreign Policy » organisée par les Pays-Bas à La Haye en 2023.

Dans ce contexte, l'AMF et EM2030 entendent inverser le discours sur le « risque », en s'interrogeant sur les risques pour l'égalité des genres et les résultats plus larges en matière de développement qui peuvent survenir lorsque des ODF solides, bien financées et bien soutenues cessent leurs activités. Pour ce faire, l'étude se penche sur quatre contextes nationaux où les mouvements féministes ont connu une baisse de financement ou une restriction de l'espace civique depuis 2000 : le Bangladesh, le Nicaragua, la Turkiye et le Zimbabwe.

Cette recherche fournira des données que les militant·es pourront utiliser à la fois auprès des organismes de financement et dans le cadre plus large des organisations de défense des droits des femmes afin de plaider en faveur de ressources plus importantes et de meilleure qualité pour les mouvements féministes et, par conséquent, de renforcer les progrès en matière d'égalité de genre dans tous les domaines et tous les contextes.

ⁱ Nous utiliserons tout au long du document l'expression « organisations de défense des droits des femmes et mouvements féministes » (abrégée en ODF).

Méthodologie

Cette recherche à petite échelle interroge le concept de « risque » en mettant en lumière les risques liés au fait de ne pas financer, de ne pas soutenir ou de réprimer activement le travail des ODF. L'Annexe 1 présente en détail la méthodologie de recherche.

La question principale de la recherche portait sur la possibilité d'observer des résultats négatifs en matière d'égalité des genres lorsque le financement des ODF diminue et/ou que l'espace pour leurs activités se réduit ou disparaît. Nous avons émis l'hypothèse qu'il existe des liens observables entre le retrait du financement et/ou la répression des ODF et des résultats négatifs liés à l'égalité des genres et aux progrès plus larges en matière de développement. Nous avons examiné les contextes nationaux dans lesquels le financement a diminué et l'espace réservé aux ODF s'est réduit ou a disparu depuis 2000, en étudiant la corrélation à l'aide de divers indicateurs et indices.

Nous avons collecté des données en adoptant une approche mixte. Nous avons examiné les quatre études de cas nationales à l'aide d'une analyse quantitative du financement et des résultats en matière d'égalité de genre. Nous avons étayé les études de cas nationales sur des recherches documentaires et sur un à trois entretiens avec des informateurs ou informatrices clés pour chaque pays afin de valider les résultats. Des consultations initiales avec des expert·es en matière d'égalité des genres ont permis d'élaborer le cadre conceptuel et d'identifier les études de cas nationales.

La définition d'un cadre conceptuel pour ce travail a constitué une étape clé, car aucun cadre existant n'était disponible. L'équipe de recherche a défini des concepts clés tels que « une société civile soutenue », « risque », « retrait du financement » et « répression » des mouvements, ainsi que la relation entre ces concepts, au moyen de consultations initiales avec des organisations de défense des droits des femmes, des organisations donatrices et d'autres acteurs dans le domaine de l'égalité des genres.

L'étude a commencé par l'établissement de critères permettant de définir une société civile féministe bien soutenue. Les éléments clés de cette définition sont présentés dans l'encadré 1.

Encadré 1 : À quoi ressemble une société civile féministe bien soutenue ?

Éléments législatifs et politiques :

- Les organisations de défense des droits des femmes peuvent recevoir des fonds étrangers et accéder aux systèmes bancaires.
- Le processus d'enregistrement des organisations de la société civile (OSC) est simple et efficace, et les exigences ne sont pas trop contraignantes.

- Des protections juridiques sont en place pour les défenseuses des droits humains (DDH) et l'espace civique, en particulier contre les menaces spécifiques au genre telles que le doxxing.
- Les militant·es peuvent organiser des manifestations publiques librement et en toute sécurité.
- Les militant·es peuvent quitter librement le pays et y revenir.

Éléments de financement :

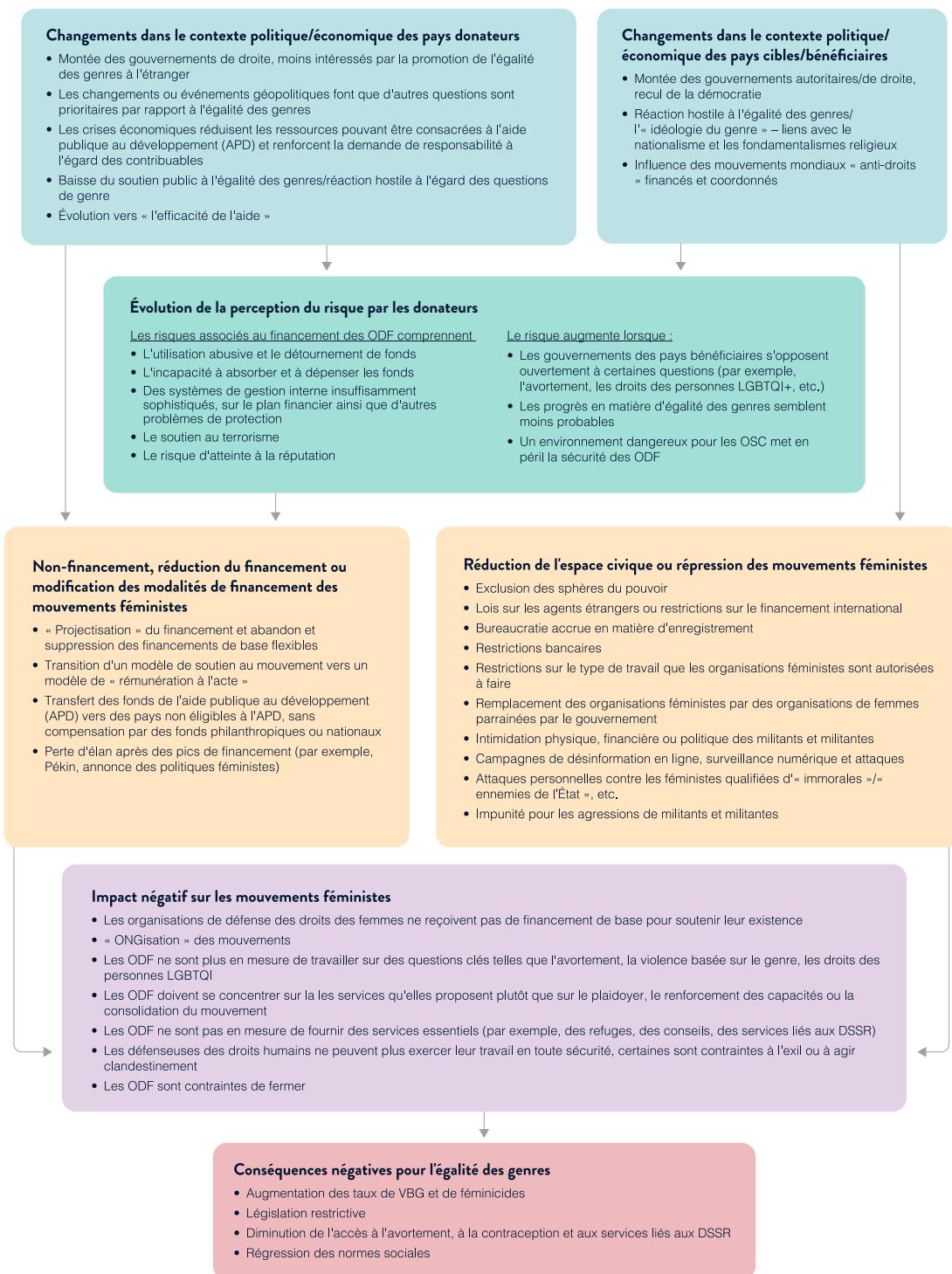
- Les ODF ont accès à un financement de base flexible et à long terme qui leur permet de mener à bien leur mission et d'œuvrer en faveur d'un changement transformateur au niveau des systèmes.
- Diverses organisations reçoivent des financements (des grandes organisations phares aux petites organisations non enregistrées).
- Il existe une grande variété de bailleurs de fonds et d'approches de soutien (donateurs bilatéraux, philanthropie privée, fonds pour les femmes et soutien local).

Éléments organisationnels :

- Des liens, des collaborations et des partenariats peuvent se former au sein de la société civile féministe et avec d'autres mouvements dans le pays (ainsi qu'au niveau régional et mondial).
- Les ODF ont accès aux technologies numériques.
- Les ODF travaillent sur plusieurs questions et leurs intersections : politiques, changement de comportement, culture, etc.
- Les ODF ont accès aux sphères du pouvoir et sont consultées par le gouvernement sur les questions liées aux droits des femmes et à l'égalité des genres.

Nous avons ensuite élaboré un cadre conceptuel (figure 1) afin d'expliquer les mécanismes par lesquels les changements dans les paysages géopolitiques et économiques des pays donateurs et bénéficiaires peuvent accélérer la suppression ou le retrait du financement des ODF. Ces actions peuvent se manifester directement ou indirectement, par la perception d'un risque accru. Le cadre décrit en outre les conséquences sur les ODF et leur capacité opérationnelle, expliquant les effets négatifs potentiels sur l'égalité des genres qui en résulteraient. Cet outil analytique a servi de base à la sélection d'études de cas pertinentes par pays et a proposé une grille de lecture uniforme pour analyser chacun des cas. L'objectif étant d'illustrer l'application pratique des concepts qui composent le cadre à l'aide d'exemples concrets, tout en sachant que le cadre ne représente pas de manière exhaustive tous les scénarios possibles.

Figure 1 : Cadre conceptuel de l'étude « Redéfinir le risque »



Source : Equal Measures 2030 et Alliance pour les mouvements féministes, 2025. Redéfinir le risque : que se passe-t-il lorsque les mouvements féministes ne sont pas financés ou sont privés de financement et que leur espace civique est restreint ou fermé ? dans Walking the Talk. *The Architecture of Change : Feminist Pathways to Financing Gender Equality*. pp. 10-57. Walking the Talk. <https://f4ff.global/research-project/redefining-risk-what-happens-when-feminist-movements-are-de-funded-and-their-civic-space-narrowed-or-closed/>

Analyse documentaire

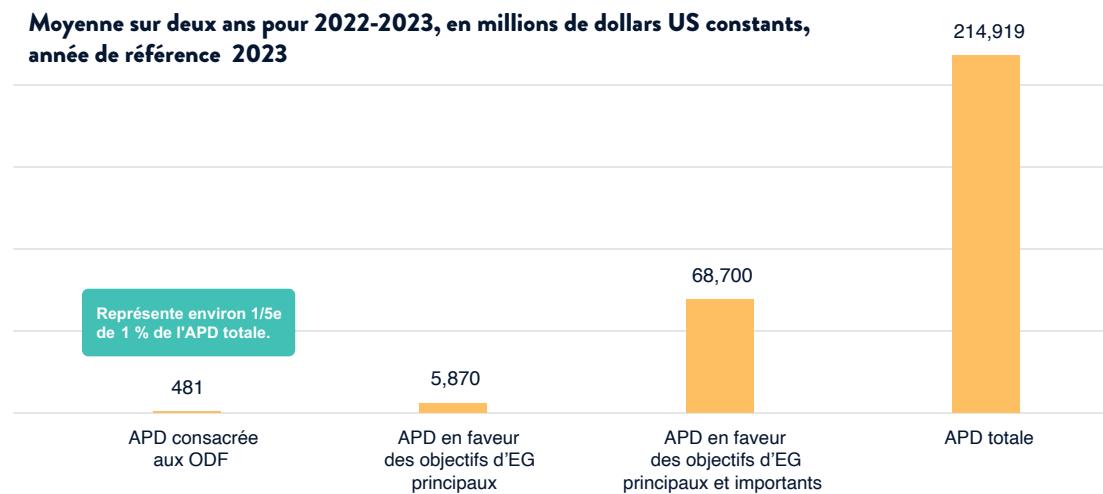
Les données montrent que les organisations de défense des droits des femmes sont « les principaux moteurs des changements juridiques et politiques en faveur de l'égalité des genres »¹. Une étude de l'OCDE réalisée en 2016 a révélé que « peu d'avancées normatives en matière de droits des femmes auraient été possibles sans le plaidoyer mené par les organisations et les mouvements de défense des droits des femmes en vue de sensibiliser le public, faire pression sur les gouvernements pour obtenir des changements et les tenir responsables de la mise en œuvre des lois et des politiques »². Il a été démontré que l'action collective des femmes renforce leur capacité à demander des comptes à leurs gouvernements et à revendiquer leurs droits et des ressources par le biais d'une approche ascendante³. La mobilisation féministe est le facteur le plus déterminant pour garantir une lutte significative et durable contre la violence à l'égard des femmes au niveau national, plus important que la richesse d'un pays, la présence de partis de gauche ou le nombre de femmes en politique⁴. Radhika Coomaraswamy, première rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, a déclaré que le mouvement contre la violence à l'égard des femmes est « peut-être la mobilisation internationale la plus réussie autour d'une question spécifique des droits humains, qui a permis de définir des normes et des standards internationaux et de formuler des programmes et des politiques internationaux »¹.

La mobilisation féministe est clairement liée aux progrès réalisés en matière de droits des femmes dans la sphère économique⁵ et de participation politique des femmes⁶. Les efforts menés par les coalitions d'ODF constituent un facteur clé dans la probabilité que les gouvernements adoptent des quotas de genre⁷ et ces organisations ont joué un rôle essentiel dans la réduction des taux de mariages précoces et le regain d'attention au sein de la société pour les questions d'égalité des genres telles que les castes et les droits du travail⁸. Au cours des dernières décennies, grâce aux efforts des ODF et de leurs réseaux transnationaux, les droits humains des femmes sont passés « de la marge au centre » des priorités mondiales⁹.

Les mouvements féministes ont également démontré leur capacité à réagir avec résilience dans les situations de conflit ou de crise et sont particulièrement bien placés pour le faire. Par exemple, les organisations dirigées par des femmes ont été à l'avant-garde des interventions humanitaires en Cisjordanie et à Gaza, où elles ont apporté une aide vitale¹⁰. Les ODF peuvent également jouer un rôle productif dans les négociations et les processus de paix, et leur participation à ces derniers peut réduire le risque de reprise du conflit¹¹. Pendant la pandémie de COVID-19, les organisations de femmes se sont rapidement mobilisées pour atténuer l'impact disproportionné de la pandémie sur les femmes et les filles. Des recherches menées par ONU Femmes et le PNUD ont montré que les pays dotés des ODF les plus autonomes ont adopté des mesures politiques plus sensibles au genre pour faire face à la pandémie de COVID, et ce quel que soit le PIB du pays¹².

Les résultats des ODF ont été obtenus en dépit de contraintes financières extrêmes qui ne cessent de s'aggraver

Figure 2 : Seulement 0,2 % de l'APD totale est directement allouée aux ODF, malgré leur impact avéré.



Remarques : L'APD aux organisations de défense des droits des femmes comprend les dépenses marquées du code sectoriel 15170 (organisations et mouvements de défense des droits des femmes, et institutions gouvernementales).

Source : OCDE, 2025

L'APD spécifiquement destinée aux ODF ne représentait déjà qu'une part infime de l'APD totale. En moyenne, en 2022-2023, l'APD destinée aux ODF s'élevait à 481 millions de dollars américains^{13,ii}, soit moins de 0,2 % de l'APD totale (215 milliards de dollars en 2022-2023) et une baisse significative par rapport à 2020-2021 (603,2 millions de dollars)ⁱⁱⁱ. « Malgré la reconnaissance par les membres du CAD de l'importance des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes, l'APD visant à renforcer leur efficacité, leur influence et leur durabilité reste faible »¹³.

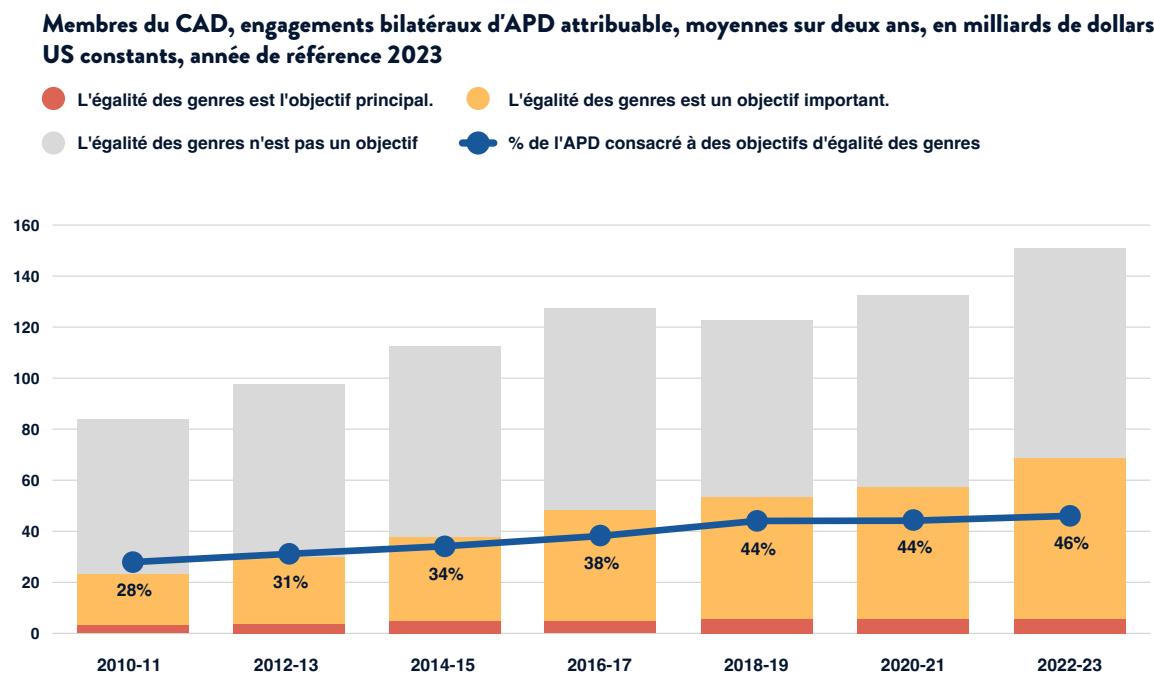
En 2022-2023, la part de l'APD dont l'objectif principal était l'égalité des genres s'élevait à 1,91 milliard de dollars, soit 3,9 % de l'APD totale. Ce chiffre est resté pratiquement inchangé depuis 2010. Bien que la part de l'APD ayant pour objectif (significatif ou principal) l'égalité des genres ait augmenté depuis 2010, elle stagne depuis 2018-2019¹⁴. Une étude réalisée en 2022 a montré que la plupart des ODF n'ont jamais reçu de financement non affecté ou pluriannuel¹⁵.

ⁱⁱ À l'exclusion du financement des institutions du secteur public, voir page 51 :

https://www.oecd.org/en/publications/development-finance-for-gender-equality-2024_e340afbf-en.html

ⁱⁱⁱ Calculs des auteur·es : sur la base de 60,4 milliards de dollars d'APD ayant des objectifs d'égalité des genres, ce qui représente 45 % de l'APD totale. Cela signifie que l'aide aux ODF s'élève à 500 millions de dollars sur 134,22 milliards de dollars.

Figure 3 : Volumes et parts de l'APD ayant des objectifs d'égalité des genres



Source : [OCDE, 2025](#)

L'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID) a mené une enquête mondiale auprès de 958 ODF en 2006, qui a révélé qu'entre 1995 et 2005, l'aide bilatérale et multilatérale représentait la part la plus importante des revenus des ODF en 1995, 2000 et 2005, tandis que les fondations privées représentaient respectivement le troisième, le deuxième et le troisième pourcentage le plus élevé des revenus de ces organisations au cours de ces années¹⁶. La viabilité des ODF repose traditionnellement sur quelques donateurs bilatéraux et fondations privées. Au cours de la dernière décennie, les contributions régulières des Pays-Bas, du Canada, de la Norvège, de la Suède et, plus récemment, de la France et de l'UE ont représenté la majeure partie de l'APD bilatérale allouée aux ODF¹³. Dix fondations internationales ont fourni 97 % du total des dons transfrontaliers en faveur de l'égalité des genres dans les pays en développement en 2021-2022¹³.

Le financement de l'égalité des genres et des ODF risque de se détériorer, huit grands pays donateurs (dont la Suède, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne) ayant annoncé une réduction de leur aide de plus de 17,2 milliards de dollars américains en 2024, qui prendra effet au cours des cinq prochaines années¹⁷. La perte de financements consacrés à l'égalité des genres provenant de quatre sources – les Pays-Bas et les États-Unis, ainsi que deux organisations caritatives qui ont récemment retiré leur financement du secteur, Wellspring Philanthropic Fund et Sigrid Rausing Trust – devrait entraîner une perte de 2,83 milliards de dollars par an à partir de 2026¹⁸.

La progression et le déclin du financement des ODF : le rôle de la Conférence de Beijing de 1995

Au cours des décennies qui ont précédé et suivi la Conférence de Beijing sur les femmes en 1995, le financement des ODF a progressé, car les bailleurs de fonds internationaux ont alors accordé davantage d'attention aux luttes en faveur des droits des femmes à travers le monde^{9,19}. Beijing ainsi que les autres conférences internationales qui l'ont immédiatement précédée (Mexico en 1975, Copenhague en 1980, Nairobi en 1985) « ont créé un moment historique particulier qui a mobilisé d'importantes ressources pour les droits des femmes et l'égalité des genres, avec la multiplication de nouvelles organisations dans certaines régions »²⁰. L'un des principaux résultats de Beijing a été la création du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, créé par une résolution de l'Assemblée générale. Cela reste le premier et le seul mécanisme mondial d'octroi de subventions exclusivement dédié à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CNA) est un exemple d'organisation de défense des droits des femmes qui s'est développée au cours de cette période. Le CNA était considéré comme le principal « visage » du mouvement féministe canadien et un acteur majeur de la politique canadienne entre le début des années 1970 et la fin des années 1990²¹. On lui attribue le mérite d'avoir fait avancer les changements dans le Code pénal canadien, l'accès à la citoyenneté, l'accès des femmes au marché du travail et à l'éducation²². À la fin des années 1980, au moins 65 % du budget annuel de l'organisation provenait du gouvernement²².

Mais l'intérêt pour le financement des ODF n'a pas duré. Lors du dixième anniversaire de la Conférence de Beijing en 2005, il était clair que les bailleurs de fonds ne respectaient pas leurs engagements et que les ressources destinées à la défense des droits des femmes commençaient à se tarir²³. Le financement du CNA au Canada a suivi la même trajectoire : « ... une perte progressive et finalement totale du financement public avec, en parallèle, des divisions internes ont fait que l'organisation s'est retrouvée désargentée et moribonde »²¹.

Sur la scène internationale, la progression et le déclin des fonds pour l'égalité des genres de l'Agence canadienne de développement international illustrent l'évolution de l'intérêt des pays donateurs pour le financement des ODF (voir encadré 2).

Encadré 2 : Les « fonds en faveur des femmes » du Canada/de l'ACDI au Pakistan

Dans son ouvrage publié en 2024, intitulé « The Twelfth of February: Canadian Aid for Gender Equality During the Rise of Violent Extremism in Pakistan », l'auteure Rhonda Gossen se penche sur l'aide canadienne en faveur de l'égalité des genres au Pakistan au cours des dernières décennies²⁴ et défend avec ardeur l'importance du financement des ODF locales.

Elle insiste particulièrement sur leur utilité dans les contextes où l'extrémisme est en hausse. Ces enseignements sont particulièrement pertinents au vu de l'évolution des contextes politiques partout dans le monde en 2025.

Entre 1989 et 2009-2010, cinq fonds en faveur des femmes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont été créés au Pakistan afin d'apporter un soutien pluriannuel aux organisations pakistanaises et de développer et renforcer le mouvement pour l'égalité des genres. Entre 1991 et 2010, les fonds pour les femmes de l'ACDI au Pakistan ont plus que quadruplé, passant d'environ 250 000 dollars américains par an à plus de 1,1 million de dollars par an. Au cours de cette période, des milliers d'ODF locales ont bénéficié du soutien de l'ACDI rien qu'au Pakistan

Les évaluations des fonds de l'ACDI destinés aux femmes au Pakistan ont révélé que « la plupart des progrès [en matière d'égalité des genres] [...] au niveau politique [...] entre 1989 et 2006 peuvent être attribués aux contributions des fonds en faveur des femmes accordés par l'ACDI aux ODF au Pakistan ».

Compte tenu de l'évolution du contexte politique et de la montée de l'extrémisme au Pakistan au cours de cette période, il est particulièrement pertinent de noter que les subventions accordées par l'ACDI aux ODF « ont contribué à créer et à soutenir un mouvement en faveur de l'égalité et des droits que les extrémistes ne sont pas parvenus à réprimer [...]. Le soutien financier apporté à l'égalité des genres au Pakistan et à d'autres organisations de la société civile a soutenu leurs efforts en vue de renforcer une société démocratique et défendre les droits et l'égalité ».

Face à la question de plus en plus préoccupante de la montée des mouvements anti-droits et extrémistes dans le monde en 2025, nous devrions prêter une attention particulière aux conclusions formulées par Rhonda Gossen sur l'importance des fonds en faveur des femmes de l'ACDI au Pakistan pendant une période clé de progression de l'extrémisme :

« Les personnes qui ont participé à des centaines de projets [financés par les fonds pour les femmes de l'ACDI] ont joué un rôle de surveillance et de baromètre de la situation dans leurs régions, notamment en ce qui concerne les violations des droits et la montée de l'extrémisme et de la radicalisation... [Elles] ont non seulement lancé des signaux d'alerte, mais ont également permis d'identifier les risques pour la paix, le développement et la cohésion sociale, en travaillant en première ligne dans le cadre de stratégies et de programmes d'intervention critiques. »

Malheureusement, en 2009, des changements dans la politique d'aide, des changements géopolitiques (liés entre autres à la guerre en Afghanistan) et la crise financière de 2008 ont conduit le Canada à mettre fin à 20 ans de financement de l'ACDI en faveur des femmes pakistanaises.

En 2004, l'AWID a commencé à se pencher sur les raisons de ces changements dans le financement des ODF et a lancé une campagne sur cette question. Dans une enquête menée par l'AWID en 2005 auprès de 406 ODF, 59 % des personnes interrogées ont déclaré qu'il était devenu plus difficile de collecter des fonds pour les droits des femmes et l'égalité des genres que cinq ans plus tôt, et la plupart des personnes interrogées ont déclaré consacrer plus de temps à la collecte de fonds en 2005 qu'il y a dix ans²⁰.

En 2006 et 2007, les premier et deuxième rapports de l'initiative « Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ? » lancée par l'AWID ont analysé en profondeur la dynamique du financement entre 1995 et 2005 et ont attribué cette baisse de financement à différents éléments :

1. L'échec du programme d'intégration de la dimension de genre tel qu'il avait été initialement formulé dans le Programme d'action de Beijing. Selon le rapport, le Programme prévoyait à l'origine une approche à deux volets pour l'intégration de la dimension de genre : intégrer l'égalité des genres dans toutes les politiques et tous les programmes et maintenir une attention particulière et distincte sur l'égalité des genres. Le rapport cite une étude de l'OCDE-CAD qui note que « presque tous les membres du CAD ont des politiques en faveur de l'égalité des genres et beaucoup les ont renforcées depuis 1999. Mais presque aucun d'entre eux ne dispose du personnel, des budgets et des pratiques de gestion nécessaires pour mettre en œuvre ces politiques. Les déclarations d'intention sont nombreuses, mais la mise en pratique reste médiocre »¹⁶.
2. L'accent est mis sur des cadres logiques, des indicateurs et des résultats quantifiables et assortis de délais, qui considèrent le changement comme un processus linéaire et centralisé plutôt que comme un processus imprévisible et de longue haleine. Faisant écho aux conclusions des études de cas présentées dans les pages suivantes, le rapport de 2007 constatait que « pour un grand nombre de défenseurs et défenseuses des droits des femmes, le “succès” qui a pu être présenté à leurs donateurs et donatrices s'est dans de nombreux cas limité à avoir été en mesure de maintenir une ligne politique, un programme ou une ligne budgétaire face au retour de bâton conservateur »¹⁶.
3. Les changements dans les modalités et les priorités de l'aide, notamment tels que formulés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 et les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui ne donnaient pas la priorité à l'égalité des genres ou aux droits humains (par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [CEDEF] ou le Programme d'action de Beijing).
 - a. Après Beijing, l'aide internationale a été davantage axée sur le soutien budgétaire des gouvernements, comme le souligne la Déclaration de Paris, et le soutien des nouveaux gouvernements issus de la vague de démocratisation des années 1990, au détriment du financement direct des « acteurs de la société

- civile qui cherchent à responsabiliser [ces gouvernements] »²⁰. Dans le cadre de ces nouveaux modèles, les bailleurs de fonds s'attendaient à ce que les OSC reçoivent un financement directement de leurs gouvernements. Les OSC locales ont donc moins bénéficié des financements de l'APD, en particulier celles qui étaient « indépendantes et critiques à l'égard des positions de leur propre gouvernement... »¹⁶.
- b. Même lorsque les groupes ont été en mesure de recevoir des financements de leurs gouvernements, ceux-ci étaient principalement consacrés à la prestation de services plutôt qu'à la responsabilisation¹⁶.
 - 4. L'influence accrue des acteurs religieux conservateurs, notamment l'administration Bush à cette époque aux États-Unis, prônant un retour aux rôles familiaux et sexuels traditionnels, qui ont gagné en pouvoir et en influence dans un contexte « marqué par l'aggravation de la pauvreté, l'instabilité croissante et les changements spectaculaires résultant de la mondialisation »²⁰.
 - 5. Les répercussions de la « guerre contre le terrorisme », notamment l'augmentation des dépenses militaires au détriment du développement et les contraintes administratives supplémentaires imposées aux dons philanthropiques transfrontaliers.

Bon nombre des forces identifiées par l'AWID en 2006 sont les mêmes que celles qui façonnent le paysage du financement 19 ans plus tard, à savoir la base restreinte de donateurs et donatrices, la pression exercée sur les budgets de l'APD par les dépenses militaires, la montée des mouvements réactionnaires et la priorité constamment accordée aux indicateurs quantifiables et assortis de délais pour évaluer le succès et les progrès.

Une lueur d'espoir pendant cette période a été l'essor des fonds féminins et féministes dédiés au soutien des ODF^{25,iv}.

Comme décrit ci-dessus, le recul observé au début des années 2000 a affecté non seulement les volumes de financement, mais aussi les modalités et la conception du financement. Dans de nombreux contextes (y compris les pays couverts par la présente recherche), les donateurs et donatrices ont cessé de soutenir la création de mouvements et le soutien direct à la société civile en général et aux ODF en particulier. De nombreuses ODF se sont donc tournées vers la mise en œuvre de projets à plus court terme et se sont retrouvées en concurrence mutuelle plus directe et en concurrence avec d'autres groupes. Cette tendance a limité encore un peu plus la capacité des ODF à œuvrer en faveur de changements systémiques et plus durables dans les relations de pouvoir entre les sexes²⁶. Aussi bien les ODF que le personnel des bailleurs de fonds ont jugé que ce changement compromettait la capacité des ODF à parvenir à un changement transformationnel²³. Une étude réalisée en 2011 par Pathways for Women's Empowerment cite un·e représentant·e de gouvernement qui déclarait : « Je reconnaiss qu'il est important d'intégrer [la dimension de genre par le biais du soutien intergouvernemental aux

^{iv} Les fonds féminins/féministes sont des fondations publiques de collecte de fonds qui œuvrent pour financer les ODF, les militants et militantes, les réseaux et les mouvements, renforcer leurs capacités, les accompagner et les rassembler.

programmes sectoriels], mais l'impact [négatif] sur ces [ODF] a été énorme, les empêchant de poursuivre leur travail de transformation »²³. En outre, les exigences administratives de plus en plus complexes imposées par les bailleurs de fonds ont pesé lourdement sur les capacités des ODF². Beaucoup considèrent que ces nombreuses exigences en matière de rapports ne permettent pas de mesurer les changements systémiques et à long terme recherchés par les ODF². Comme l'a fait remarquer un bailleur de fonds dans une étude réalisée en 2016 par GENDERNET : « Nous n'avions pas ces exigences administratives il y a dix ans »².

Encadré 3 : Le rôle des fonds en faveur des femmes

Les fonds en faveur des femmes sont des organisations philanthropiques dont l'objectif principal est d'apporter un soutien financier aux organisations dirigées par des femmes qui œuvrent en faveur du leadership et de l'autonomisation des femmes et des filles²⁷. Si certains importants fonds pour les femmes existaient déjà avant la Conférence de Beijing, la période qui a suivi a vu une multiplication des fonds régionaux et nationaux pour les femmes, qui sont devenus une source alternative essentielle de ressources pour les organisations de femmes partout dans le monde²⁴. L'essor des fonds pour les femmes à cette époque traduisait une volonté délibérée de remettre en cause les relations de pouvoir inégales entre les bailleurs de fonds et les ODF et d'allouer davantage de ressources aux organisations locales du Sud global.

Ce qui distingue les fonds pour les femmes des bailleurs de fonds conventionnels, c'est qu'ils proposent souvent un financement de base pluriannuel, rapide et durable, et que beaucoup d'entre eux ont des modèles de subventionnement participatifs²⁴. Ils utilisent des stratégies flexibles et créatives pour soutenir les groupes informels et les groupes qui travaillent avec les personnes les plus marginalisées. Les fonds pour les femmes jouent un rôle clé dans l'écosystème du financement féministe, car ils sont les plus proches des mouvements qu'ils servent et sont souvent prêts à financer des thématiques plus difficiles et des stratégies plus radicales que les bailleurs de fonds traditionnels. Les fonds pour les femmes peuvent constituer un pont utile entre les bailleurs de fonds traditionnels et les ODF lorsque les contraintes des bailleurs de fonds rendent difficile le financement direct des mouvements²⁸.

En plus de financer directement les ODF, les fonds pour les femmes influencent également le secteur de la philanthropie dans son ensemble en l'amenant à allouer des ressources plus importantes et de meilleure qualité aux ODF dans les pays du Sud global. Ils ont joué un rôle clé dans la mise en place de partenariats de financement innovants pour les droits des femmes, tels que le modèle du « Sud aux rênes du Leadership » du gouvernement néerlandais et le Fonds Égalité du gouvernement canadien²⁴.

La perception qu'ont les donateurs du « risque » et de l'« efficacité » influence les volumes et les modalités de financement

Les bailleurs de fonds ont une appétence pour le risque qui peut varier selon leur place dans l'écosystème de financement et leur mode de gouvernance, et notamment les régimes juridiques et réglementaires du pays dans lequel ils sont établis. En général, les bailleurs de fonds sont tenus de s'assurer que leur financement est directement lié à leur mission, que les fonds ne seront pas détournés et que le financement ne compromettra pas leur réputation. Les bailleurs de fonds peuvent avoir d'autres exigences en fonction de leurs lois, politiques, statuts et documents constitutifs.

Les institutions donatrices individuelles ont également leurs propres évaluations et pratiques qui peuvent dépasser le cadre des exigences légales. Par exemple, les gouvernements et les donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent adopter une approche plus prudente que les organismes philanthropiques privés, car ils ont des comptes à rendre aux populations²⁹. Les approches des deux groupes en matière de risque sont souvent considérées comme complémentaires, les organismes philanthropiques ayant la possibilité de prendre plus de risques et de tester des innovations, alors que les gouvernements adoptent une approche prudente.

La possibilité qu'un bailleur de fonds adopte une approche plus ou moins prudente pour financer les ODF dans un pays est déterminée par la propension au risque propre à chaque bailleur de fonds ainsi que par divers autres facteurs, et notamment l'évaluation du contexte politique ; il misera donc sur des stratégies éprouvées et sûres ou prendra plus de risques en adoptant des idées moins conventionnelles pour traiter des questions politiquement sensibles³⁰.

Les modèles de financement décrits peuvent en partie s'expliquer par l'évolution de la perception de l'« efficacité » parmi les donateurs, ainsi que par les changements dans la perception de ce qui constitue un investissement « risqué ». Comme l'ont observé Mukhopadhyay et al. en 2011 : « Dans le nouveau contexte international du financement, où les résultats et l'efficacité prennent sur la transformation sociale, il est devenu plus difficile d'établir la légitimité du soutien aux processus de revendication des droits des femmes comme faisant partie intégrante du programme en matière d'égalité des genres et de développement »²³. Ainsi, en particulier pour les programmes d'aide bilatérale qui doivent rendre compte aux citoyens des dépenses publiques, « la notion de risque est liée aux notions de “valeur” et d’“efficacité” »³¹.

Le programme d'efficacité de l'aide auquel les pays de l'OCDE se sont engagés en 2005 a été accusé de limiter l'expérimentation et la prise de risques et de contribuer à un glissement des « droits » vers les « résultats », les ONG passant du statut d'innovateurs à celui de prestataires (AWID, 2013)³². Cette pression pour obtenir des résultats, associée à l'idée répandue que les

ODF n'ont pas la capacité d'agir « à grande échelle », a conduit certains donateurs bilatéraux à considérer le financement des ODF comme « risqué »².

Le concept et les pratiques liés au « risque » ont également été affectés par les attentats du 11 septembre 2001, qui ont renforcé le contrôle des dépenses internationales et entraîné une augmentation rapide des législations et des mesures visant à prévenir le terrorisme et le blanchiment d'argent. Cette évolution a entraîné de nombreuses exigences pour les bailleurs de fonds et une restriction des flux financiers vers la société civile, y compris vers les ODF³³. Les gouvernements ont également utilisé cette législation comme prétexte pour surveiller et restreindre le travail des OSC, notamment en les empêchant de recevoir des financements internationaux en invoquant la sécurité nationale³⁴. À mesure que les exigences financières et juridiques sont devenues plus strictes pour les OSC, les ODF, et en particulier les petits groupes locaux informels, ont eu de plus en plus de mal à obtenir des ressources¹. Les préoccupations liées à la lutte contre le terrorisme, ainsi que les demandes accrues du public en matière de responsabilité des gouvernements dans les pays donateurs, ont complexifié le financement des petites organisations locales, ce qui a amené les donateurs à privilégier le financement d'organisations qui leur sont familières, généralement des OSC internationales ou basées dans les pays donateurs³⁵.

La gestion des risques par les bailleurs de fonds est particulièrement difficile dans un contexte de restriction de l'espace civique. Les changements dans la situation politique d'un pays et le fait que les progrès semblent moins probables ou les restrictions imposées à la société civile qui rendent les transferts d'argent plus difficiles augmentent le niveau de risque perçu par les bailleurs de fonds³⁶. Cela peut amener les bailleurs de fonds à se retirer ou, plus généralement, à réduire leurs financements en faveur de thématiques politiquement sensibles et à acheminer davantage l'aide par l'intermédiaire d'ONG basées dans les pays donateurs plutôt que par des ONG étrangères³⁷.

Après le début de cette recherche, les organisations philanthropiques basées aux États-Unis ont commencé à reconsidérer de manière substantielle les questions de risque et leur appétit pour le risque à la suite des mesures prises et envisagées par l'administration Trump. À bien des égards, ces mesures aux États-Unis font écho aux types de restrictions et de reculs décrits dans les études de cas. Alors que certains donateurs basés aux États-Unis soutenaient auparavant leurs partenaires qui faisaient face à ces répressions, la situation s'est aujourd'hui inversée. Les actions menées contre les thématiques de genre, de diversité, d'équité et d'inclusion, ainsi que le changement climatique a, par exemple, conduit certaines organisations à modifier la manière dont elles présentaient leur travail dans leurs documents publics³⁸. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'administration n'avait pas pris de mesures pour restreindre les dons transfrontaliers, enquêter sur les fondations ou supprimer le statut d'exonération fiscale des organisations travaillant sur le climat, mais ces mesures étaient toutes sérieusement redoutées³⁹.

Les changements massifs à l'œuvre dans le domaine de l'APD et le financement philanthropique continueront sans aucun doute à remodeler les discussions sur le risque au cours des années à venir. Parallèlement à ces nouvelles réalités juridiques et financières, il faudra également tenir compte des risques liés à l'inaction.

“

« Ce que nous appelons souvent « risque » dans le domaine du développement et de la philanthropie est une réalité quotidienne et une expérience vécue par de nombreuses personnes. Cela peut être un « cadre d'altérité ». Si le financement doit servir les droits des femmes locales et les mouvements féministes, nous ne pouvons pas être normatif·ves, nous devons être à l'aise avec le transfert de pouvoir et la prise de risques calculés. Les donateurs ont toujours considéré que plus les exigences de conformité étaient strictes, plus notre gestion des risques était adaptée. Nous réfléchissons au préjudice que nous causons en ne soutenant pas nos partenaires de manière flexible et sur plusieurs années, en particulier dans le contexte réactionnaire actuel dans le domaine des droits et de la justice de genre. Nous plaidons auprès des donateurs en leur montrant que nous ne pouvons pas obtenir de changements féministes par des contrôles bureaucratiques toujours plus nombreux. D'après notre expérience, les principes féministes de responsabilité mutuelle et d'établissement de relations horizontales constituent une approche plus efficace. Nous nous efforçons de respecter les conditions des bailleurs de fonds sans compliquer la tâche de nos partenaires, par exemple en testant des moyens plus simples de présenter les informations, notamment avec des entretiens par oral. »

– Fonds Égalité.



Mais qu'en est-il du risque de l'inaction ?

Les pays du monde entier connaissent un « recul démocratique ». Des organisations telles que Freedom House et Varieties of Democracy (V-Dem) publient des données annuelles qui montrent un déclin constant des principes et des pratiques démocratiques dans la plupart des régions⁴⁰. L'Indice du Genre dans les ODD 2024 montre que les résultats de 91 des 139 pays ont été jugés « faibles » voire « très faibles » dans une évaluation réalisée par des experts visant à déterminer si le pays protège « l'autonomie personnelle, les droits individuels et la liberté de toute discrimination » (indice 10.2) en 2022. L'Indice montre également qu'à l'échelle mondiale, la mesure dans laquelle les femmes peuvent discuter librement de questions politiques dans les espaces privés et publics (indice 10.4) a constamment régressé entre 2015 et 2022, et cette tendance est visible dans toutes les régions, l'Asie et le Pacifique enregistrant les reculs les plus importants, suivis par l'Amérique latine et les Caraïbes⁴¹.

Le déclin de la démocratie et la remise en cause de plus en plus forte⁴² de l'égalité des genres sont étroitement liés. Ces dernières années ont vu l'émergence de dirigeants autoritaires, d'« hommes de poigne », qui utilisent les rôles de genre traditionnels comme marqueurs de patriotisme et s'attaquent aux droits des femmes et des personnes LGBTQI+ dans le but de consolider leur pouvoir⁴³. Le militantisme féministe étant un moteur de progrès démocratique, ces dirigeants considèrent les ODF comme une menace directe pour la consolidation de leur pouvoir et cherchent à les délégitimer, les présentant comme des ennemis de la nation⁴⁴. Les attaques contre les militants et militantes, notamment celles et ceux qui défendent les droits des femmes, les personnes LGBTQI+ et l'environnement, se multiplient parallèlement à la montée des gouvernements autoritaires, avec 300 défenseurs et défenseuses des droits humains tué·es dans le monde en 2023⁴⁵. Ces attaques sont souvent l'une des premières étapes du programme autoritaire et peuvent donc être le signe avant-coureur d'un recul démocratique plus général⁴⁶.

Sous l'impulsion des forces politiques de droite et des forces religieuses conservatrices, le mouvement mondial anti-genre^v exerce une influence grandissante, et les ODF rencontrent de plus en plus souvent une opposition coordonnée et bien financée¹⁵. Le Global Philanthropy Project estime que, entre 2021 et 2022, le revenu total de trois grandes organisations anti-droits seulement s'élevait à plus d'un milliard de dollars américains⁴⁷. Le mouvement anti-genre a réussi à accroître la frilosité des bailleurs de fonds face à la prise de risques, et pour lutter contre ce mouvement, il leur faut surmonter des tensions et des complexités supplémentaires liées au risque⁴⁸.

“

« Au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous sommes chaque jour témoins des réactions hostiles à l'encontre de nos partenaires bénéficiaires, en particulier les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes du monde entier. Ces réactions peuvent prendre des formes administratives, financières et numériques, mais elles sont systémiques. Même face à cette pression, nos partenaires continuent de protéger les droits acquis de dure lutte, d'empêcher toute régression et de préserver un espace pour les progrès futurs. Leur fournir des ressources n'est pas une question de risque, mais un investissement stratégique dans leur résilience et dans le changement à long terme. Et promouvoir le financement féministe, c'est-à-dire un financement de base, flexible, à long terme et inconditionnel au sein de nos institutions, n'est pas une responsabilité supplémentaire, c'est le cœur même de notre travail. »

– Abigail Erikson, directrice du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes



^v Le mouvement mondial anti-genre ou anti-droits est un terme générique qui désigne les mouvements s'opposant à ce qu'ils appellent « l'idéologie du genre » ou « la théorie du genre ». Ce mouvement rassemble des gouvernements conservateurs, des groupes religieux et des groupes de la société civile afin de former une opposition coordonnée à toute une série de questions liées à l'égalité des genres, aux droits des personnes LGBTQI+ et aux études de genre.

Les bailleurs de fonds doivent peser soigneusement les risques liés à toute décision de financement. Cependant, face aux multiples crises auxquelles le monde est confronté aujourd’hui, il convient également de tenir compte du coût de l’inaction. À ce jour, les recherches n’ont pas encore étudié de manière approfondie les risques liés à l’inaction. En examinant quatre pays qui ont connu des périodes de suppression ou de réduction du financement des ODF(voire les deux dans de nombreux cas) et l’impact que ces éléments ont sur les résultats en matière d’égalité des genres, nous souhaitons attirer l’attention sur les risques et les opportunités manquées qui résultent du non-financement de ces organisations.

Résultats

Analyse comparative des études de cas

Les quatre études de cas présentent un large éventail d’ODF dans le monde et montrent comment elles ont été affectées par des périodes de suppression, de répression et de diminution et/ou de modification de leur financement, et comment elles y ont réagi. Dans cette section, nous présentons les grands thèmes qui se dégagent de ces études.

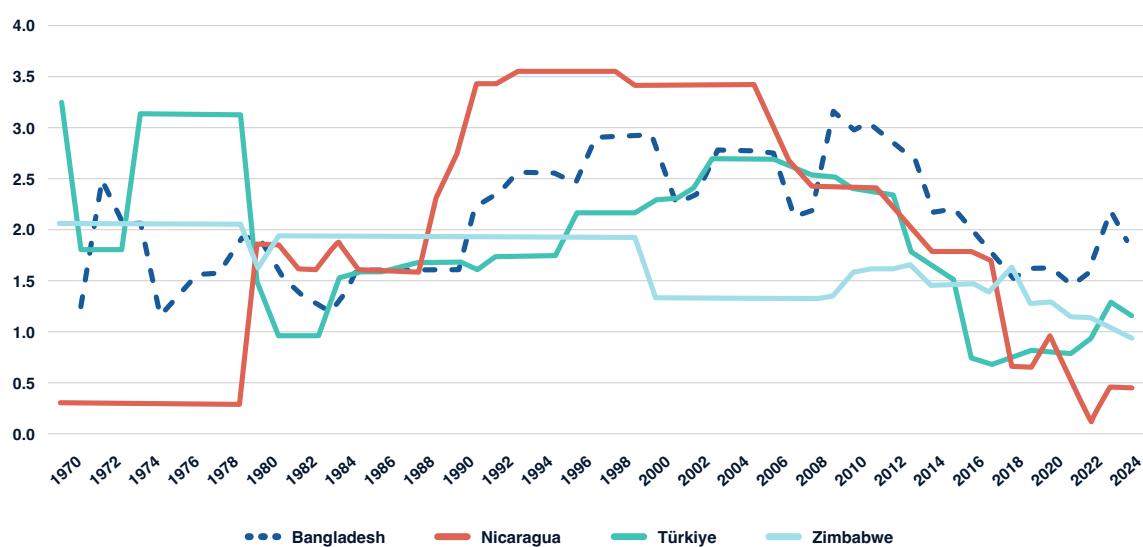
1. Les ODF sont étroitement liées à la démocratie.

Les études de cas mettent en évidence les liens entre l’activisme féministe, la démocratie et l’état de droit. Au Bangladesh, au Nicaragua et au Zimbabwe, les ODF ont joué un rôle dans les combats menés pour l’indépendance et dans les révoltes. De même, en Turquie, les ODF ont été essentielles à la redémocratisation du pays. Le lien entre démocratie et état de droit est encore renforcé par le fait que les dirigeant·es autoritaires considèrent ces mouvements comme une menace directe à la consolidation de leur pouvoir. Les études montrent que s’attaquer aux droits des femmes et des personnes LGBTQI+ est souvent la première mesure prise par un·e dirigeant·e autoritaire. Les ODF s’unissent souvent à d’autres OSC qui dénoncent le recul de la démocratie, comme on le voit en Turquie et au Nicaragua. Au Zimbabwe, les ODF ont joué un rôle clé dans la promotion de la réforme constitutionnelle. C’est pourquoi, dans ce pays comme au Nicaragua, les dirigeants autoritaires cherchent souvent à maintenir une démocratie de façade aux yeux du monde extérieur et se livrent à un « genderwashing autocratique », qui consiste à proclamer publiquement leur engagement en faveur de l’égalité des genres tout en érodant systématiquement les droits des femmes dans la pratique. Dans certains cas, les dirigeant·es reprennent à leur compte le langage des programmes progressistes en faveur des droits des femmes pour promouvoir les rôles de genres traditionnels, comme le montre l’utilisation du terme « justice de genre » par Erdogan.

2. Le rétrécissement de l'espace civique et le recul des droits s'accentuent dans tous les contextes, ce qui renforce l'urgence du travail mené par les ODF.

Le CIVICUS Monitor évalue la mesure dans laquelle trois droits fondamentaux de la société civile sont respectés et défendus, ainsi que le degré de protection de la société civile par les États. Parmi les pays étudiés, tous sont classés comme « réprimés » ou « fermés »⁴⁹. L'Indice du Genre dans les ODD montre que les indicateurs relatifs à l'accès des femmes à la justice, à la liberté de discuter de politique, à l'absence de toute discrimination et à l'état du système de justice pénale sont tous au point mort ou évoluent dans la mauvaise direction pour tous les pays étudiés depuis 2015⁴¹. La figure 3, à savoir le graphique de Varieties of Democracies (V-DEM), montre que chaque pays a connu une période relativement ouverte suivie de périodes de répression. Les pics des indicateurs montrent, par exemple, que le début des années 1990 jusqu'en 1995 a été une période de progrès pour les droits des femmes et la société civile dans chacun des pays.

Figure 4. Étude de Varieties of Democracy : tendances nationales en matière de « répression des OSC », 1970-2023



Source : ensemble de données V-DEM, consulté sur https://v-dem.net/data_analysis/VariableGraph/ le 25/01/2025.

Les gouvernements de différents pays ont tenté d'empêcher le travail des ODF en imposant des exigences extrajudiciaires pour l'organisation de manifestations : les réunions communautaires nécessitent l'autorisation d'un échelon supérieur, autorisation qui est généralement accordée aux organisations dont les programmes sont favorables au gouvernement. Dans certains cas, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les militants et militantes ont été victimes d'arrestations et de détentions arbitraires. D'autres tactiques consistent à utiliser la législation et le cadre juridique, ainsi qu'à renforcer les exigences en matière de réglementation et d'audit afin de saper systématiquement le travail

des ODF. Les gouvernements attaquent les droits des femmes avec de nouvelles législations régressives, notamment des lois criminalisant la dissidence et des lois sur les « agents étrangers » qui peuvent être utilisées pour annuler l'enregistrement des ONG, limiter leur accès au financement et criminaliser les militants, les militantes et les organisations. Les États mènent des campagnes publiques de désinformation visant à discréditer ou à marginaliser les féministes et leurs programmes. Dans de nombreux cas, les ODF délaisSENT leur travail en faveur des droits humains et de la défense des droits pour se concentrer sur la prestation de services, ou cessent de travailler sur des questions plus controversées telles que les DSSR ou les droits des personnes LGBTQI+. Ces évolutions peuvent être le résultat de pressions directes exercées par les gouvernements, de pressions exercées par les bailleurs de fonds qui cherchent à éviter les tensions avec les gouvernements ou d'une stratégie de survie des ODF elles-mêmes.

3. Le financement des ODF est moins disponible, moins flexible et assorti de conditions plus strictes que le financement d'autres causes.

Les études de cas montrent que le financement international a joué un rôle central dans le travail des ODF, même si ces fonds ont connu des fluctuations. Le financement était plus disponible et plus flexible dans les années 1990, à la suite de grandes conférences internationales telles que celles de Beijing et du Caire, qui ont suscité un intérêt et une attention accrues pour les droits des femmes au niveau international⁵⁰. Ces sommets ont catalysé le mouvement non seulement en améliorant l'accès au financement international, mais aussi en permettant aux mouvements de se mettre en réseau et de se mobiliser d'une région à l'autre ou au sein même de chacune des régions. L'augmentation des engagements, des financements, de la visibilité et de la mobilisation a permis de nombreuses avancées, notamment dans le domaine des politiques et des cadres juridiques, comme le soulignent les études de cas. Cependant, les financements flexibles se sont raréfiés et les bailleurs de fonds ont commencé à financer des projets individuels sur des thèmes spécifiques qui les intéressaient. La concurrence accrue pour l'obtention des financements limités avec d'autres secteurs tels que la gouvernance et la démocratisation a également entraîné une concurrence entre les ODF. Bon nombre d'informateurs et informatrices ont également souligné la bureaucratie excessive liée à l'obtention de financements internationaux et les exigences en matière de mesure d'impact, qui ne permettent pas les changements à long terme visés, à plus forte raison en période de répression et de rétrécissement de l'espace civique.

4. Sans financement, les mouvements sombrent dans le silence.

Le retrait ou la réduction du financement des ODF va souvent de pair avec la répression, car le rétrécissement de l'espace civique augmente les défis et les risques pour les bailleurs de fonds, tandis que les lois et réglementations restrictives limitent l'accès des ODF aux financements externes. Les restrictions auxquelles les militants et militantes sont confronté·es dans leur travail réduisent leur impact et affectent inévitablement leur accès au financement. Les études de cas mettent en évidence non seulement les restrictions directes en matière de

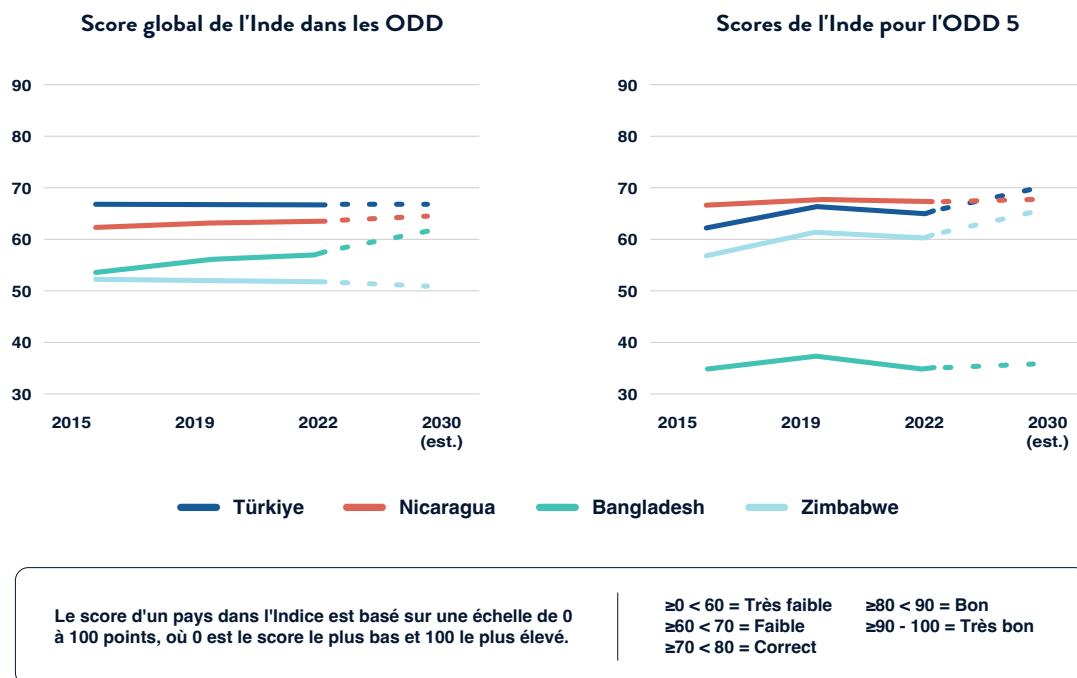
financement, mais aussi des formes plus indirectes de définancement, ainsi que les problèmes qui surviennent non seulement lorsque les financements sont réduits de manière constante, mais aussi les problèmes qui résultent de l'instabilité et des importantes différences de disponibilité des fonds d'une année sur l'autre. Au Zimbabwe par exemple, les sanctions et la priorité de plus en plus grande donnée à la gouvernance ont entraîné une réduction des financements accordés aux ODF.

Dans toutes les études de cas, les changements dans la disponibilité des financements ont conduit à la « ONGisation » des mouvements. Cette transformation progressive d'un mouvement en collectif d'ONG se produit lorsque, dans leur recherche de ressources, les militants et militantes féministes créent des ONG qui ont la forme et la structure nécessaires pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds ou adaptent leur forme et leur structure pour ressembler davantage à des ONG. Ce phénomène s'accompagne d'une « projectisation » du travail des ODF, qui transforment leur travail en projets à court terme afin d'accéder à des financements. La « projectisation » implique que les ODF ont souvent l'impression de mettre en œuvre les programmes des bailleurs de fonds et d'être constamment à la merci des priorités changeantes de ces derniers, au lieu de pouvoir mettre en œuvre leurs solutions adaptées au contexte et œuvrer en faveur d'un changement à long terme des normes sociales et des systèmes.

5. L'affaiblissement des mouvements a des conséquences négatives sur l'égalité des genres.

Tous les pays étudiés affichent des tendances inquiétantes en matière d'égalité des genres. Les indicateurs clés sur les questions d'importance cruciale pour les femmes ont soit stagné, soit évolué dans la mauvaise direction. L'Indice du Genre dans les ODD⁴¹ par exemple montre que tous les pays étudiés obtiennent une note « faible » voire « très faible » pour l'ODD 5 : Égalité de genre. L'Indice montre également que des indicateurs tels que l'absence de discrimination et la liberté d'association, ainsi que ceux spécifiques à la vie des femmes, tels que la mesure dans laquelle les femmes peuvent discuter librement de questions politiques et leur accès à la justice, ont également connu un recul ou une stagnation constante dans tous les pays. Ici, comme dans d'autres pays, les ODF ne se contentent pas de militer pour le changement sur les questions liées à l'égalité des genres, elles sont aussi les seules à jouer un rôle de gardiennes sur les questions liées aux droits des femmes. Elles consacrent beaucoup de temps à suivre la situation en matière d'égalité des genres et à demander des comptes aux dirigeants et dirigeantes. Sans les ODF, cette tâche serait en grande partie laissée de côté.

Figure 5. Indice du Genre dans les ODD et scores pour l'ODD 5 relatif à l'égalité de genre, 2015-2030



Source : Equal Measures 2030, 2024.41

Dans tous les pays étudiés, les gouvernements ont fait reculer ou tenté de faire reculer les progrès en matière d'égalité des genres, par exemple en érodant systématiquement la législation existante que les ODF se sont efforcées de mettre en place pendant des décennies. La législation sur la violence basée sur le genre (VBG) a été attaquée dans plusieurs pays, où les gouvernements ont tenté de réorienter le contenu de la loi vers la « protection de la famille », de redéfinir des concepts tels que le féminicide ou d'affaiblir les dispositions relatives à leur responsabilité en matière de prévention et d'intervention dans les cas de violence. Le renforcement des hiérarchies de pouvoir et de contrôle est un élément clé du projet autoritaire, et la légitimation, voire l'encouragement, de la violence à l'égard des femmes est une stratégie couramment utilisée par les dirigeant·es pour y parvenir⁴². Le gouvernement turc s'est retiré de la Convention d'Istanbul. Au Bangladesh, les progrès dans le domaine des réformes juridiques clés stagnent. En 2015, le gouvernement nicaraguayen a fermé les commissariats de police pour femmes créés pour enquêter sur les cas de VBG. Le droit à l'avortement est un autre droit que les ODF ont défendu bec et ongles et que les dirigeants conservateurs cherchent à attaquer. Au Zimbabwe et en Türkiye, par exemple, les gouvernements ont tenté à plusieurs reprises d'interdire l'avortement. Il n'est donc pas surprenant que dans tous ces pays, nous constatons une augmentation du taux de violence et de féminicides, ou une incapacité à les endiguer, ainsi qu'une diminution de l'accès à l'avortement et à la contraception.

Les études de cas montrent que des progrès sur certains indicateurs liés au genre sont possibles même en l'absence d'ODF ou en période de restriction de l'espace civique, en particulier sur les indicateurs de développement tels que la santé et l'éducation ou sur des

questions pouvant être améliorées grâce à une approche descendante, comme la présence de femmes à des postes ministériels et à d'autres fonctions faisant l'objet d'une nomination. Mais l'éradication de la VBG ou la protection du droit des femmes à l'autonomie corporelle nécessitent des changements ascendants et une transformation à grande échelle des normes sociales que les ODF sont à même d'obtenir. Nous constatons donc que les indicateurs relatifs à ces questions diminuent à mesure que l'influence des ODF s'affaiblit.

6. Les mouvements féministes sont résilients, mais cela a un coût.

Les militants et militantes féministes ont fait preuve d'un courage, d'une créativité et d'une résilience remarquables pour continuer à agir, malgré les efforts soutenus des personnes qui cherchent à les affaiblir ou à les détruire ou la minimisation plus directe de leurs contributions. Dans de nombreux cas, ces militants et militantes ont pu continuer à documenter les violations des droits humains, à organiser des manifestations publiques, à assurer leur sécurité et à mener des actions de plaidoyer au niveau international, malgré un espace civique fortement restreint et souvent avec peu voire pas de financement. Cependant, cette résilience a un coût, puisque les militants et militantes paient un lourd tribut en subissant des menaces pour leur sécurité et en risquant de graves traumatismes ou un burn-out^{51,52}. Si les ODF peuvent survivre pendant les périodes difficiles, elles sont contraintes de réagir en permanence aux crises émergentes et aux tentatives d'atteinte à leurs droits, au lieu de pouvoir mettre en œuvre de manière proactive leurs programmes et amener de réels progrès. Les efforts déployés pour obtenir des financements peuvent occuper une part disproportionnée de leur temps et ne leur laisser que peu de temps pour élaborer des stratégies ou mener d'autres activités.

La résilience prend des formes différentes selon les contextes nationaux. Alors que les ODF au Nicaragua agissent principalement hors du pays, celles de Türkiye ont pu adopter une posture de résistance depuis l'intérieur de l'État. Les ODF zimbabwéennes se sont principalement concentrées sur la prestation de services et les projets de développement tandis que celles du Bangladesh ont mis l'accent sur des projets en organisant des actions de plaidoyer ponctuelles.

Ces quatre pays représentent des modalités distinctes de retour de bâton contre les mouvements de défense des droits des femmes, illustrant les différentes façons dont les gouvernements et les environnements de financement peuvent réprimer les organisations féministes.

Bangladesh

Malgré l'importance des aides internationales au développement accordées au pays, les ressources destinées aux organisations de la société civile et aux groupes de défense des droits des femmes ont commencé à diminuer de manière significative à partir du milieu des années 2000. Cette réorientation du financement, combinée à la restriction de l'espace civique, a contraint les ODF à adopter des approches à court terme, axées sur des projets, au lieu de continuer à créer un mouvement interorganisationnel, mener un plaidoyer stratégique et réaliser des actions régulières d'influence politique.

Nicaragua

Au Nicaragua, la société civile a été confrontée, sous la présidence de Daniel Ortega, à une répression sévère qui a débuté en 2006 et s'est intensifiée à la suite des manifestations qui ont éclaté dans tout le pays en 2018. Les flux de financement internationaux ont été complètement coupés pour les ODF, ce qui a entraîné la fermeture de la plupart d'entre elles ou les a contraintes à l'exil.

Türkiye

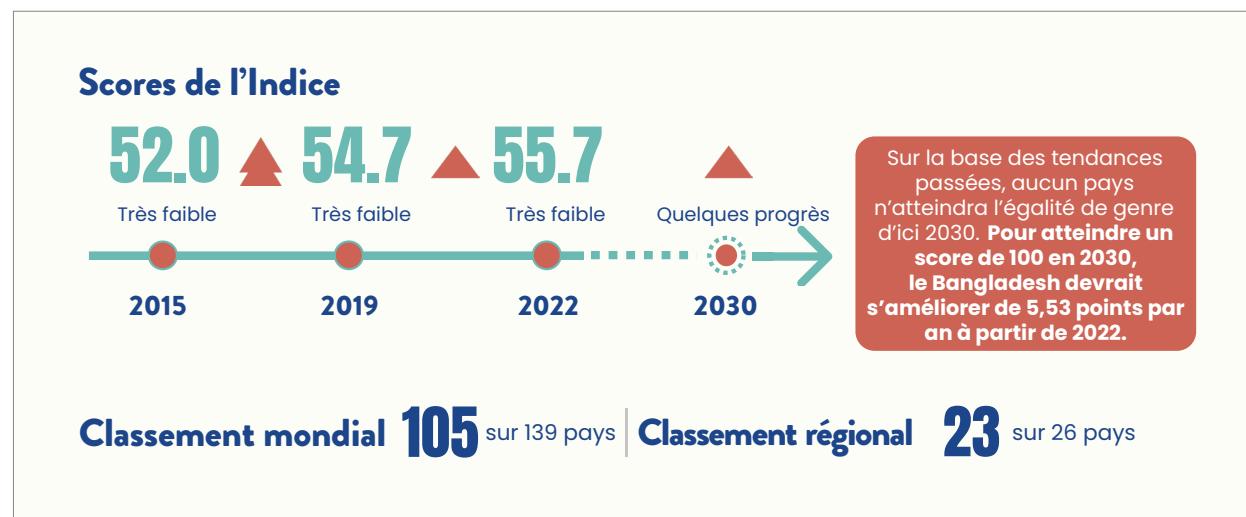
Sous le régime du président Recep Tayyip Erdoğan, l'espace civique en Turquie s'est progressivement restreint, créant un climat de plus en plus hostile aux ODF. Bien qu'il soit resté faible, un léger accroissement du soutien international pendant cette période a permis aux organisations féministes turques de maintenir leur résistance sur plusieurs fronts critiques, même si elles ont dû faire face à d'importants revers.

Zimbabwe

Depuis la fin des années 1990, la succession des gouvernements a entraîné un rétrécissement de l'espace civique pour les ODF zimbabwéennes. La combinaison de cet environnement restrictif, de la volatilité des financements internationaux et de l'instabilité économique générale a considérablement affaibli la capacité et l'influence du mouvement féministe.

Bangladesh

Figure 6 : Scores de l'Indice du Genre dans les ODD pour le Bangladesh, 2015-2022



Source : Indice du Genre dans les ODD 2024, [Profil du Bangladesh⁴¹](#)

Le mouvement féminin au Bangladesh avant 2000

Le Bangladesh jouit d'une longue histoire de mobilisation des femmes qui remonte au mouvement nationaliste anticolonialiste. Les ODF ont été actives dans les mouvements pro-démocratiques et ont noué des liens solides avec les mouvements de défense des droits humains et culturels ainsi que d'autres mouvements sociaux pendant ces périodes.

À la fin des années 1980 et dans les années 1990, de nombreuses ONG féminines ont été créées, en partie en réponse à l'intérêt croissant et au financement accru accordés à la défense des droits des femmes (notamment pendant la période qui a précédé et suivi la Conférence de Beijing sur les droits des femmes en 1995).

Au cours des années 1990 et au début des années 2000, la société civile bangladaise a particulièrement bien réussi à promouvoir l'autonomisation des femmes, les réformes juridiques et de gouvernance, le renforcement de la transparence et de la responsabilité, une meilleure inclusion financière grâce aux institutions de microcrédit et d'autres biens publics⁴⁰.

L'une des principales réalisations de cette période a été l'adoption de la loi de 2010 sur (la prévention et la protection de) la violence domestique, qui a été « saluée comme un exemple de collaboration exceptionnelle entre le gouvernement et le mouvement des femmes »⁵³. Parmi les dispositions particulièrement progressistes de cette loi figuraient les ordonnances de protection pour les femmes, le droit de résider dans le domicile conjugal, la garde temporaire des enfants et la récupération des biens personnels et des biens acquis pendant le mariage⁵².

Mais les années 2000 ont également été marquées par des changements dans les priorités et les approches en matière de financement international. Ces changements ont contribué à modifier la manière dont la mobilisation sociale autour des questions relatives aux femmes était menée au Bangladesh. Les ONG ont alors abandonné les activités de sensibilisation menées au milieu des années 1980 pour se concentrer sur la prestation de services et le travail de plaidoyer.

Et depuis le début des années 2010, l'espace civique s'est considérablement réduit au Bangladesh (comme indiqué dans la section 2), puisque les changements législatifs intervenus depuis 2016 font qu'il est particulièrement difficile pour les ONG financées par des fonds étrangers de faire approuver leur travail par le gouvernement bangladais.

Évolution du contexte politique, économique et social depuis 2000

Le Bangladesh a reçu une aide étrangère considérable au fil du temps. Dans les années 1970, peu après l'indépendance, l'aide étrangère finançait plus de 70 % des investissements du pays. Cependant, en 2012, ce chiffre était tombé à environ 7 % des investissements bruts⁵⁴. Au cours des décennies qui ont suivi l'indépendance, le Bangladesh a connu une croissance économique importante et une amélioration de divers indicateurs sociaux, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, les taux de mortalité et l'espérance de vie. Le

Bangladesh a parfois été décrit comme un « chouchou du développement »⁵⁵ et un « cas test en matière de développement »⁵⁶.

Le gouvernement de Sheikh Hasina (au pouvoir de 2009 à 2024) était connu pour mettre l'accent sur la croissance économique et pour vouloir faire passer le Bangladesh au statut de « pays à revenu intermédiaire ». Cependant, les progrès économiques et sociaux réalisés au cours de cette période se sont accompagnés d'une augmentation des inégalités et d'un environnement de plus en plus répressif pour la société civile⁵⁴.

« Bon nombre des statistiques, des informations sur le développement et des informations économiques fournies [par] le gouvernement... étaient... exagérées et visaient à... faire avancer ce programme [de croissance économique]. » (Entretien BD001)

Au milieu de l'année 2024, la société civile bangladaise s'est organisée et a mené des manifestations de grande ampleur. En juillet et août 2024, des soulèvements ont éclaté en réponse à la détention des leaders du mouvement étudiant⁵⁷. Mais ces troubles sont survenus après une période de forte répression, entre 2013 et le milieu de l'année 2024, qui a été marquée par des fraudes électorales, des disparitions forcées et des problèmes systémiques de mauvaise gouvernance. Certains estiment que la période entre le début des années 2010 et 2024 a été une période d'« inaction » pour la société civile au Bangladesh⁵⁶. C'était une période de forte répression.

En décembre 2023, CIVICUS a abaissé la note attribuée à l'espace civique bangladais en le reléguant dans la catégorie « fermé », sa pire note (Bin Seraj et al, 2024)⁵⁸, notamment en raison de la modification ou de l'adoption de plusieurs lois permettant au gouvernement de cibler les journalistes et les militants et militantes des droits humains, dont beaucoup ont été emprisonné·es. Au cours de la dernière décennie, les organisations de défense des droits humains travaillant sur des questions politiquement plus sensibles, telles que les inégalités croissantes, l'accès à la justice ou la situation économique, ont subi une pression considérable, et beaucoup d'entre elles n'ont pas survécu⁵⁷.

Une étude récente a révélé que l'anxiété et la peur croissantes, associées à la réduction des possibilités de financement, ont profondément divisé les OSC sur la question de privilégier les droits humains par rapport à la prestation de services. Au fil du temps, certaines se sont tournées à contrecœur vers ce rôle de prestation de services, tandis que d'autres sont restées des groupes de défense isolés⁵⁷.

Dans une enquête réalisée en 2023 par l'Asia Foundation, 85 % des personnes interrogées ont déclaré que les espaces civiques se réduisaient. Environ 77 % d'entre elles estimaient qu'il était de plus en plus difficile pour les OSC de contester les décisions du gouvernement⁴⁰.

Évolution du financement des ONG et des ODF

Les ONG, en particulier celles qui reçoivent des financements étrangers, opèrent dans un environnement très contrôlé au Bangladesh. Depuis 1990, les organisations doivent être

enregistrées auprès du Bureau des questions liées aux ONG pour recevoir des financements étrangers. Le Bureau approuve également chaque projet d'ONG financé par des fonds étrangers ainsi que leurs budgets annuels.

Les sources de financement des ONG ont évolué au fil des ans, avec un afflux de fonds destinés à la société civile à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Il s'agissait au début de petites organisations caritatives et fondations internationales, puis d'ONG internationales (ONGI) et de fondations internationales plus importantes. Au début des années 2000, les ONGI ont délaissé le travail de mise en œuvre directe pour privilégier un travail davantage axé sur le partenariat avec des organisations locales, ce qui a augmenté le financement des ONG locales au Bangladesh⁵⁹.

Le financement bilatéral des ONG a pris de l'ampleur à la fin des années 1990 et au début des années 2000 et a constitué la principale source de financement pour la promotion et le développement des ODF après Beijing (1995) et jusqu'au milieu des années 2000 : « Les petits programmes de subventions [des organisations bilatérales] et les subventions à la société civile ont souvent été le pilier des organisations de femmes et des petites ONG »⁵⁸. Jusqu'au milieu des années 2000, la part de l'aide accordée aux ONG en pourcentage de l'aide totale est passée de 11 % en 1990-1991 à 28 % en 2004-2005⁵⁸.

Parmi les types de fonds bilatéraux disponibles pour les ODF au milieu des années 1990, on peut citer le Fonds pour l'égalité des genres au Bangladesh du Canada (ACDI), décrit comme suit :

« Les groupes ciblés sont les organisations de femmes qui soutiennent et défendent des réformes politiques et/ou législatives visant à protéger les droits juridiques des femmes. Les activités financées doivent renforcer les capacités institutionnelles des groupes de femmes et consolider les liens nationaux et internationaux entre ces groupes et d'autres groupes d'intérêt. Ces efforts doivent également promouvoir la sensibilisation aux questions de genre au Bangladesh, contribuant ainsi à créer un environnement plus sensible aux droits des femmes »⁶⁰.

Une étude approfondie réalisée en 2011 sur les ODF au Bangladesh⁵⁸ a confirmé l'importance du financement étranger, et en particulier bilatéral, pour leur travail à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Toutes les organisations étudiées ont déclaré avoir initialement reçu de petites subventions de fondations (telles que la Fondation Ford et l'Asia Foundation), du British Council ou d'ONGI (telles qu'Oxfam) pour les aider à démarrer. Ces fonds ont permis de développer des idées et d'expérimenter des activités à petite échelle.

Plus tard, une fois que les organisations ont été mieux établies, elles ont pu obtenir des financements bilatéraux, notamment des fonds pour l'égalité des genres de l'ACDI et des subventions bilatérales de la DANIDA et de la NORAD. Au cours de cette période, l'octroi de financements à long terme était la pratique courante, même pour les donateurs bilatéraux.

Cependant, à partir du milieu des années 2000, plusieurs organisations donatrices (en particulier les donateurs bilatéraux) ont reconstruit leurs missions et leurs stratégies,

notamment en réduisant leurs opérations dans le pays et en passant d'un financement à long terme à un financement basé sur des projets.

L'« homogénéité croissante » des programmes et des stratégies a conduit à la mise à l'écart de tactiques importantes, telles que les manifestations de rue, ou, si elles ont encore lieu, elles ne sont pas signalées par le biais des mécanismes officiels de rapport sur les subventions²³. Les ODF ont de plus en plus été contraintes de rechercher des financements par le biais de projets à court terme et de négliger des objectifs à plus long terme plus stratégiques, tels que la consolidation du mouvement²³.

« Au Bangladesh, on parle d'"ONGisation" de l'espace militant. Cela ne concerne pas seulement le mouvement féministe, mais aussi le mouvement pour les droits au sens large, les mouvements ouvriers. Cette focalisation sur les projets à court terme implique que les organisations sont prises dans un cycle qui les constraint à mener des activités très similaires de renforcement des capacités, de formation et de plaidoyer, sans vraiment renforcer les communautés ni mener des actions continues de plaidoyer. De nombreuses organisations locales, au lieu de pouvoir se concentrer sur la prestation de services ou l'engagement auprès de la communauté, se retrouvent accaparées par des projets à court terme, la création de nouvelles propositions et la recherche de nouvelles sources de financement. » (Entretien BD001)

Le recours à des mécanismes de subventions concurrentiels tend à décourager la collaboration interorganisationnelle et la consolidation du mouvement, qui sont pourtant essentiels à la résilience des espaces civiques⁴⁰. L'espace civique au Bangladesh a considérablement souffert, notamment au moment même où l'on est passé d'un financement direct à long terme à un plus fort volume de financements plus concurrentiels et basés sur des projets.

L'un des facteurs à l'origine de cette tendance a été la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, adoptée par les pays donateurs en 2005. Celle-ci a marqué un tournant, puisque les organisations d'aide bilatérales ont harmonisé leur programme avec les priorités gouvernementales et alloué les fonds directement aux gouvernements, aux institutions multilatérales, aux fonds fiduciaires communs et aux grands appels d'offres internationaux.

En conséquence, après 2005, la plupart des ONG de petite et moyenne taille au Bangladesh ont perdu le soutien de leurs bailleurs de fonds bilatéraux. Les auteures de l'étude « Mobilising for Women's Rights and The Role of Resources » ont conclu : « La plupart des agences bilatérales ont mis fin à leurs subventions d'ONG, petites subventions et programmes de financement des organisations de femmes, ou sont en train de le faire »⁵⁸.

Les pressions économiques croissantes au sein des pays donateurs ont également joué un rôle dans les priorités en matière d'aide, ce qui a eu une incidence sur les fonds disponibles pour la société civile au Bangladesh, en particulier après la crise financière de 2008 :

« Vers 2019-2020, lorsque la crise des réfugiés syriens a vraiment frappé les pays européens, cela a eu un effet considérable sur l'aide, qui a été [détournée] du portefeuille du Bangladesh vers leurs propres pays (en particulier pour l'Allemagne et le Royaume-Uni). » (Entretien BD0001)

Le Fonds pour l'égalité des genres au Bangladesh du gouvernement canadien, destiné spécifiquement à des projets sur les droits des femmes et leur participation au processus décisionnel, a pris fin en novembre 2010. Et vers 2011, la Norvège a annoncé qu'elle réduirait de moitié son soutien aux ODF et aux ONG locales au Bangladesh, et qu'à l'avenir, ce travail serait organisé grâce au soutien de l'ambassade de Norvège à un fonds de promotion multi-donateurs (la Fondation Manusher Jonno, qui finance des projets, et non des activités de base).

Une étude réalisée en 2023 par l'Asia Foundation a révélé que cette tendance à la réduction du financement de la société civile au Bangladesh et dans d'autres pays d'Asie s'est poursuivie et que la pandémie a encore exacerbé ce déclin⁴⁰. Dans cette enquête menée auprès des OSC bangladaises, 59 % des personnes interrogées ont constaté une baisse du financement de leurs activités par les bailleurs de fonds. La pandémie a encore exacerbé ces réductions, en particulier au Bangladesh, où 74 % des personnes interrogées ont déclaré avoir vu une baisse de leurs financements. Les personnes interrogées estimaient que les petites OSC et les organisations basées en dehors de Dhaka avaient probablement ressenti le plus fortement ces réductions⁴⁰.

Les bailleurs de fonds et leur perception des risques liés au financement des ODF au Bangladesh

Le milieu des années 2000 a été marqué par un changement de stratégie et de philosophie chez les bailleurs de fonds bilatéraux en matière de financement direct des OSC et des ODF. Dans les années 1990 et au début des années 2000, les ODF au Bangladesh s'estimaient soutenues par les bailleurs de fonds, qui avaient des représentant·es dans le pays. Elles ont noté que le personnel des agences donatrices faisait preuve de « créativité » pour garantir le financement d'approches innovantes qui, sans cela, n'auraient peut-être pas reçu de ressources dans le cadre des programmes traditionnels⁵⁸.

Mais elles ont déclaré que cette relation directe fondée sur la solidarité a été remplacée en 2011 par une approche plus commerciale, qui mettait l'accent sur la « rentabilité »²⁶. Dans une interview réalisée en 2010, le ou la représentant·e de l'ACDI au Bangladesh a expliqué la raison de la réduction du financement accordé à la société civile : « ... en raison de changements dans l'orientation politique, l'ACDI s'est recentrée ces dernières années sur un nombre réduit d'initiatives de plus grande envergure, dans le cadre d'une approche harmonisée avec d'autres partenaires de développement. Dans ce contexte, nous n'encourageons pas les programmes spécifiques au genre à ce stade »⁵⁸.

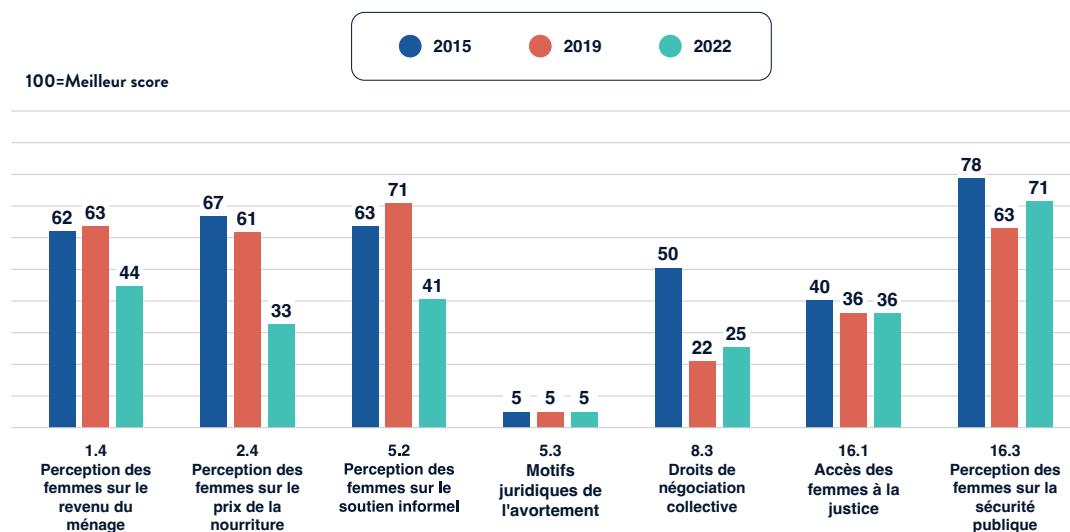
Une représentante du mouvement féminin au Bangladesh a pointé le fait que les bailleurs de fonds se sont particulièrement attachés à réduire le financement de domaines considérés comme présentant moins d'« avantages » directs pour les pays donateurs eux-mêmes : « [Nous] travaillons avec l'ambassade des Pays-Bas et, ces dernières années, [ils] se sont détournés de l'éducation [et] du "côté humain" du développement pour se tourner vers des domaines plus liés au commerce et à l'économie. Nous constatons clairement un abandon du type de travail sur lequel se concentrent [les ODF]. » (Entretien BD0001)

Preuves de l'impact de l'évolution du financement au Bangladesh

Performances faibles et stagnantes dans l'Indice du Genre dans les ODD

Dans l'Indice du Genre dans les ODD 2024, le Bangladesh se classait presque dernier pour les ODD 5 (égalité de genre), 8 (travail) et 10 (inégalités) en 2015. En 2022, la situation n'avait pas changé⁴¹. Entre 2015 et 2022, la satisfaction des femmes à l'égard de leur revenu familial, de l'argent dont elles disposent pour acheter de la nourriture ou se loger et du fait d'avoir une famille ou des amis sur lesquels elles peuvent compter a considérablement diminué (voir figure 7). Au cours de la même période, les lois sur la négociation collective et la liberté d'association ont subi un important recul, ce qui reflète l'effondrement du cadre juridique protégeant les droits des travailleurs. Plusieurs indicateurs relevant de l'ODD 16 (paix, justice et institutions) se sont également considérablement détériorés pour les femmes et les filles : accès à la justice, taux d'homicides et sentiment de sécurité des femmes dans leur quartier la nuit⁴¹.

Figure 7 : Sélection d'indicateurs de l'Indice du Genre dans les ODD pour le Bangladesh, 2015-2022



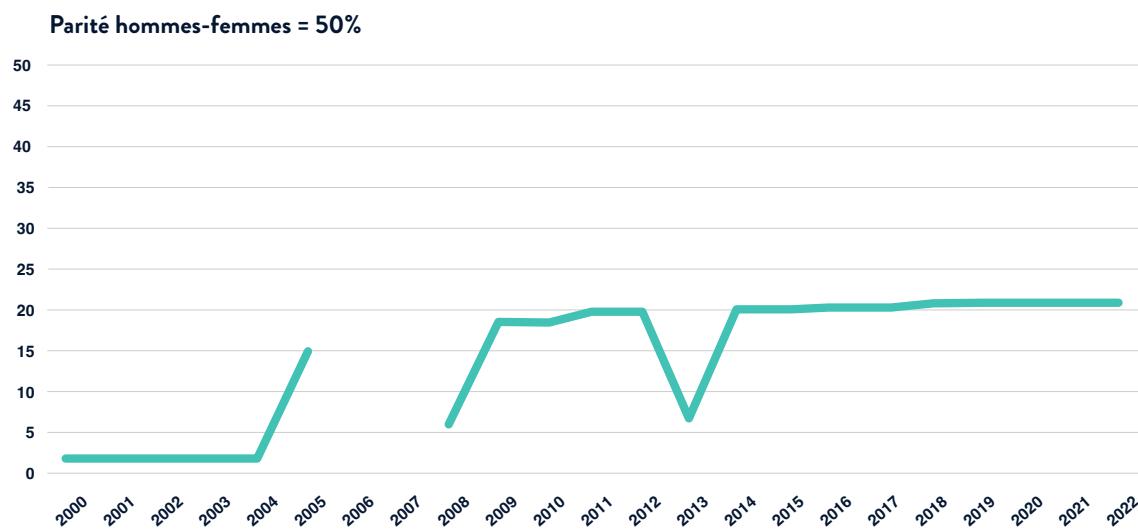
Remarques : Ces cinq indicateurs de l'Indice du Genre dans les ODD sont tous ramenés à la même échelle, où 100 est le score le plus élevé et 0 le plus faible. Les descriptions complètes et les sources des données pour les indicateurs par numéro de référence sont disponibles à l'adresse suivante : www.equalmeasures2030.org/2024-sdg-gender-index/

Source : Equal Measures 2030, 2024.41

Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'Indice du Genre dans les ODD afin de déterminer s'il y avait eu des changements dans les résultats après le début des années 2010, période qui correspond aux évolutions dans le financement des ODF au Bangladesh. Cette analyse s'avère difficile en raison du manque de données historiques suffisantes sur les tendances pour de nombreuses questions liées au genre, mais deux questions de l'Indice pour lesquelles il existe des données historiques montrent des signes de stagnation après le début des années 2010 par rapport à la décennie précédente : les « besoins non satisfaits » en matière de planification familiale et la représentation des femmes au Parlement. Entre 1994 et 2004, le pourcentage de femmes ayant des « besoins non satisfaits » en matière de planification familiale a diminué de 31 %, une tendance positive qui signifie qu'un plus grand nombre de femmes ont eu accès à la contraception. Entre 2004 et 2014, les progrès se sont poursuivis dans la bonne direction, mais ont ralenti, avec une progression de 20 %.

La représentation des femmes au Parlement a suivi une tendance similaire, en s'améliorant puis en stagnant sur à peu près la même période (bien qu'il y ait des lacunes dans les données pour certaines années). Entre 2000 et 2008 environ, le pourcentage de femmes au Parlement est passé de moins de 5 % à environ 20 %. Cependant, à partir de 2008, la représentation des femmes a stagné à 20 % (à l'exception de 2013, où la représentation s'est considérablement détériorée pendant une courte période ; voir figure 8).

Figure 8 : Proportion de femmes au Parlement au Bangladesh, 2000-2022



Source : UIP citée dans Equal Measures 2030, 2024⁴¹.

Stagnation dans la réforme des politiques et des lois en matière d'égalité des genres

Plusieurs études mondiales ont démontré le lien entre la force de la mobilisation féministe et des organisations de défense des droits des femmes d'une part, et la réforme législative en matière d'égalité des genres d'autre part^{8,61,62}. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir un lien

avéré avec l'évolution du financement des ODF au Bangladesh, des données qualitatives indiquent que les progrès des réformes juridiques clés au Bangladesh stagnent depuis environ 2010⁶³.

À titre d'exemple, l'étude « Women, Business and the Law » montre des changements rapides au Bangladesh entre 1970 et 2010 concernant les lois qui touchent les femmes sur le lieu de travail. Par exemple, en 2006, le Bangladesh a porté la durée du congé de maternité rémunéré à 16 semaines et a levé les restrictions sur la possibilité pour les femmes de travailler la nuit. En 2010, le Bangladesh a promulgué une loi protégeant les femmes contre la violence domestique. Mais malgré ces progrès, le pays n'a procédé à aucune autre réforme entre 2010 et 2020⁶².

On constate également un ralentissement notable des progrès en matière de réforme juridique relative à la VBG depuis cette même période. En 2010, le gouvernement bangladais a adopté la loi historique sur (la prévention et la protection de) la violence domestique. Cette réforme juridique a été saluée comme « un exemple de collaboration exceptionnelle entre le gouvernement et le mouvement des femmes ». Cependant, depuis son adoption, la loi peine à être appliquée⁵². Pour traduire la loi en actions concrètes, l'une des stratégies les plus importantes pour les militants et militantes des droits des femmes travaillant sur la question de la VBG consisterait à former des coalitions et des « collectifs » afin de créer une base populaire permettant d'amplifier leur voix, leur vision et leur combat⁶⁴.

Impact sur les organisations des droits des femmes au Bangladesh

L'évolution du financement, en particulier parmi les donateurs bilatéraux, au détriment du financement national des OSC et des ODF locales a eu un impact sur les programmes et les stratégies des organisations de défense des droits des femmes dans le pays, amenant une plus grande uniformité. Les méthodes de travail et les stratégies qui pourraient être particulièrement efficaces dans le contexte local (telles que l'activisme de rue) sont délaissées ou, si elles sont toujours utilisées, ne sont pas signalées²³. La recherche de la viabilité financière a conduit les ODF à se lancer de plus en plus dans des projets à court terme, tout en négligeant la poursuite d'objectifs plus stratégiques à long terme²⁶.

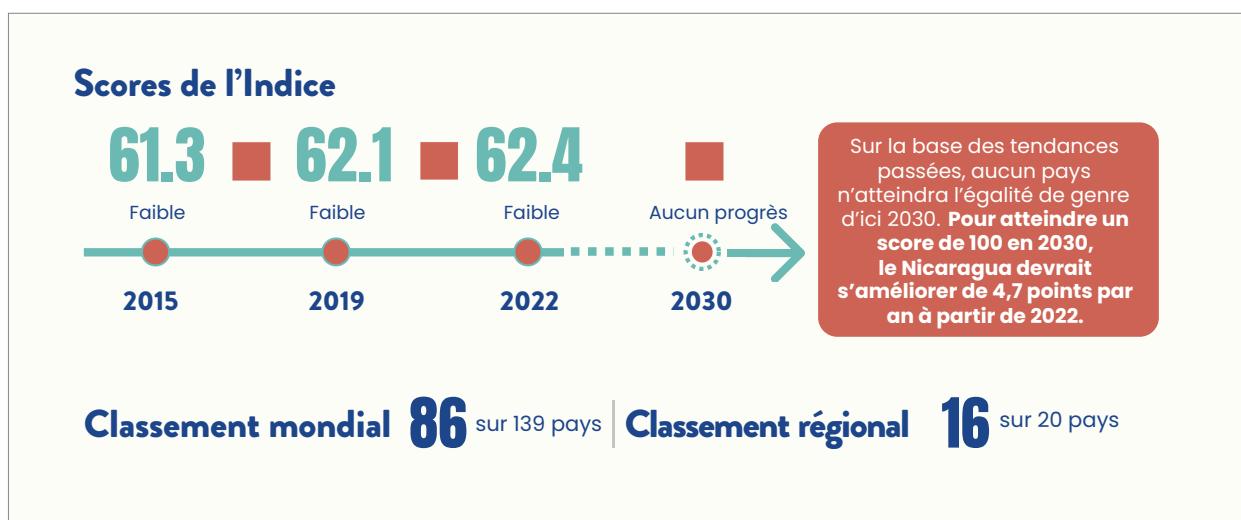
Le recours à des mécanismes de subventions concurrentiels tend à décourager la collaboration entre les acteurs civiques et au sein même des organisations, ainsi que le renforcement du mouvement, qui sont pourtant essentiels à la résilience des espaces civiques⁴⁰. L'espace civique au Bangladesh a beaucoup souffert au cours de la dernière décennie, et il est à noter que cette période coïncide avec une période où le financement est passé d'un financement à long terme des activités de base, axé sur le « renforcement du mouvement » et directement accordé aux ODF, à un financement basé sur des projets plus important et plus compétitif.

Conclusion

Le Bangladesh se trouve à la croisée des chemins après les manifestations étudiantes de 2024 qui ont conduit à la destitution du gouvernement en place depuis longtemps. Les militants et militantes espèrent que ces événements marqueront le début d'une nouvelle ère de progrès, mais les promesses du gouvernement de collaborer avec la société civile dans cette transition ne se sont pas encore concrétisées (Entretien BD001). Dans un contexte de montée du mouvement anti-droits dans le pays et d'insécurité croissante pour les groupes minoritaires, un mouvement de femmes consolidé et bien financé, capable d'adapter ses tactiques pour répondre aux besoins réels, notamment au moyen de manifestations de rue, d'une protection physique des militants et militantes et d'un soutien en matière de santé mentale, sera essentiel pour faire en sorte que les années à venir apportent des avantages tangibles aux femmes et aux filles.

Nicaragua

Figure 9 : Scores de l'Indice du Genre dans les ODD pour le Nicaragua, 2015-2022



Source : Indice du Genre dans les ODD 2024, [profil du Nicaragua](#) ⁽⁴¹⁾.

Historique des ODF au Nicaragua

Le Nicaragua a une longue tradition d'engagement actif de la société civile, y compris au sein des mouvements de femmes, qui remonte à avant la révolution sandiniste des années 1970 et 1980. La période postrévolutionnaire qui a suivi a été marquée par des avancées cruciales pour les droits des femmes, notamment l'acquisition de droits légaux au sein de la famille et dans le mariage, ainsi que l'arrivée massive des Nicaraguayennes dans l'éducation et sur le marché du travail⁶⁵. Un mouvement féministe autonome a vu le jour au Nicaragua dans les années 1990, à une époque de mobilisations féministes mondialement connue sous le nom de « décennie des conférences », au cours de laquelle l'engagement en faveur des droits des

femmes et de la coopération au développement a pris de l'ampleur. De nouvelles ODF ont vu le jour et ont commencé à se coordonner sous forme de mouvement, tandis que le financement international atteignait son niveau le plus élevé (Entretien NC001). La participation des ODF a joué un rôle déterminant, par exemple dans la création de commissariats spécialisés pour les femmes, appelés « comisarias de la mujer », en 1997 et dans l'adoption de la première loi du pays interdisant les violences familiales (Entretien NC001).

Évolution du contexte politique, économique et social 2006-2018

Daniel Ortega, du parti sandiniste, a été réélu président en 2006, à l'issue d'une campagne au cours de laquelle il s'est allié à la hiérarchie de l'Église catholique et aux partis de droite pour s'opposer au droit à l'avortement et a adopté une position antiféministe. Dès le début, la présidence d'Ortega a été marquée par ses attaques contre les féministes et d'autres mouvements progressistes s'opposant à son style politique de « caudillo » (homme de poigne), les qualifiant d'« ennemis impérialistes » des idéaux sandinistes⁶⁴.

L'un des premiers objectifs du gouvernement Ortega a été de couper les vivres au mouvement féministe et d'éliminer toute possibilité de dialogue avec les institutions étatiques. Il a d'abord cherché à renforcer la réglementation, avant de criminaliser les défenseurs et défenseuses des droits des femmes et de démanteler leurs organisations :

« Le mouvement savait que les choses seraient difficiles, et elles l'ont été dès le début. Le premier objectif du gouvernement a été de supprimer le financement des organisations féministes, avant toute autre organisation. » (Entretien NC001)

« Les dictatures ont très bien compris le lien qui existe entre le financement des mouvements et leur capacité d'influence, et même mieux que les bailleurs de fonds eux-mêmes. » (Entretien NC002)

Les ODF ont subi des pressions de la part du gouvernement, de certains responsables des Nations unies et d'autres acteurs du développement dans le pays pour qu'elles cessent de travailler sur des questions qui les opposaient au gouvernement, notamment les DSSR et la dépénalisation de l'avortement. Certaines ODF ont choisi de collaborer avec le gouvernement, mais beaucoup ont défendu leur autonomie. En 2008, le gouvernement a engagé des poursuites judiciaires contre plusieurs ODF et réseaux féministes de premier plan, les accusant de « blanchiment d'argent et de subversion de l'ordre constitutionnel »⁶⁶.

En 2012, la plupart des bailleurs de fonds qui soutenaient les ODF au Nicaragua avaient décidé de quitter le pays. De nombreuses organisations ont fermé leurs portes, mais d'autres ont réussi à survivre pendant cette période grâce au soutien crucial d'un nombre limité d'ONGI. Bien que la situation ait été extrêmement difficile, certaines ODF ont réussi à survivre, continuant à documenter et à dénoncer les violations des droits humains, à apporter leur

soutien aux victimes de violences et à nouer des liens avec les réseaux régionaux de défense et de soutien mutuel.

« Malgré toutes leurs campagnes menées contre nous, ils n'ont pas réussi à désarmer le mouvement. Ils ont essayé de créer un contre-mouvement contre nous, mais ils n'y sont pas parvenus. Pendant cette période [2006-2018], nous étions le seul mouvement qu'ils n'ont pas réussi à empêcher de descendre dans la rue, et nous avons continué à manifester le 8 mars et le 25 novembre. Nous avons été les premiers et premières à dénoncer l'orientation clairement autoritaire et antidémocratique du régime ».

(Entretien NC001)

Manifestations de 2018 et la période qui a suivi

En avril 2018, les Nicaraguayens et Nicaraguayennes sont descendu·es en masse dans les rues pour manifester contre le gouvernement, manifestations qui ont été réprimées dans la violence. Une répression brutale de la police contre des groupes de manifestants et manifestantes a eu lieu dans les mois qui ont suivi, faisant plus de 350 morts⁶⁷. Des centaines de personnes ont été emprisonnées à la suite des manifestations, et plus de 440 000 Nicaraguayens et Nicaraguayennes ont demandé l'asile à l'étranger entre 2018 et 2023⁶⁸. Depuis 2018, la plongée du Nicaragua dans la dictature s'est accélérée, avec l'adoption de nouvelles lois consolidant le contrôle du gouvernement sur le processus électoral et réprimant tout parti d'opposition, les médias et la société civile.

Pendant la pandémie, le gouvernement a adopté trois projets de loi consolidant son pouvoir : l'un contrôlant les fonds des ONG, l'autre imposant des contrôles gouvernementaux sur les informations numériques et les réseaux sociaux, et le dernier criminalisant les manifestations et la dissidence dans le but de persécuter les leaders de l'opposition et les défenseurs et défenseuses des droits humains et les déchoir de leur nationalité. Plus récemment, en 2024, le gouvernement a adopté d'autres lois visant à réglementer les ONG, notamment une loi sur les agents étrangers leur interdisant de recevoir des fonds étrangers, et une loi obligeant les ONG à travailler en partenariat avec le gouvernement et à lui soumettre leurs propositions de programmes pour approbation⁶⁹.

Depuis décembre 2018, le gouvernement a annulé de force le statut juridique et saisi les actifs d'au moins 5 437 organisations à but non lucratif⁷⁰. La société civile a désormais pratiquement disparu au Nicaragua ; environ 80 % des organisations à but non lucratif enregistrées dans le pays en 2017 ont disparu⁶⁵.

Impact sur les ODF

Les manifestations de 2018 ont été organisées principalement par des jeunes, des femmes et des paysans. Pour justifier la répression brutale qui a été menée, le régime Ortega a présenté les manifestations pacifiques comme une tentative de coup d'État de la part de ces groupes.

Cela a mené à un retour de bâton plus sévère ces dernières années et, depuis 2018, plus de 300 organisations féministes et LGBTQI+ ont été fermées et leurs biens saisis⁷¹. Les ODF ont joué un rôle essentiel dans le soutien apporté aux communautés et la sensibilisation pendant la pandémie de COVID-19, alors que le gouvernement niait son existence, mais en 2021, toutes avaient cessé leurs activités. Certaines des organisations qui ont été fermées ont réussi à reprendre leurs activités depuis l'étranger, d'où elles continuent à documenter et à dénoncer les violations des droits humains commises par le régime et à construire un mouvement de femmes en exil.

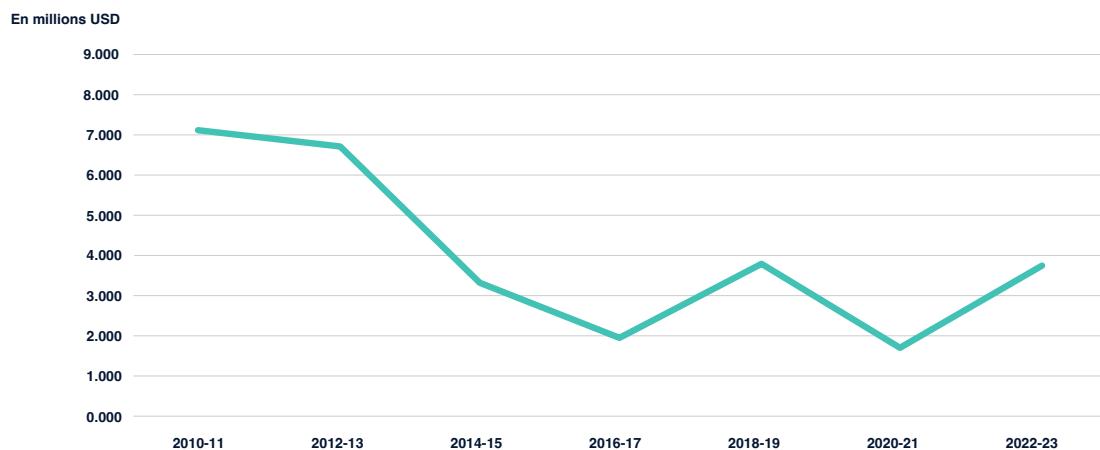
Le paysage du financement

Depuis les années 1980, le Nicaragua bénéficie d'une aide internationale au développement. Mais ce n'est que depuis les années 1990 que les OSC, y compris les ODF, ont commencé à recevoir des financements d'agences de développement, notamment des gouvernements nordiques, en particulier la Suède, ainsi que des agences espagnoles, canadiennes et allemandes. Plusieurs gouvernements nordiques ont créé un fonds commun qui a financé la création des « comiserías » et investi dans d'importants travaux de formation des forces de l'ordre et des juges sur la VBG, ainsi que dans des initiatives sur les droits fonciers des femmes. Cependant, la Suède a presque entièrement cessé de financer les ONG au Nicaragua en 2010. Une analyse de l'ensemble de l'APD versée aux ODF au Nicaragua montre que le financement a considérablement diminué, passant d'une moyenne de 7 millions de dollars américains (soit 2,1 % de l'ensemble de l'APD) entre 2010-2011 à une moyenne de seulement 3,8 millions de dollars (soit 1,5 % de l'ensemble de l'APD) entre 2022 et 2023 (voir figure 10)¹⁴. Les niveaux de financement accordés au Nicaragua dont l'objectif principal est l'égalité des genres sont restés relativement constants, avec une augmentation entre 2015-2016 et 2017-2018, bien que ce financement ait été entièrement destiné à des organisations basées dans les pays donateurs, et non à des OSC au Nicaragua^{vi}.

^{vi} D'après une communication de l'OCDE, 2025.

Figure 10 : APD accordée aux ODF au Nicaragua, 2011-2023

Moyennes sur deux ans, en millions de dollars américains



Remarques : L'APD accordée aux ODF comprend les dépenses portant le code sectoriel 15170 (Organisations et mouvements de défense des droits des femmes, et institutions gouvernementales).

Source : Calculs des auteure·s basés sur les communications de l'OCDE.

Les ONG internationales, en particulier Oxfam qui soutenait les ODF au Nicaragua depuis les années 1980, ont continué à financer les ODF même après que les bailleurs de fonds bilatéraux aient cessé de le faire et ont joué un rôle clé pendant cette période, jusqu'à ce qu'elles soient contraintes de quitter le pays en 2020. Cependant, les ONGI ont été prises pour cible par le gouvernement dans le cadre de procédures de conformité fiscale et ont été utilisées pour identifier et enquêter sur les petites organisations avec lesquelles elles travaillaient en partenariat. Certaines petites ODF se sont retrouvées directement exposées et ont dû prendre leurs distances et cesser de recevoir des aides (Entretien NC003).

Les réseaux de femmes nicaraguayennes en exil ont du mal à lever des fonds pour financer leur indispensable travail. La plupart de ces groupes sont situés au Costa Rica, aux États-Unis ou en Europe, et comme ces pays sont classés comme pays à revenu moyen ou élevé, il leur est difficile d'obtenir des fonds. Depuis 2020, certaines ONG qui ont dû quitter le pays et certains fonds féminins ont trouvé des moyens d'apporter un certain soutien, par l'intermédiaire de groupes à l'étranger et par d'autres moyens, mais le financement ne suffit qu'à maintenir en vie une poignée d'organisations, et uniquement en mode survie (Entretien NC001).

Impact sur les résultats en matière d'égalité des genres

Ortega et son épouse, la vice-présidente Rosario Murillo, ont souvent exprimé publiquement leur engagement en faveur de l'égalité des genres sur la scène internationale et se sont régulièrement vantés du fait que, depuis 2006, le Nicaragua se classe parmi les dix premiers pays au monde dans l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes du Forum

économique mondial⁶⁴. Si le pays a progressé sur certains indicateurs de développement en matière d'égalité des genres, notamment l'éducation des filles et les mariages précoces⁴¹, un examen plus approfondi des données révèle une situation beaucoup plus préoccupante pour les femmes et les filles dans le pays. Le suivi et la documentation des ODF ont été essentiels pour comprendre la portée et l'impact négatif des politiques d'Ortega sur l'égalité des genres, car le contrôle exercé par le gouvernement amène à s'interroger sur la fiabilité des données officielles.

Participation politique des femmes

La dictature d'Ortega prétend souvent que le Nicaragua a été le premier pays à atteindre la parité dans la représentation politique. Cette parité a été rendue obligatoire en 2012 par la « loi 50/50 », qui impose des quotas électoraux de 50 % et des mesures visant à accroître la représentation des femmes dans toutes les institutions de l'État. En 2022, les femmes représentaient plus de 50 % des sièges au Parlement et au sein du gouvernement⁴¹. Bien que la présence des femmes aux fonctions publiques soit de plus en plus visible, les femmes occupant ces postes ont, en pratique, peu de pouvoir ou d'influence, Rosario Murillo étant la seule femme à détenir un pouvoir réel dans la dictature⁷². Ces progrès en matière de participation politique officielle des femmes doivent également être considérés dans le contexte plus large de la répression de la participation politique informelle et de la société civile. Les indicateurs mesurant les droits individuels des femmes, leur capacité à discuter de politique, leur liberté d'expression et d'association et leur participation aux OSC ont tous considérablement baissé depuis 2006, et de manière particulièrement drastique depuis les manifestations de 2018⁴¹.

Violence basée sur le genre

En 2012, le Nicaragua a adopté la loi 779, une loi globale traitant de la VBG et du féminicide, dont l'adoption est en grande partie due à des décennies d'activisme féministe soutenu et au soutien financier des agences européennes de coopération au développement⁷³. Cependant, dix mois seulement après son adoption, la loi a été révisée à la suite d'un retour de bâton conservateur et religieux. Le gouvernement a systématiquement affaibli ses dispositions et modifié l'objectif de la loi pour protéger la famille, et non les droits des femmes. Une réforme en 2014 a limité le concept de VBG à la seule violence entre partenaires intimes et a inclus une médiation obligatoire entre l'agresseur et la victime. En 2015, le gouvernement a fermé les « comisarías » créées pour enquêter sur les cas de violence domestique, invoquant un manque de financement pour justifier cette fermeture⁷⁴. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement affirme avoir rouvert plus de 300 « comisarías », mais les ODF pointent de graves manquements, notamment le manque de formation des agents en matière de droits humains et le manque de ressources matérielles et financières pour garantir leur efficacité⁷⁵.

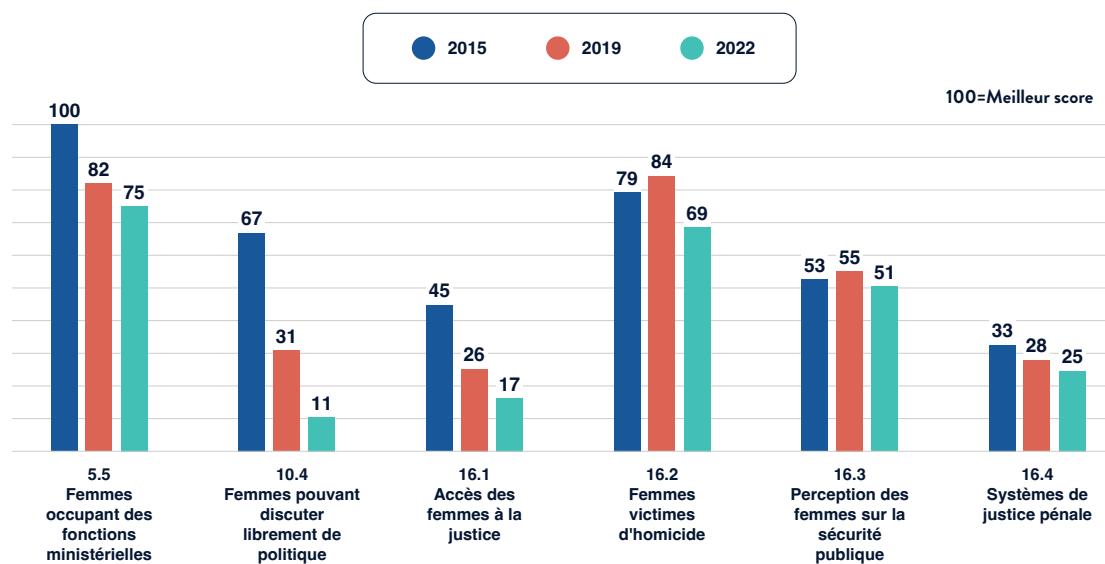
Le Nicaragua continue d'afficher des taux alarmants de VBG et dans la société nicaraguayenne, les abus sexuels sur mineur·es sont normalisés et commis en toute impunité. Les taux de féminicides ont augmenté entre 2015 et 2021⁴¹. Le gouvernement n'a pas publié

de chiffres sur les féminicides et les autres formes de violence à l'égard des femmes en 2022 et 2023, mais selon l'OSC Católicas por el Derecho a Decidir (Catholiques pour le droit de choisir), les féminicides n'ont que légèrement diminué depuis le pic de la pandémie, avec 57 cas en 2024⁶³. Les survivant·es de violences se retrouvent sans protection et sans accès à des services essentiels, dont beaucoup étaient gérés par des ODF qui ont été fermées. Jusqu'en 2015, il existait au moins 16 refuges pour les victimes de VBG. Aujourd'hui, il n'en reste plus que deux⁷⁰.

Les taux élevés de violences sexuelles, l'interdiction totale de l'avortement depuis 2006 et l'absence totale d'éducation sexuelle contribuent à faire du Nicaragua le pays enregistrant le taux de natalité chez les adolescentes le plus élevé d'Amérique latine et des Caraïbes, avec 82 cas pour 1 000 adolescentes⁴¹, et le taux de natalité chez les filles âgées de 10 à 14 ans était presque deux fois plus élevé que la moyenne régionale en 2022⁷⁶. Bon nombre de ces grossesses sont le résultat d'agressions sexuelles. Selon les données de l'Institut médico-légal, 80 % des femmes et des filles traitées pour des violences sexuelles entre 2017 et 2023 étaient des adolescentes de moins de 17 ans⁷⁴.

Le recul sensible de l'accès des femmes à la justice et le dysfonctionnement du système pénal rendent cette situation encore plus préoccupante. Selon l'Indice du Genre dans les ODD 2024, l'accès des femmes à la justice est passé d'un score de 45,3 en 2015 à seulement 16,5 en 2022, soit le score le plus bas de la région et le deuxième plus bas au niveau mondial⁴¹. Le score du Nicaragua en matière de fonctionnement du système de justice pénale a également considérablement baissé.

Figure 11. Sélection de scores de l'Indice du Genre dans les ODD pour le Nicaragua, 2015-2022



Remarques : Ces cinq indicateurs de l'Indice du Genre dans les ODD sont ramenés à la même échelle, où 100 est à la meilleure note et 0 à la plus mauvaise. La description complète des indicateurs et les sources des données par numéro de référence sont disponibles à l'adresse suivante : www.equalmeasures2030.org/2024-sdg-gender-index/

Source : Equal Measures 2030, 2024.⁴¹

Conclusion

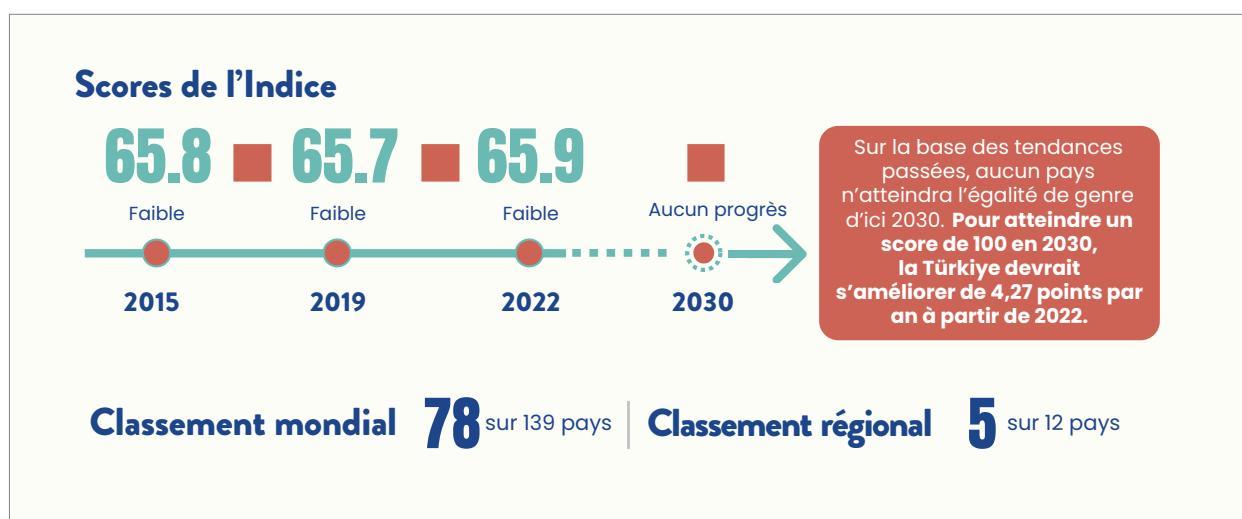
Le contexte de crises multiples au Nicaragua (sociopolitiques, économiques et liées aux droits humains) pose de multiples défis aux bailleurs de fonds, mais la situation des droits humains dans le pays et l'absence de progrès en matière d'égalité des genres nous incitent à réfléchir à des moyens non conventionnels de soutenir les ODF tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Les organisations nicaraguayennes réclament un financement d'urgence moins rigide et moins bureaucratique, qui tienne compte des conditions imposées par la répression au Nicaragua et des défis liés à l'exil.

Comme l'a déclaré une militante :

« Le changement politique va prendre du temps. Lorsque viendra le moment de reconstruire le mouvement, nous aurons besoin d'un mouvement doté de la même conscience critique et des mêmes capacités qu'auparavant. Nous devons donc maintenir un mouvement pluraliste regroupant les femmes rurales, les travailleuses domestiques, les femmes lesbiennes, les femmes d'ascendance africaine, etc. Pour préserver cette richesse, nous devons nous réunir, maintenir des liens avec les réseaux régionaux en Amérique centrale et traverser ensemble un processus de guérison. » (Entretien NC002).

Türkiye

Figure 12 : Scores de l'Indice du Genre dans les ODD pour la Turquie, 2015-2022



Source : Indice du Genre dans les ODD 2024, [profil national de la Turquie](#)⁴¹

Les organisations de femmes en Turquie avant 2000

Les divers mouvements de femmes en Turquie ont joué un rôle crucial dans la défense des droits des femmes depuis la période ottomane. Après le coup d'État de 1980, des mouvements féministes autonomes ont vu le jour, contribuant de manière significative à la redémocratisation de la Turquie et à la mise en œuvre de réformes clés⁷⁷. Les années 1990 ont été marquées par une forte vague d'activisme féministe, qui a conduit à d'importantes réformes en matière de VBG et à la création d'institutions essentielles pour les femmes. Cette période a coïncidé avec un essor des organisations de femmes en Turquie, dont le nombre a quintuplé entre 1983 et 2004⁷⁸.

La fin des années 1990 et le début des années 2000 ont marqué l'âge d'or du militantisme féministe, grâce à la reconnaissance de la Turquie comme candidate à l'adhésion à l'UE en 1999. La volonté d'aligner les lois nationales sur les réglementations européennes, processus connu sous le nom d'« européisation », et la présence de plusieurs allié·es clés au sein du gouvernement ont permis aux mouvements féministes de faire pression en faveur de réformes⁷⁹. Cette période a donné lieu à des changements juridiques importants, notamment une révision du Code civil en 2001 qui a attribué aux femmes les mêmes droits en matière de mariage, de divorce et de propriété, et une révision du Code pénal en 2004 qui a criminalisé le viol conjugal et allongé les peines pour les crimes d'honneur et les abus sexuels. Le financement européen par le biais de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) a soutenu des projets en faveur de l'égalité des genres⁸⁰.

Évolution du contexte politique, économique et social entre 2000 et 2024

Le paysage a commencé à changer lorsque le Parti de la justice et du développement (AKP) est arrivé au pouvoir en 2002. Au départ, l'AKP a poursuivi le programme d'europeanisation, mais en 2010, sous la direction de plus en plus autoritaire du président Erdogan, le gouvernement a commencé à rejeter ouvertement l'égalité des genres. Cette tendance s'est encore renforcée en 2014 avec le passage du pays à un système présidentiel et l'élection d'Erdogan à la présidence. Le président a rompu le dialogue avec les ODF, et l'opposition à l'égalité des genres et la promotion des rôles de genre traditionnels à travers le concept de « fitrat » (rôle « naturel ») des femmes sont devenues le fer de lance de l'idéologie conservatrice et ethno-nationaliste d'Erdogan⁸¹. Les politiques publiques ont commencé à remplacer l'égalité des genres par des initiatives centrées sur la famille, présentant les femmes principalement comme des aidantes vouées à décharger l'État de ses responsabilités en matière de protection sociale. Les réformes dans le domaine de l'éducation ont mis l'accent sur les valeurs patriarcales et islamistes, une propagande clivante a encouragé le nationalisme religieux et les politiques natalistes ont imposé des rôles de genre conservateurs. Les femmes qui se conformaient à ces valeurs traditionnelles étaient vénérées et considérées comme essentielles à l'idée de la nation turque, tandis que les féministes, ainsi que les gauchistes et tous les autres dissident·es politiques, ont été diabolisé·es et « marginalisé·es »⁸². Le dernier dialogue significatif entre les mouvements féministes et le gouvernement a eu lieu au moment

de la signature par la Türkiye de la Convention d'Istanbul en 2011 et lors de l'élaboration de la loi 6284 sur la mise en œuvre de la convention, bien que bon nombre des amendements proposés par le mouvement féministe aient été ignorés (Entretien TY001).

Preuves du rétrécissement de l'espace civique/répression des mouvements féministes pendant cette période

La présidence d'Erdoğan se caractérise de plus en plus par un recul démocratique, une criminalisation de la dissidence et la restriction de l'espace civique. Une tentative de coup d'État en 2016 a conduit à un état d'urgence de deux ans, pendant lequel 400 ONG, dont de nombreuses ODF, ont été fermées sous prétexte de lutte contre le terrorisme et plusieurs militant·es ont été emprisonné·es. Les ODF kurdes ont été particulièrement visées et les refuges municipaux dans les zones kurdes ont été fermés⁷⁶.

Depuis lors, le gouvernement n'a cessé de restreindre la liberté d'expression et a interdit les marches des Fiertés en 2015, puis les défilés de la Journée internationale des femmes. Des lois restrictives ont imposé le signalement de tous les financements internationaux sur un portail du ministère de l'Intérieur et ont permis au gouvernement de surveiller de près et de perturber les OSC par le biais d'audits approfondis et de nominations d'administrateurs. Les institutions du secteur public peuvent utiliser de manière sélective les lois pour empêcher les ONG de faire leur travail et d'accéder aux ressources, par exemple en exigeant des organisations qu'elles demandent l'autorisation de collecter des dons auprès du public (Entretien TY002). Un projet de loi sur les agents étrangers en 2024 menace de restreindre davantage encore l'accès des OSC et des journalistes aux financements internationaux⁸³.

Un élément clé de la stratégie menée par gouvernement pour réduire l'influence de la société civile féministe a été la création d'une structure parallèle d'organisations contrôlées par le gouvernement, connues sous le nom de ONGGO. Tous les financements nationaux auparavant disponibles pour les groupes féministes sont désormais dirigés vers ces organisations, qui reprennent à leur compte le discours de la « justice de genre » pour promouvoir les rôles traditionnels et islamistes des femmes⁷⁸. Le gouvernement légitime la participation de la société civile aux processus politiques et législatifs par l'intermédiaire de ces groupes, qui sont visibles dans les processus internationaux, par exemple en préparant des rapports parallèles à l'intention du comité CEDEF et d'autres organismes de défense des droits humains. La Direction des affaires religieuses a également remplacé les ONG indépendantes dans la fourniture de services tels que le conseil et les refuges pour les victimes de violence domestique, conseillant dans de nombreux cas aux femmes de rester dans des relations abusives et de ne pas divorcer⁸⁴.

Impact sur les ODF

En cette période de restriction de l'espace civique, le mouvement féministe en Türkiye a évolué vers un rôle consistant à résister et à tenir bon afin d'empêcher le gouvernement de revenir sur les progrès réalisés en matière d'égalité des genres. Il est devenu plus risqué de

s'identifier publiquement comme une organisation féministe, et beaucoup ont fait l'objet de menaces et de tentatives répétées de fermeture, notamment l'importante organisation féministe We Will Stop Femicides, qui a fait l'objet de poursuites judiciaires pour violation de la moralité publique⁸⁵. Le gouvernement a également mené des campagnes publiques pour diffuser de fausses informations visant à discréditer les organisations féministes. De nombreuses organisations ont choisi de se définir comme OSC ou de se concentrer sur des activités moins controversées, telles que la prestation de services, plutôt que sur le travail de défense des droits ou de plaidoyer⁸⁶.

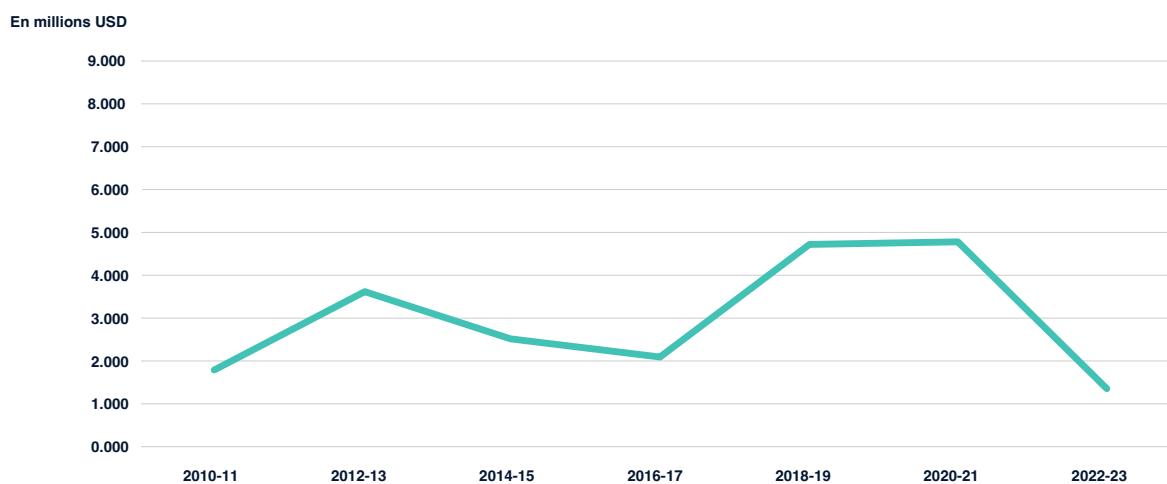
En l'absence de tout dialogue avec le gouvernement, les ODF ont développé de nouvelles tactiques, notamment des manifestations publiques, la surveillance des tribunaux dans les affaires de VBG, la création de blogs et l'organisation de « mini-publics » ou de forums de discussion sur des questions clés⁸¹. De nouveaux réseaux féministes tels que We Will Stop Femicides ont vu le jour, dirigés par une génération plus jeune, et de nouvelles alliances ont été formées, notamment entre des groupes féministes musulmans et des groupes laïques. Des coalitions de groupes de femmes ont réussi à bloquer plusieurs projets de loi rétrogrades en organisant une opposition publique à grande échelle. C'était notamment le cas pour une tentative d'interdiction de l'avortement en 2012, une tentative de suppression du droit des femmes à une pension alimentaire en 2018 et des projets de loi en 2016 et 2020 qui auraient permis de gracier les violeurs s'ils épousaient leurs victimes. Cependant, le mouvement féministe a accusé un coup dur en 2021 lorsque, malgré d'importantes manifestations et des actions en justice, la Turkiye s'est retirée de la Convention d'Istanbul, le traité régional sur les droits humains relatif à la VBG.

Évolution du financement des ODF en Turkiye

Historiquement, le mouvement féministe en Turkiye n'a pas reçu de financement important et s'est principalement appuyé sur des bénévoles pour mener à bien son travail. Au cours des dix dernières années, le secteur s'est progressivement professionnalisé et a bénéficié d'un financement international croissant⁷⁷. Certaines des plus grandes organisations féministes qui ont joué un rôle clé dans le mouvement ont pu se maintenir en vie et s'institutionnaliser grâce à des financements externes. L'APD accordée aux ODF a augmenté entre 2010-2011 et 2020-2023, peut-être en réponse à la détérioration de la situation politique, même si elle est restée faible. La moyenne pour 2010-2011 était de 1,8 million de dollars américains (soit 0,1 % de l'APD totale) et elle est passée à 4,8 millions de dollars en 2020-2021 (0,2 % de l'APD totale). Cependant, en 2022-2023, l'APD accordée aux ODF a considérablement diminué (voir figure 13).

Figure 13 : APD accordée aux ODF en Turquie, 2011-2023

Moyennes sur deux ans, en millions de dollars américains



Remarques : L'APD accordée aux ODF comprend les dépenses portant le code sectoriel 15170 (Organisations et mouvements de défense des droits des femmes, et institutions gouvernementales).

Source : Calculs des auteure·s basés sur les communications de l'OCDE.

Au cours de ces dernières années, les principaux bailleurs de fonds des organisations féministes en Turquie ont été des gouvernements européens tels que la Suède et les Pays-Bas, ainsi que la délégation de l'Union européenne. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) a joué un rôle particulièrement important dans le financement des ODF turques. Par exemple, pendant 16 ans, la SIDA a apporté un soutien constant à l'organisation Women for Women's Human Rights (WWHR), qui a joué un rôle déterminant dans le blocage des tentatives du gouvernement d'interdire l'avortement et de la loi de 2016 sur le viol. En 27 ans (1998-2024), 12 % (22,32 millions de dollars américains) du financement total de la SIDA pour l'égalité des genres en Turquie ont été directement versés à des organisations féministes⁸⁷. Toutefois, ce financement a fluctué en fonction de l'évolution des priorités de la Suède. Il a atteint son apogée en 2015 après l'annonce de la politique étrangère féministe (PEF) de la Suède, puis a été sévèrement réduit en 2024 en raison de la dépendance de la Suède à l'égard d'Erdoğan dans le cadre de son processus d'adhésion à l'OTAN et de l'abandon de sa PEF en 2022 (Entretien TY001). Les militant·es ont également exprimé leur inquiétude quant au fait que, bien que les gouvernements de l'UE continuent de financer des initiatives en faveur de l'égalité des genres en Turquie, une grande partie de ce financement est destinée à des institutions et organisations gouvernementales, dont beaucoup œuvrent à saper les droits des femmes (Entretien TY002).

L'accès au financement est un défi permanent pour les ODF en Turquie, et la plupart des fonds sont alloués à un petit nombre de grandes organisations nationales. Dans une étude récente, les ODF ont fait état d'une série de difficultés pour accéder au financement, notamment la

réticence des donateurs à soutenir les ressources humaines, la « projectisation » du financement et la faible disponibilité des subventions à long terme (56 % des subventions déclarées ayant une durée d'un an ou moins), ainsi que la réticence des bailleurs de fonds à financer les petites organisations, les nouvelles organisations ou les organisations locales. En outre, confronté·es à une situation économique de plus en plus difficile ces dernières années, un grand nombre de militants et militantes ne peuvent plus se permettre de donner de leur temps, ce qui fait que les organisations parviennent difficilement à survivre (Silva, 2023)⁷⁷.

Les restrictions mises en place par le gouvernement compliquent encore la situation et font que recevoir un financement international peut ne pas comporter que des avantages. Comme le dit une militante :

« Il faut être prudent lorsque l'on reçoit des fonds internationaux. Cela nécessite d'importantes ressources humaines et beaucoup de documentation, ce qui est difficile pour les petites organisations. Si vous ne payez pas les frais ou ne communiquez pas chaque détail, vous êtes sanctionné·e. Il règne une culture de la peur. »
(Entretien TY001).

Impact sur les indicateurs d'égalité des genres

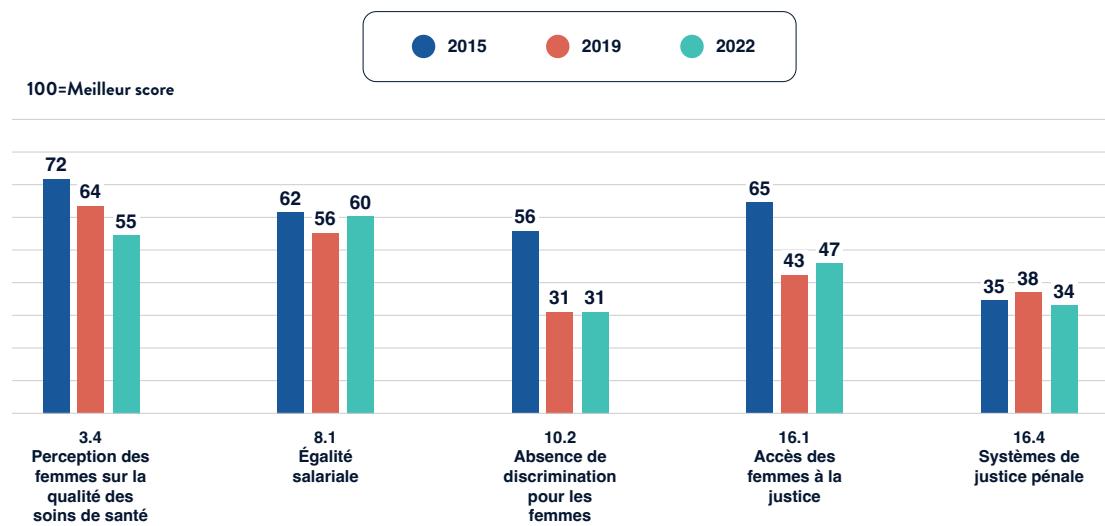
Si la Turquie a réalisé des progrès sur plusieurs questions clés liées à l'égalité des genres, notamment l'éducation des filles, le mariage des enfants et la participation politique des femmes⁴¹, il est clair que plus d'une décennie de régime autoritaire et de restriction de l'espace civique a eu un impact sur la vie et les libertés des femmes et des filles turques. Selon l'Indice du Genre dans les ODD, la Turquie n'a fait aucun progrès en faveur de l'égalité des genres entre 2015 et 2022 et obtient une note globale « faible ». Les notes relatives à l'autonomie personnelle des femmes, à l'absence de toute discrimination et à la capacité de discuter ouvertement de questions politiques ont considérablement baissé⁴¹.

Les niveaux de violence à l'égard des femmes en Turquie restent très élevés et continuent d'augmenter. Selon l'organisation We Will Stop Femicides, au moins 394 féminicides ont été commis en 2023⁸⁸. On a constaté une augmentation de 16 % des féminicides entre 2021 et 2022 après le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul, et les taux ont augmenté chaque année depuis que la plateforme a commencé à collecter des données en 2010, sauf en 2011, année de la signature de la convention⁸⁹. Parallèlement à cette augmentation de la violence, on observe une tendance inquiétante, à savoir une baisse significative de l'accès des femmes à la justice au cours de cette période⁴¹. L'accès à l'avortement est un autre domaine dans lequel les progrès sont en train de s'inverser. Bien que l'avortement soit légal, son accès est devenu de plus en plus difficile dans la pratique. Une étude réalisée en 2020 a révélé que sur 295 hôpitaux publics, seuls dix pratiquaient l'avortement dans le respect total de la loi, et que l'avortement n'était souvent accessible qu'à celles qui pouvaient se payer des soins de santé privés⁹⁰. Une étude réalisée en 2021 a révélé qu'en raison de la désinformation et des politiques dissuasives de l'État en matière d'avortement, les femmes turques ignoraient

largement leurs droits et ne pouvaient pas accéder à des conseils médicaux et juridiques sur l'avortement (Women for Women's Human Rights, 2021)⁹¹.

Bien que les chiffres aient augmenté très lentement au cours de cette période, la Turquie affiche toujours le taux d'activité féminine le plus bas des pays de l'OCDE⁹², et les femmes occupent de plus en plus souvent des emplois informels et précaires⁹³. D'autres indicateurs ont diminué ou stagné au cours de cette période, notamment l'égalité salariale et le nombre de femmes qui ne sont pas scolarisées, n'ont pas d'emploi et ne suivent pas de formation⁴¹. Les femmes turques sont également de plus en plus frustrées par leur situation économique et les services qui leur sont proposés, leur satisfaction à l'égard de leur niveau de revenu, des infrastructures, de la qualité de l'eau et des systèmes de santé ayant tous diminué depuis 2015⁴¹.

Figure 14. Sélections de scores de l'Indice du Genre dans les ODD pour la Turquie, 2015-2022



Remarques : Ces cinq indicateurs de l'Indice du Genre dans les ODD sont tous ramenés à la même échelle, où 100 est le score le plus élevé et 0 le plus faible. Les descriptions complètes et les sources des données pour les indicateurs par numéro de référence sont disponibles à l'adresse suivante : <https://equalmeasures2030.org/2024-sdg-gender-index/explore-the-data/indicators-and-scores/>

Source : Equal Measures 2030, 2024. ⁴¹

Conclusion

Malgré des circonstances extrêmement difficiles, le mouvement féministe turc a fait preuve d'une résilience remarquable et est plus déterminé que jamais à protéger les droits de toutes les femmes et filles en Turquie. Le financement international limité que les organisations féministes ont pu obtenir a été une bouée de sauvetage et a permis au mouvement de tenir bon sur plusieurs questions clés liées à l'égalité des genres. Cependant, les féministes turques avertissent que cette résilience ne peut pas durer éternellement.

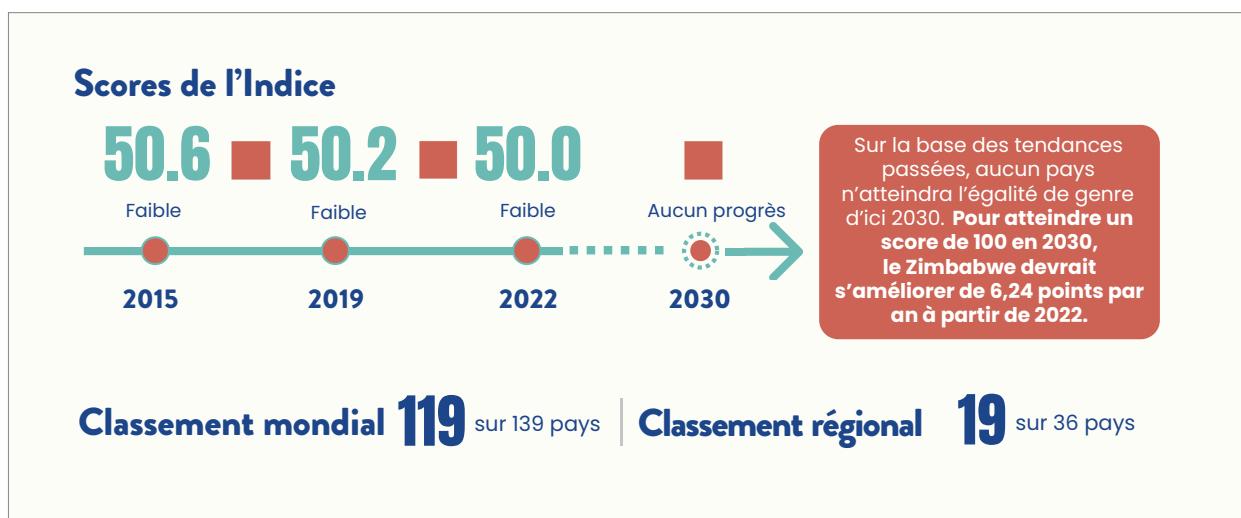
Comme l'a déclaré une militante :

« Il ne s'agit plus seulement d'une restriction des espaces ou des fonds, nous sommes désormais également confrontées à des lois et procédures pénales dans un pays où l'état de droit a été gravement érodé. La loi sur les agents étrangers n'a pas été adoptée cette fois-ci, mais ils vont réessayer et probablement réussir, et alors ils pourront nous faire taire à tout moment. » (Entretien TY001).

Avec le recul des progrès réalisés en matière d'égalité des genres et l'aggravation des restrictions imposées à la société civile turque, la solidarité internationale sera plus que jamais nécessaire dans les années à venir.

Zimbabwe

Figure 15 : Scores de l'Indice du Genre dans les ODD au Zimbabwe, 2015-2022



Source : Indice du Genre dans les ODD 2024, [profil du Zimbabwe](#) ⁽⁴¹⁾.

Histoire et évolution du mouvement des femmes au Zimbabwe

Les ODF ont joué un rôle crucial dans le mouvement social des femmes, leur engagement dans l'activisme politique et le soutien communautaire⁹⁴. Pendant la période coloniale, ces mouvements ont mobilisé les femmes dans les villes et les centres urbains – par le biais de plateformes telles que Ruwadzano (unions des mères au sein de l'Église) – afin qu'elles puissent faire entendre leurs revendications économiques, sociales et politiques malgré des lois restrictives. Au fil du temps, ils se sont transformés en clubs sociaux qui ont doté leurs membres de compétences de survie. Ces membres ont ensuite alimenté la lutte armée pour la libération, à laquelle les femmes ont activement participé, remettant en question les rôles traditionnels attribués aux hommes et aux femmes.

La législation clé du Zimbabwe nouvellement indépendant visait à faire progresser les droits des femmes et reconnaissait le rôle qu'elles jouaient⁹⁵. La loi de 1982 sur l'âge légal de la majorité, par exemple, a donné aux femmes leur indépendance et leur a permis d'exercer des fonctions publiques. Au cours des années 1980, les ODF se sont concentrées sur le bien-être social, soutenant leurs membres par des initiatives économiques. Des organisations telles que l'Association of Women's Clubs (AWC) et la Young Women's Christian Association (YWCA) sont nées de ces premiers clubs. Après l'indépendance, elles ont joué un rôle crucial pour garantir la participation des femmes aux efforts de développement et de reconstruction nationaux.

En 1983, une opération policière baptisée « Operation Clean Up » a conduit à l'arrestation de plus de 6 000 femmes accusées de vagabondage et de prostitution⁹⁶. Cela a suscité l'indignation des groupes de femmes et a conduit à la formation de collectifs tels que le Women's Action Group, qui a adopté une approche fondée sur les droits pour traiter les questions relatives aux femmes.

Les ODF ont commencé à aborder des questions plus larges telles que l'accès à la justice, au pouvoir et aux droits dans les années 1990. Cette période a été marquée par une organisation accrue, soutenue par des financements au développement et une participation à des plateformes mondiales telles que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et la Plateforme d'action africaine (Dakar, 1994). La Coalition des femmes du Zimbabwe, qui s'est constituée en tant que groupe de travail sur l'égalité des genres pendant le processus d'élaboration de la Constitution, s'est organisée en 1998-2001 et 2007-2013 afin d'influencer ces processus en vue de les rendre inclusifs.

Évolution du contexte politique, économique et social entre 2000 et 2018

Le règne prolongé du président Robert Mugabe après l'indépendance en 1980 a été marqué par une incertitude politique croissante, qui s'est aggravée avec les élections très contestées de 2000. Les sanctions imposées en réponse aux violations des droits humains et à la répression des OSC ont coupé le pays des marchés mondiaux, augmenté les coûts des transactions financières et étouffé la croissance économique et les projets de développement. Ces facteurs, combinés au rétrécissement de l'espace civique, ont contraint de nombreuses OSC et ODF à se retirer ou à quitter le pays.

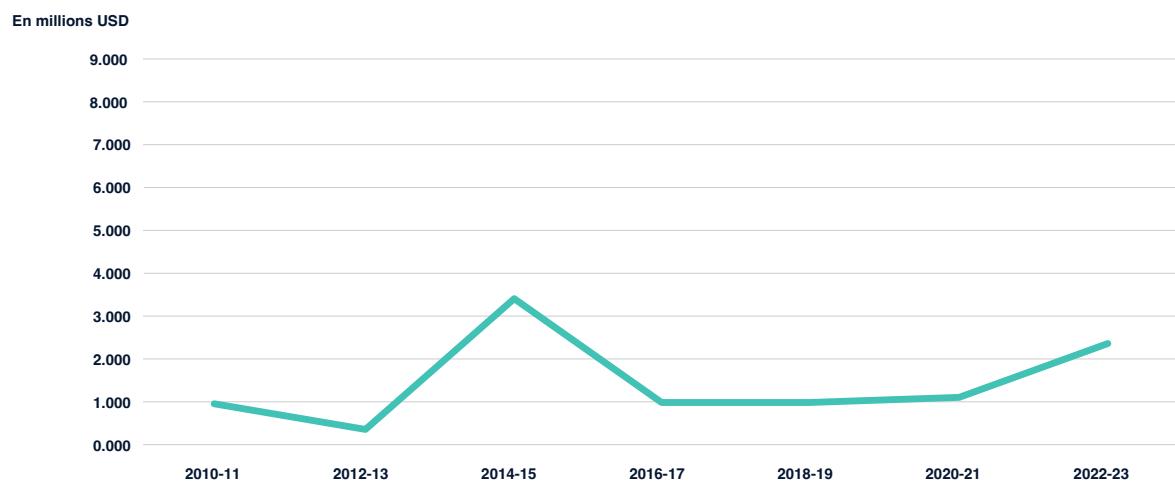
Les difficultés économiques et les problèmes de gouvernance ont persisté, entraînant un effondrement économique en 2008⁹⁷. En 2017, après des années de turbulences économiques et des mois d'actions civiles, le président Mugabe a démissionné, et le leadership du président Emmerson Mnangagwa a d'abord suscité l'optimisme après les élections de 2018. Cependant, les problèmes de gouvernance, les difficultés économiques et la corruption politique ont continué à limiter les opportunités. Les espaces civiques sont restés restreints, entravant davantage les efforts de plaidoyer⁹⁸.

Les multiples crises mondiales (pandémie de COVID-19 et conflits au Moyen-Orient et en Ukraine) ont exacerbé les difficultés des ODF au Zimbabwe. Avec l'accent mis après le 11-Septembre sur la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme, le Zimbabwe a été inscrit en 2018 sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI), une initiative mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération, en raison de manquements dans ses systèmes juridique et financier⁹⁹.

Évolution du paysage du financement des ODF au Zimbabwe

Des décennies d'instabilité économique et politique au Zimbabwe ont considérablement affecté le paysage du financement des ODF. Au lendemain de l'indépendance, les bailleurs de fonds ont apporté un soutien financier substantiel aux initiatives de développement, ce qui a profité au mouvement des femmes. Cependant, une crise politique a entraîné un transfert des financements vers la gouvernance et la politique, tandis que les difficultés économiques nationales ont conduit à une forte baisse des ressources disponibles pour les activités de développement, y compris pour les ODF. Comme le montre la figure 16, l'aide accordée aux ODF zimbabwéennes a diminué entre 2010 et 2012, avant d'augmenter à nouveau. Depuis lors, le financement est resté imprévisible, fluctuant fortement au fil du temps.

Figure 16 : Aide accordée aux ODF au Zimbabwe, 2011-2023



Remarques : L'APD accordée aux ODF comprend les dépenses portant le code sectoriel 15170 (Organisations et mouvements de défense des droits des femmes, et institutions gouvernementales).

Source : Calculs des auteur·es basés sur les communications de l'OCDE.

Ces pressions économiques⁹⁵ ont poussé plusieurs ODF à se mettre en mode survie et les ont rendues presque entièrement dépendantes des financements de projets. Cette forte dépendance vis-à-vis des projets financés par les bailleurs de fonds est survenue à un moment où le nombre de bailleurs disponibles avait diminué en raison de l'instabilité du pays. L'« ONGisation » du mouvement des femmes au Zimbabwe a alors progressé. Pour assurer

leur survie, les organisations et leur personnel ont réorienté leurs priorités afin de s'aligner sur les intérêts des ONG internationales détentrices des fonds. Certaines organisations et leurs dirigeant·es sont devenu·es les gardiens du secteur, contrôlant les fonds et les activités.

Cette situation a été encore aggravée par la diminution des fonds mondiaux consacrés aux droits des femmes. Les ressources financières, lorsqu'elles sont disponibles, sont désormais souvent liées à des projets et des interventions spécifiques, ce qui limite la flexibilité dont les ODF ont besoin pour poursuivre leurs propres efforts de plaidoyer et de consolidation du mouvement¹⁰⁰.

Certains donateurs ne financent pas les organisations qui n'ont pas signé de protocole d'accord avec le gouvernement, comme l'a souligné une personne interrogée :

« Le mouvement stagne depuis l'essor de l'ONGisation, car beaucoup d'ONG ainsi que leurs dirigeant·es, sont devenu·es des contrôleurs d'accès. En conséquence, le mouvement est fragmenté, manque de cohésion et peine à parvenir à un consensus sur des questions clés. » (Entretien ZN001).

Indicateurs de la restriction de l'espace civique et de la répression des mouvements féministes au cours de cette période

Sous divers régimes politiques, les ODF ont dû faire face à un rétrécissement de l'espace civique et à la répression. Cela reflète la répression générale de l'espace civique au Zimbabwe. Les bouleversements politiques et les difficultés économiques depuis la fin des années 1990, ainsi que les tensions qui en ont résulté, ont finalement conduit à une répression des OSC, y compris des ODF¹⁰¹.

Les OSC ont accueilli avec joie le changement de gouvernement en 2018, espérant qu'il s'agissait d'un signe de changement positif, mais cela n'a pas été le cas. L'espace civique continue à être réprimé depuis 2018, avec un score de 30 sur 100 sur le CIVICUS Monitor (CIVICUS, 2024)⁴⁸. Les autorités continuent à intimider, harceler et arrêter arbitrairement des militant·es, des journalistes, des membres de l'opposition et des femmes, et les défenseurs et défenseuses des droits humains sont constamment pris·es pour cible^{102,vii}. En conséquence, certaines femmes militantes sont devenues plus prudentes, recourant souvent à l'autocensure pour éviter les conflits avec le gouvernement.

« Le chanteur a changé, mais la chanson et la mélodie sont restées les mêmes. »
(Entretien ZN002).

Plusieurs nouvelles lois imposent des restrictions sur les rassemblements publics, criminalisent toute action ou tout discours jugé préjudiciable à la dignité et à la souveraineté du Zimbabwe et permettent au gouvernement de poursuivre les défenseurs et défenseuses des droits

^{vii} <https://www.amnesty.org/en/documents/afr46/7221/2023/en/>

humains pour dissidence et critique du gouvernement. Il s'agit notamment de la loi sur le maintien de la paix et de l'ordre [chapitre 11:23] (anciennement POSA), de la loi pénale amendée (codification et réforme) [chapitre 9:23] et de la loi sur la cyberprotection et la protection des données [chapitre 12:07]⁹⁹. Elles soulèvent des inquiétudes quant à la surveillance potentielle des activités en ligne et pourraient cibler les militant·es et restreindre la dissidence numérique.

Bien que les OSC aient signalé que le projet de loi sur les organisations bénévoles privées, dans sa forme actuelle, entraverait considérablement leurs activités et limiterait leur accès au financement¹⁰³, il a été adopté en 2023 sans aucune modification sous prétexte de se conformer au GAFI, alors que le pays a été retiré de la liste grise en janvier 2022^{viii} et qu'il ne respecte pas pleinement les normes et exigences du GAFI⁹⁹. Ce projet de loi implique d'importants risques pour le financement des OSC, principalement parce qu'il permet une révocation sommaire et sans formalités des licences dans le registre des OSC et oblige les OSC à faire état des financements étrangers comme condition à tout enregistrement ou audit. En outre, en vertu de ce projet de loi, le ministre de la Fonction publique, du Travail et des Affaires sociales a désigné les OSC comme « présentant un fort risque » de détournement à des fins terroristes ou y étant « vulnérables » en se basant sur des critères indéterminés.

Chaque réglementation est difficile à respecter et étouffante ; leur effet combiné crée un espace extrêmement restrictif pour les OSC et les ODF.

Impact des changements politiques et économiques sur les mouvements féministes et leur capacité opérationnelle

Les ODF au Zimbabwe opèrent depuis longtemps dans des conditions difficiles, depuis les restrictions imposées à l'époque coloniale sur les rassemblements et les associations de femmes jusqu'aux confrontations postindépendance avec un gouvernement autrefois allié. Au fil du temps, elles ont évolué et sont devenues un mouvement de résistance résilient qui défend les droits des femmes et des filles et une justice sociale plus large.

Cependant, toutes ces luttes ont abouti à des victoires importantes. Une série de lois adoptées après l'indépendance ont créé un environnement plus inclusif permettant aux femmes de contribuer au développement national. Grâce à des alliances stratégiques, les ODF ont réussi à bloquer des lois qui auraient porté atteinte aux droits des femmes, notamment l'interdiction de l'avortement (2012) et un projet de loi qui aurait gracié les violeurs s'ils épousaient leurs victimes (2016). Le mouvement a également réussi à faire obstacle à plusieurs tentatives du gouvernement en 2016, 2018 et 2020 visant à interdire l'avortement.

Les citations suivantes, tirées d'entretiens avec des personnes interrogées, mettent en avant la façon dont ces victoires ont été remportées dans un contexte tumultueux. Les militant·es

^{viii} <https://zendetect.com/blog/economic-cost-of-greylisting>

soulignent que l'environnement dans lequel les ODF agissent au Zimbabwe est difficile depuis longtemps, mais que l'accès au financement leur a permis de s'organiser.

« La base de financement continue de se réduire. Le Zimbabwe n'est plus le chouchou des donateurs – certains d'entre eux estiment que le secteur du genre est un puits sans fond – les résultats sont lents, les normes patriarcales persistent malgré les nouvelles lois qui ne changent pas rapidement – le choix se porte désormais sur des résultats tangibles tels que l'autonomisation économique des femmes – cela aussi a été remis en question par une économie instable qui entraîne une inversion des résultats, de sorte que les fonds ne sont pas suffisants. »

(Entretien ZN003).

« L'environnement est difficile depuis longtemps, mais au moins, quand il y avait de l'argent, les gens pouvaient encore s'organiser. » (Entretien ZN001).

Cependant, la répression continue et l'accès limité aux financements tout au long de ces périodes ont également entravé leur efficacité. L'une des principales conséquences du financement limité a été, par exemple, la tendance des ODF à « suivre l'argent », ce qui signifie globalement que le mouvement ne peut pas se concentrer sur ses intérêts et ses objectifs, mais doit se plier aux exigences des donateurs qui accordent des ressources limitées pour soutenir le travail mené.

« Cette voix a disparu, tout comme l'indépendance. Et étant donné que le financement diminue de plus en plus – même si l'on ne considère que les fonds externes – nous constatons une stagnation du mouvement. Il devient l'apanage d'une poignée de personnes, il est très fragmenté et il est très difficile de voir où il s'inscrit dans l'écosystème plus large des questions abordées. Je dirais, très honnêtement, que nous assistons à une très forte régression vers une société profondément patriarcale. Je pense que le Zimbabwe avait fait de grands progrès, même sur le plan social, dans la manière dont nous abordions les questions, mais nous voyons maintenant que ces progrès commencent à disparaître. » (Entretien ZN001).

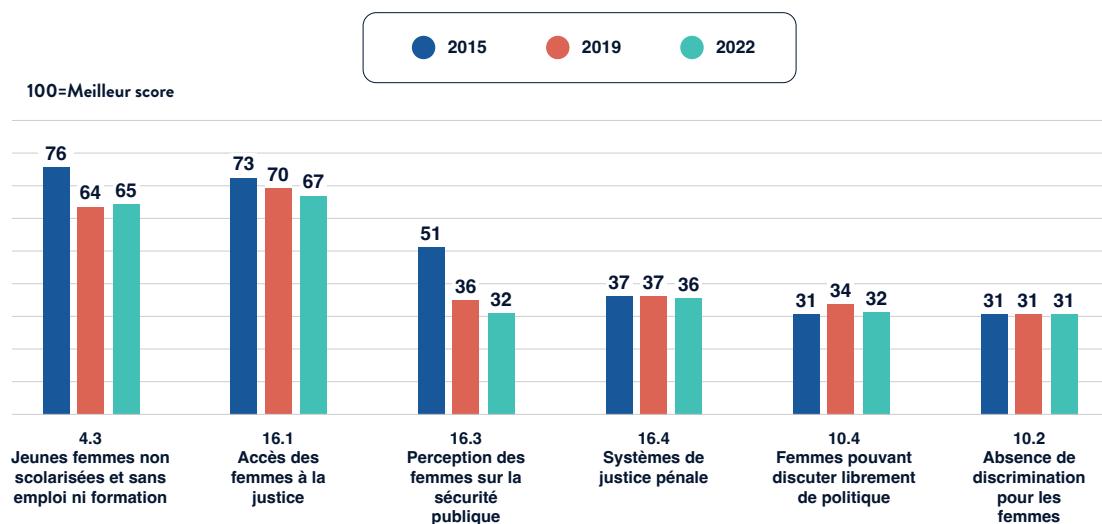
« Je dirais que lorsque j'étais jeune, on parlait beaucoup de certaines organisations clés– Musasa Project, KATWE, Zimbabwe Women's Resource Centre and Network, ZWALA Zimbabwe Women Lawyers Association – il y avait plusieurs organisations prolifiques dont on entendait parler et que l'on voyait dans la vie quotidienne, et on était au courant de leur organisation et de leurs activités. Au cours des deux dernières années, ces organisations ont disparu. Je ne sais même pas si KATWE fonctionne encore, et je ne sais pas non plus si le projet Musasa est toujours opérationnel. On

constate donc une baisse significative de la visibilité et de la mobilisation dans ces domaines. » (Entretien ZN001).

Impact sur les résultats en matière d'égalité des genres et les indicateurs clés

Les scores de 50,6 en 2015, 50,2 en 2019 et 50,0 en 2022 pour l'Indice du Genre dans les ODD 2024 d'EM2030 montrent que le Zimbabwe n'a fait aucun progrès dans le domaine de l'égalité des genres pendant cette période⁴¹. La violence à l'égard des femmes reste répandue et la représentation politique des femmes est limitée¹⁰⁴.

Figure 17. Sélection de scores de l'Indice du Genre dans les ODD pour le Zimbabwe, 2015-2022



Remarques : Ces cinq indicateurs de l'Indice du Genre dans les ODD sont tous ramenés à la même échelle, où 100 est le score le plus élevé et 0 le plus faible. Les descriptions complètes et les sources des données pour les indicateurs par numéro de référence sont disponibles à l'adresse suivante : www.equalmeasures2030.org/2024-sdg-gender-index/

Source : Equal Measures 2030, 2024.⁴¹

Une analyse des facteurs sous-jacents à ce déclin montre une tendance à la baisse de plusieurs indicateurs clés de l'égalité des genres. La figure 17 montre que deux indicateurs des ODD relatifs à l'éducation connaissent un recul. Les indicateurs « absence de toute discrimination » et « capacité des femmes à discuter de politique » ont stagné entre 2015 et 2022, tandis que les indicateurs « accès des femmes à la justice » et « perception sur la sécurité publique » ont reculé.

La violence à l'égard des femmes est élevée, une femme sur trois étant victime de VBG, tandis qu'une femme sur quatre a subi des violences sexuelles¹⁰⁵. En outre, seuls 35 % des sièges au Parlement sont occupés par des femmes, principalement dans le cadre du système de représentation proportionnelle qui attribue 30 % des sièges parlementaires aux femmes.

Conclusion

Au fil des ans, le mouvement au Zimbabwe a évolué, modifiant ses stratégies pour survivre dans des conditions incertaines et souvent dangereuses. Le caractère irrégulier et instable du financement du mouvement a rendu son fonctionnement dans un environnement généralement oppressif encore plus difficile et a poussé un grand nombre de militant·es à quitter le pays ou à se mettre en mode survie. Malgré la précarité de son existence, le mouvement est également confronté à la baisse mondiale des financements accordés des ODF.

Les ODF et les femmes au Zimbabwe en ont pâti. Il a été difficile de travailler de manière systématique en tant que mouvement en ayant une vision et une stratégie communes. Forcé de suivre l'argent, le mouvement a axé son travail sur des projets et s'est souvent retrouvé tiraillé dans différentes directions. Les données sur les résultats obtenus pour les filles et les femmes – éducation, participation politique et violence à l'égard des femmes – montrent que les progrès ont commencé à s'éroder. Ce recul a été facilité par les défis économiques, politiques et sociaux.

Cependant, les militants et militantes des ODF au Zimbabwe estiment qu'il est possible de parvenir à un changement transformateur en matière de droits des femmes et d'égalité des genres grâce à l'action collective de personnes partageant les mêmes idées et les mêmes principes et valeurs féministes.

« Mon souhait pour le mouvement des femmes au Zimbabwe et dans le monde est de prendre du recul, de revenir aux fondamentaux de l'analyse, politiquement, à une analyse politique approfondie de ce qui se passe dans notre pays, dans le monde, dans notre région, afin de mener une réflexion stratégique approfondie et d'élaborer des stratégies pour un changement transformateur, une transformation des systèmes politiques, économiques et sociaux qui nous maintiennent dans un certain espace. » (Entretien ZN002).

Recommandations

Depuis plus d'une décennie, les ODF définissent clairement leurs priorités et leurs revendications en faveur de principes de financement féministes. En voici quelques exemples :

- [Principes de financement féministe](#)¹⁰⁶ d'Astraea Lesbian Foundation for Justice
- [Manuel du COFEM sur l'octroi de subventions féministes](#)¹⁰⁷
- [Principes pour un financement féministe](#)¹⁰⁸ du Fonds égalité, de la Fondation canadienne des femmes et des Fondations communautaires du Canada
- [Principes féministes sororaux de la philanthropie](#)¹⁰⁹ du Fonds d'action urgente
- [Moving More Money to the Drivers of Change: How Bilateral and Multilateral Funders Can Resource Feminist Movements \(PDF\)](#)¹¹⁰ de Mama Cash et AWID
- [Cadre commun de demandes](#)¹¹¹ de Walking the Talk
- [What do Feminist and Women's Rights Organizations want from Partnerships with INGOs? Perspectives from Feminist and Women's Rights Organizations in Africa \(PDF\)](#)¹¹²

Les recommandations qui suivent ne reprennent pas celles figurant dans ces documents fondamentaux, mais répondent aux questions spécifiques soulevées par le présent projet de recherche en matière de financement.

Bailleurs de fonds publics

- Lorsque le financement direct des groupes locaux n'est pas possible, consulter et coopérer avec les ODF afin d'identifier le bailleur de fonds intermédiaire le plus approprié, en reconnaissant que différents types d'intermédiaires offrent différents avantages politiques et programmatiques.
- Soutenir les équipes juridiques et de conformité afin qu'elles collaborent avec les partenaires bénéficiaires et leur contexte, ainsi qu'avec d'autres responsables juridiques et de conformité, de façon à tirer des enseignements d'autres pratiques contractuelles flexibles et responsables et les adapter.
- Continuer à soutenir les fonds intermédiaires, en particulier les fonds féminins et féministes, qui sont ancrés dans les contextes locaux. Ces fonds fournissent un soutien à long terme sans restriction et une protection juridique et autre aux ODF et militant·es au niveau local.
- Lorsque des militants et militantes au niveau local le recommandent, dénoncer les mesures qui restreignent l'espace civique et limitent la capacité des organisations et des militants et militantes à s'organiser en toute sécurité, à recevoir et distribuer des financements, s'y opposer et demander des comptes,

- Intégrer le soutien à la collecte et à l'utilisation de données sur le genre dans l'aide publique au développement (APD), non seulement pour suivre les projets, mais aussi pour contribuer à la mise en place d'écosystèmes de données sur le genre durables et complets.

Organisations caritatives

- Utiliser la position unique des organisations caritatives pour soutenir les ODF des diasporas qui, sans cela, peuvent ne pas être en mesure d'obtenir une APD ou d'autres types de financement.
- Collaborer et se coordonner avec d'autres institutions et réseaux, tels que l'initiative Better Preparedness du Human Rights Funders Network, afin de mobiliser des fonds et de soutenir les organisations opérant dans des contextes restrictifs, ce qui permet d'élaborer des stratégies de financement complémentaires selon les différents niveaux de tolérance au risque au sein des institutions.
- Faire en sorte que les portefeuilles de financement soutiennent la totalité des organisations essentielles à la santé des mouvements, y compris les organisations établies ainsi que les réseaux et les groupes émergents menés par des jeunes. Lorsque c'est possible, renforcer cette complémentarité avec d'autres bailleurs de fonds, et notamment les bailleurs de fonds publics.
- Soutenir les équipes juridiques et de conformité dans leurs relations avec les partenaires bénéficiaires et leur contexte, ainsi qu'avec d'autres responsables juridiques et de conformité, afin de tirer des enseignements d'autres pratiques contractuelles flexibles et responsables et de les adapter.
- Lorsque des militants et militantes au niveau local le recommandent, dénoncer les mesures qui restreignent l'espace civique et limitent la capacité des organisations et des militants et militantes à s'organiser en toute sécurité, à recevoir et distribuer des financements, s'y opposer et demander des comptes.
- Déclarer les données de financement au Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, à l'aide du marqueur politique en matière d'égalité homme-femme proposé par le Comité d'aide au développement, en particulier pour le financement direct des ODF.

Institutions multilatérales

- Adopter les meilleures pratiques définies par des groupes tels que le Groupe de travail interinstitutions pour promouvoir un cadre de financement à l'échelle des Nations unies pour les organisations de femmes et les organisations de la société civile (le groupe de travail) (par exemple, l'analyse préliminaire des approches du système des Nations unies en matière de financement des organisations de femmes et des organisations de la société civile¹¹³ et l'OCDE grâce à des cadres tels que la recommandation 2024 du CAD sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans la coopération au développement et l'aide humanitaire¹¹⁴.

- Poursuivre les négociations avec les bailleurs de fonds institutionnels de façon à éviter d'imposer aux ODF des mesures de mise en conformité onéreuses.
- Collaborer avec d'autres fonds intermédiaires et militants ou militantes au niveau local de façon à élaborer des stratégies de financement localisées qui définissent les fonds intermédiaires les mieux placés pour mobiliser des fonds dans chaque contexte.
- Soutenir les partenaires et les bailleurs de fonds institutionnels de façon à trouver de nouvelles manières de mesurer l'impact des ODF, y compris lorsqu'il s'agit de faire barrage et d'empêcher le recul des droits.
- Déclarer les données de financement au Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, à l'aide du marqueur politique en matière d'égalité homme-femme proposé par le Comité d'aide au développement, en particulier pour le financement direct des ODF.

Société civile

- Poursuivre la solidarité entre les mouvements et au-delà des frontières, notamment en soutenant les mouvements de la diaspora, en renforçant le soutien du grand public dans les pays du Nord en faveur de l'APD en tant qu'expression de la solidarité mondiale et en élaborant des stratégies collaboratives de mobilisation des ressources.
- Continuer à militer en faveur de la justice en matière de ressources en utilisant une approche écosystémique en plus des efforts de mobilisation des ressources spécifiques aux institutions.

Limites

Notre étude a rencontré certaines limites. Premièrement, le manque de données quantitatives détaillées sur le financement des ODF et de données internes provenant des ODF dans les pays étudiés a limité notre capacité à établir des liens de causalité clairs entre la répression de l'espace civique, les réductions de financement et les résultats en matière d'égalité des genres. Deuxièmement, le délai court imparti pour la recherche et le financement limité ont restreint la portée et la profondeur de la collecte de données. Pour pallier ces difficultés, nous avons utilisé une approche mixte associant des entretiens approfondis avec des ODF au niveau national, qui ont fourni des informations précieuses sur leurs expériences vécues et les défis auxquels elles sont confrontées dans chaque contexte.

Conclusion et perspectives

Les études de cas ont mis en évidence le rôle essentiel des ODF, ainsi que le besoin de plus en plus urgent d'une résistance coordonnée dans un climat de rétrécissement de l'espace civique. Sans un soutien soutenu, les progrès réalisés par les ODF au cours des dernières décennies risquent d'être réduits à néant, ce qui exposerait des millions de femmes et de filles à la discrimination et à la violence et les priverait de l'accès aux droits reproductifs

fondamentaux et à des opportunités économiques. Si la gestion des risques est une réalité pour les donateurs bilatéraux, les philanthropes et les mouvements eux-mêmes, il existe un « risque » sérieux que les objectifs généraux des donateurs en matière d'égalité des genres ne soient pas atteints sans le financement des ODF.

Le contexte mondial actuel, caractérisé par des réductions de l'aide et un rétrécissement de l'espace civique, exige des actions courageuses et des stratégies créatives pour permettre aux bailleurs de fonds de financer des solutions potentiellement transformatrices menées par les ODF. Les bailleurs de fonds doivent considérer le financement des ODF comme essentiel non seulement pour améliorer la vie des femmes et des filles dans le monde entier, mais aussi pour défendre et renforcer la démocratie. Les bailleurs de fonds qui peuvent soutenir les ODF doivent prendre des mesures plus audacieuses pour garantir que les mouvements féministes puissent non seulement résister aux vents contraires auxquels ils sont confrontés, mais aussi concrétiser leur vision d'un avenir féministe.

Dans cette étude, nous avons recueilli des preuves initiales sur les conséquences du manque de soutien aux ODF et formulé quelques recommandations à l'intention des acteurs travaillant dans des contextes difficiles, afin d'aider celles et ceux qui préconisent un renforcement du financement des ODF au sein de la société civile ou des organisations donatrices. Cependant, il est nécessaire de recueillir davantage de preuves et de préciser ce coût, en plus d'approfondir les recherches sur l'impact des ODF, afin de permettre aux défenseurs et défenseuses des droits des femmes de continuer à plaider en faveur de cet investissement. Les recherches futures pourraient envisager de mener des études approfondies, spécifiques à chaque pays, axées sur les quatre pays étudiés et sur d'autres pays que nous avons présélectionnés au cours du processus de recherche. Ces études devraient privilégier l'utilisation des données nationales sur le financement des ODF, plutôt que de s'appuyer uniquement sur des ensembles de données mondiaux. En outre, des entretiens approfondis avec les principales parties prenantes à tous les niveaux permettraient d'examiner de manière rigoureuse les relations causales potentielles entre les réductions de financement, la répression de l'espace civique et les résultats en matière d'égalité des genres.

Annexe : détails supplémentaires sur la méthodologie de recherche

Objectifs de la recherche

Les objectifs de la présente étude étaient d'examiner les points suivants, à travers l'analyse des données et la littérature pour les quatre pays étudiés :

- La diminution du financement des ODF et/ou le rétrécissement ou la suppression de l'espace dédié à leurs activités ont-ils eu des conséquences négatives sur l'égalité des genres ?
 - Quels types de conséquences négatives peut-on observer dans les données au niveau de chaque pays ?
 - Existe-t-il des similitudes entre les types de conséquences négatives qui se produisent dans différents contextes ? Peut-on observer des tendances ou des thèmes généraux ?

Approche de recherche et activités clés

1. Élaboration d'un cadre commun pour définir comment nous identifions les contextes et les périodes au cours desquels les ODF ont été privées de financement, réprimées, empêchées ou détournées de leur travail.
 - **Comment** : l'AMF a animé des discussions et des groupes de réflexion au sein de son réseau.
2. Choix des contextes/pays qui ont connu des périodes où les ODF ont été privées de financement, réprimées, empêchées ou détournées de leur travail.
 - **Comment** : l'AMF a organisé des discussions/groupes de parole en utilisant le cadre commun, identifiant une sélection de pays, de périodes et de détails généraux sur le contexte. EM2030 a proposé des contextes dans lesquels une « stagnation » ou un « recul » des indicateurs clés ont pu être observés au cours des dernières années.
3. Utilisation de la sélection de pays et analyse d'une série d'indicateurs de « résultats ».
 - **Comment** : EM2030 a examiné une série d'ensembles de données mondiales, régionales et nationales (y compris l'Indice du Genre dans les ODD, d'autres indices pertinents, les bases de données des Nations unies, les sources de données nationales, les sondages d'opinion, les enquêtes sur les valeurs, etc.) afin de voir si les données montrent des changements/une augmentation des résultats négatifs après les périodes de « répression/suppression des financements ». Ces résultats ont ensuite été corroborés par des recherches documentaires et une analyse de la littérature disponible.

4. Après s'être mis·es d'accord sur une liste restreinte de pays à étudier dans différentes régions géographiques, les chercheurs et chercheuses ont recherché des informateurs et informatrices clés dans chaque contexte afin de mieux comprendre le financement/détournement des actions des ODF et leurs répercussions. Les informateurs et informatrices clés ont reçu une rétribution en remerciement de leur temps et de leur expertise et ont été invité·es à relire et à valider les conclusions consolidées.
5. Finalisation du rapport externe avec les conclusions.
6. Diffusion du rapport auprès du réseau de l'AMF lors d'un événement virtuel d'apprentissage et de partage et lors de la conférence « Financing Feminist Futures ».

Sélection des études de cas

Afin de garantir la sélection de pays et de contextes facilitant la réalisation de l'étude, nous avons adopté une approche d'échantillonnage en plusieurs étapes. La première étape a consisté à compiler une liste de 19 pays dont les scores en matière d'indices d'égalité des genres et d'indicateurs d'espace civique étaient en baisse. Nous avons présenté cette liste aux principales parties prenantes du mouvement féministe dans les pays concernés afin d'obtenir des informations supplémentaires et de la valider, avec l'aide de l'AMF. Pour le choix final des pays pour les études de cas, nous nous sommes basé·es sur la disponibilité des données, les recommandations des parties prenantes et l'accès à des participant·es potentiel·les pour les entretiens. Nous avons également pris en compte la diversité du contexte géographique et historique ainsi que la force relative des mouvements féministes.

Notes de fin

¹ Chugh, A. et Gaind, S. (2023) « Shifting paradigms through feminist funding », Sexual and Reproductive Health Matters, 31(3), p. 2344361. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1080/26410397.2024.2344361>.

² OCDE (2016) Donor Support to Southern Women's Rights Organizations. Comité de l'OCDE sur l'égalité des genres (GenderNet). Disponible à l'adresse : <https://docslib.org/doc/8990495/donor-support-to-southern-womens-rights-organisations>.

³ Evans, A. et Nambiar, D. (2013) Collective action and women's agency : a background paper, Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender/Evans%20and%20Nambiar%20013.%20Collective%20action%20and%20women%27s%20agency.%20Dec%2017.pdf> (consulté le 24 février 2025).

⁴ Htun, M. et Weldon, S.L. (2012) « The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005 », American Political Science Review, 106(3), pp. 548-569. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1017/S0003055412000226> (consulté le 20 mai 2015).

⁵ Weldon, L., Forester, S., et al. (2020) Handmaidens of Heroes? Feminist Mobilization as a Force for Economic Justice. Vancouver, Canada : Université Simon Fraser. Disponible à l'adresse : <https://www.sfu.ca/content/dam/sfu/politics/FeministMovement/Working%20Paper%202.pdf> (consulté le 20 mai 2025).

⁶ Weldon, L., Kelly-Thompson, K., et al. (2020) When and How Does Transnational Feminist Promote Gender Justice? New Measures and Exploratory Findings. Working Paper. Document de travail. Université Simon Fraser. Disponible à l'adresse : <https://www.sfu.ca/content/dam/sfu/politics/FeministMovement/Working%20Paper%203.pdf> (consulté le 20 mai 2025).

⁷ Kang, A.J. et Tripp, A.M. (2018) Coalitions Matter: Citizenship, Women, and Quota Adoption in Africa. Perspectives on Politics, 16(1), pp. 73-91. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1017/S1537592717002225> (consulté le 20 mai 2025).

⁸ Alliance pour les mouvements féministes et Equal Measures 2030 (2024) Avancée rapide ou retour en arrière. Perspectives pour l'égalité des genres d'ici 2049. The Alliance for Feminist Movements. Disponible à l'adresse : <https://equalmeasures2030.org/fr/avancee-rapide-ou-retour-en-arriere/> (consulté le 20 mai 2025).

⁹ Bunch, C. et Fried, S. (1996) « Beijing '95 : Moving Women's Human Rights from Margin to Center », Signs : Journal of Women in Culture and Society, 22(1), pp. 200-204. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1086/495143> (consulté le 20 mai 2025).

¹⁰ ONU Femmes (2024) Voices of Strength: Contributions of Palestinian WomenLed Organizations to the Humanitarian Response in the Occupied Palestinian Territory. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-06/gender-alert_palestine-wlos-en.pdf (consulté le 20 mai 2025).

¹¹ ONU Femmes (2015) Women's Participation and a Better Understanding of the Political | Global study on the implementation of UN Security Council resolution 1325 Disponible à l'adresse suivante : <https://wps.unwomen.org/participation/> (consulté le 24 février 2025).

¹² ONU Femmes (2022) GOVERNMENT RESPONSES TO COVID-19: Lessons on gender equality for a world in turmoil. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-06/Government-responses-to-COVID-19-Lessons-on-gender-equality-for-a-world-in-turmoil-en_0.pdf (consulté le 20 mai 2025).

¹³ OCDE (2024) How philanthropic foundations support gender equality and women's empowerment. Documents de politique de développement de l'OCDE 55. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/3fbec947-en> (consulté le 20 mai 2025).

¹⁴ OCDE (2025) Financement du développement pour l'égalité des genres. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/data/dashboards/development-finance-for-gender-equality.html> (consulté le 20 mai 2025).

¹⁵ Shake the Table (2022) Lighting the Way: A Report for Philanthropy on the Power and Promise of Feminist Movements. Shake the Table et Bridgespan Group. Disponible à l'adresse : <https://www.bridgespan.org/insights/philanthropy-and-feminist-movements> (consulté le 24 février 2025).

¹⁶ AWID (2007) The Second Fundher Report: Financial Sustainability for Women's Movements Worldwide. AWID. Disponible à l'adresse : https://issuu.com/awid/docs/fundher_report2_2007?mode=embed&layout=http%3A%2F%2Fkin.issuu.com%2Fv%2Flight%2Flayout.xml&showFlipBtn=true (consulté le 20 mai 20205).

¹⁷ ODI Global (2025) Donors In A Post-Aid World January 2025 update. Disponible à l'adresse : <https://odi.org/en/insights/donors-in-a-post-aid-world-january-2025-update/> (consulté le 20 mai 2025).

¹⁸ Alliance pour les mouvements féministes (2025) Global Projected Losses to Women's Rights. Disponible à l'adresse : <https://www.allianceforfeministmovements.org/reports/#globalloss>.

¹⁹ Alpízar Durán, L. (2015) 20 years of Shamefully Scarce Funding for Feminists and Women's Rights Movements, AWID. Disponible à l'adresse : <https://www.awid.org/news-and-analysis/20-years-shamefully-scarce-funding-feminists-and-womens-rights-movements> (consulté le 20 mai 2025).

²⁰ AWID (2006) Where is the money for women's rights? Assessing the resources and the role of donors in the promotion of women's rights and the support of women's rights organizations.

Disponible à l'adresse :

https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/assessing_resources_and_role_of_donors_fundher.pdf (consulté le 20 mai 2025).

²¹ Collier, C 2014. Not Quite the Death of Organized Feminism in Canada: Understanding the Demise of the National Action Committee on the Status of Women. Canadian Political Science Review vol. 8, n° 2, 2014, p. 17-33. Disponible à [l'adresse https://doi.org/10.24124/c677/2014383](https://doi.org/10.24124/c677/2014383) (consulté le 20 mai 2025).

²² Loreto, N 2020 Take Back The Fight: Organizing Feminism for the Digital Age. Fernwood Publishing, Halifax, Nouvelle-Écosse, Canada.

²³ Mukhopadhyay, M. et al. (2011) Rights and Resources: The Effects of External Financing on Organising for Women's Rights. online resource. Ressource en ligne. Pathways of Women's Empowerment et Royal Tropical Institute. Disponible à l'adresse :
https://opendocs.ids.ac.uk/articles/online_resource/Rights_and_Resources_The_Effects_of_External_Financing_on_Organising_for_Women_s_Rights/26482099/1 (consulté le 24 février 2025).

²⁴ Gossen, R. (2024) The Twelfth of February: Canadian Aid for Gender Equality During the Rise of Violent Extremism in Pakistan. 1st ed. Montreal : McGill-Queen's University Press (McGill-Queen's/Brian Mulroney Institute of Government Studies in Leadership, Public Policy, and Governance Series, v. 17).

²⁵ Hessini, L. (2020) Financing for gender equality and women's rights: the role of feminist funds, Gender & Development, 28(2), pp. 357-376. Disponible à l'adresse :
<https://doi.org/10.1080/13552074.2020.1766830> (consulté le 20 mai 2025).

²⁶ Batliwala, S. (2008) Changer leur monde. Les mouvements de femmes, concepts et pratiques. Une publication de l'AWID. Association pour les droits des femmes dans le développement. Disponible à l'adresse : <https://www.awid.org/fr/publications/changer-leur-monde-les-mouvements-de-femmes-concepts-et-pratiques>.

²⁷ Global Fund for Women <https://www.globalfundforwomen.org/womens-funds/>

²⁸ Tant E. et Michalko J. (2024) Why donors must finance feminist movements. Disponible à l'adresse <https://odi.org/en/insights/why-donors-must-finance-feminist-movements/> (consulté le 20 mai 2025).

²⁹ Gray, A. (2024) Taking risks and innovating is our role, now the wider sector must reap the rewards, Active Learning Network for Accountability and Performance in humanitarian action. Disponible à l'adresse : <https://alnap.org/commentary-multimedia/index/taking-risks-and-innovating-is-our-role/#:~:text=Philanthropy%20has%20a%20lot%20more.innovative%20ways%20of%20doing%20things> (consulté le 20 mai 2025).

³⁰ Human Rights Funders Network (2024). Better Preparedness Playbook: risk and role. Disponible à l'adresse : <https://www.hrfn.org/wp-content/uploads/2024/09/Better-Preparedness-Playbook-Risk-and-Role.pdf> (consulté le 20 mai 2025).

³¹ Jackson, P. (2016) « Value for money and international development: Deconstructing myths to promote a more constructive discussion », eVALUATION Matters [Prépublication]. Disponible à l'adresse : <https://idev.afdb.org/sites/default/files/Evaluations/2020-02/Value%20for%20money%20and%20international%20development.pdf> (consulté le 20 mai 2025).

³² AWID (2013) Primer 3 : Civil Society's Engagement in the Aid Effectiveness Agenda: The Parallel Process, Key Concerns and Recommendations. Disponible à l'adresse <https://issuu.com/awid/docs/primer3?e=0> (consulté le 20 mai 2025).

³³ Duke Law and Women Peacemakers Program (2017) Tightening the Purse Strings: What Countering Terrorism Financing Costs Gender Equality and Security. Duke University School of Law and Women Peacemakers Program. Disponible à l'adresse : <https://law.duke.edu/sites/default/files/humanrights/tighteningpursestrings.pdf> (consulté le 24 février 2025).

³⁴ Njoku, E.T. (2025) Counter-terrorism measures and civil society organisations: A review of literature and agenda for future research. Journal of Civil Society, pp. 1-31. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1080/17448689.2025.2451928> (consulté le 20 mai 2025).

³⁵ OCDE (2023) Funding civil society in partner countries: Toolkit for implementing the DAC Recommendation on Enabling Civil Society in Development co-operation and Humanitarian Assistance. Best Practices in Development Co-operation. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/9ea40a9c-en> (consulté le 20 mai 2025).

³⁶ Eddens, S. et Kroeger, K. (2022) Funders, it's time to change how we think about risk. 15 novembre. Disponible à l'adresse : <https://www.alliancemagazine.org/blog/funders-its-time-to-change-how-we-think-about-risk/> (consulté le 20 mai 2025).

³⁷ Chaudhry, S. et Heiss, A. (2018) Are Donors Really Responding? Analyzing the Impact of Global Restrictions on NGOs. Disponible à l'adresse : <https://www.andrewheiss.com/research/working-papers/chaudhry-heiss-ngos-aid/chaudhry-heiss-ngos-aid.pdf> (consulté le 20 mai 2025).

³⁸ Beasley, S. (2024). How philanthropy is working around a DEI backlash. Disponible à l'adresse <https://www.devex.com/news/how-philanthropy-is-working-around-a-dei-backlash-107058> (consulté le 20 mai 2025).

³⁹ Chase-Lubitz, J. (2025) Philanthropies fear Trump will target their tax-exempt status. Disponible à l'adresse <https://www.devex.com/news/philanthropies-fear-trump-will-target-their-tax-exempt-status-109892> (consulté le 20 mai 2025).

⁴⁰ Surie, M.D., Saluja, S. et Nixon, N. (2023) Glass Half Full: Civic Space and Contestation in Bangladesh, Sri Lanka and Nepal. The Asia Foundation. Disponible à l'adresse suivante : <https://docs.adaptdev.info/lib/KYRCBQIH> (consulté le 24 février 2025).

⁴¹ Equal Measures 2030 (2024) Indice de Genre des ODD 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://equalmeasures2030.org/fr/indice-de-genre-des-odd-2024/> (consulté le 24 février 2025).

⁴² Erikson, Abigail et Majumdar, Shruti (2025) : « Beyond Backlash: Advancing Movements to End Violence against Women; Insights from Grantee Partners of the UN Trust Fund to End Violence against Women ». ONU Femmes, New York. Disponible à l'adresse suivante : untf_backlash_paper_v4_final.pdf (consulté le 26 mai 2025).

⁴³ Chenoweth, E. et Marks, Z. (2022) Revenge of the Patriarchs: Why Autocrats Fear Women, Foreign Affairs. Disponible à l'adresse : <https://www.hks.harvard.edu/publications/revenge-patriarchs-why-autocrats-fear-women-essays> (consulté le 20 mai 2025).

⁴⁴ Kaul, N. (2021) The Misogyny of Authoritarians in Contemporary Democracies, International Studies Review, 23(4), pp. 1619-1645. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1093/isr/viab028> (consulté le 20 mai 2025).

⁴⁵ Front Line Defenders (2024). Global Analysis 2023/24. Disponible à l'adresse : <https://www.frontlinedefenders.org/en/resource-publication/global-analysis-202324> (consulté le 20 mai 2025).

⁴⁶ Kathleen J. McInnis, K. J. et Hunter, K. M. (2024) RAND. Gender Wars Are an Early Warning Sign for Authoritarianism. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.rand.org/pubs/commentary/2024/11/gender-wars-are-an-early-warning-sign-for-authoritarianism.html> (consulté le 20 mai 2025).

⁴⁷ The Global Philanthropy Project (2024) 2021–2022 Global Resources Report : Government & Philanthropic Support for LGBTI Communities. Disponible à l'adresse suivante : <https://globalresourcesreport.org/> (consulté le 20 mai 2025).

⁴⁸ VeneKlasen, L. (2024) Anti-Gender Backlash: Where is Philanthropy? Institut d'études du développement. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.19088/BACKLASH.2024.001> (consulté le 20 mai 2025).

⁴⁹ CIVICUS (2024) Facts, Civicus Monitor. Disponible à l'adresse : <https://monitor.civicus.org/facts/> (consulté le 24 février 2025).

⁵⁰ Chen, Martha Alter. 1995. Engendering World Conferences: The International Women's Movement and the United Nations. Third World Quarterly 16 (3) : 477-93.

⁵¹ Amnesty International. 2018. How Women Activists in Türkiye Keep Fighting in a Climate of Fear. Amnesty International. 26 avril 2018. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/04/how-women-activists-in-turkey-keep-fighting-in-a-climate-of-fear/> (consulté le 20 mai 2025).

-
- ⁵² HCDH. 2024. Risking It All to Stand up for Human Rights in Exile. 2024. <https://www.ohchr.org/en/stories/2024/04/risking-it-all-stand-human-rights-exile> (consulté le 20 mai 2025).
- ⁵³ Sultan, M. et Mahpara, P. (2023) Backlash in Action? Or Inaction? Stalled Implementation of the Domestic Violence (Prevention and Protection) Act 2010 in Bangladesh. Institute of Development Studies. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.19088/IDS.2023.030> (consulté le 20 mai 2025).
- ⁵⁴ Quibria, M.G. et Islam, A. (2014) Aid Effectiveness in Bangladesh: Development with Governance Challenges. Disponible à l'adresse : https://mpra.ub.uni-muenchen.de/63759/1/MPRA_paper_63759.pdf (consulté le 20 mai 2025).
- ⁵⁵ Davison, C. (2024) The rise and fall (and rise?) of Bangladesh as a development darling. DEVEX. Disponible à l'adresse : <https://www.devex.com/news/the-rise-and-fall-and-rise-of-bangladesh-as-a-development-darling-108106> (consulté le 20 mai 2025).
- ⁵⁶ Bertocci, P.J. (1977) Bangladesh : The Test Case for Development. Par Just Faaland et J. R. Parkinson. Boulder : Westview Press, 1976. xi, 203 pp. Notes, Tables, Index. 20,00 \$. The Journal of Asian Studies, 36(4), pp. 783-784. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.2307/2054489> (consulté le 20 mai 2025).
- ⁵⁷ The Daily Star (2024) Democracy needs civil society to thrive. Disponible à l'adresse : <https://www.thedailystar.net/opinion/views/news/democracy-needs-civil-society-thrive-3779351> (consulté le 20 mai 2025).
- ⁵⁸ Bin Seraj, K. F., Hassan, M., Shahan et A., Nixon, N. (2024). Rebuilding civic spaces: A new era for civil society in Bangladesh? Disponible à l'adresse : <https://devpolicy.org/rebuilding-civic-spaces-a-new-era-for-civil-society-in-bangladesh-20240928/> (consulté le 20 mai 2025).
- ⁵⁹ BRAC Development Institute et Pathways to Empowerment (2011) Mobilising for Women's Rights and the Role of Resources. Synthesis report - Bangladesh. Disponible à l'adresse : <https://bigd.bracu.ac.bd/publications/mobilising-for-womens-rights-and-the-role-of-resources-synthesis-report-bangladesh/> (consulté le 20 mai 2025).
- ⁶⁰ ACDI, 1992. Women in development policy. Disponible à l'adresse https://openjicareport.jica.go.jp/pdf/11240603_02.pdf (consulté le 14 mai 2025).
- ⁶¹ Forester, S. et al. (2022) New Dimensions of Global Feminist Influence: Tracking Feminist Mobilization Worldwide, 1975–2015, International Studies Quarterly, 66(1), p. sqab093. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1093/isq/sqab093> (consulté le 20 mai 2025).
- ⁶² Weldon, S.L. et Htun, M. (2013) Feminist mobilisation and progressive policy change: why governments take action to combat violence against women, Gender & Development, 21(2), pp. 231–247. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1080/13552074.2013.802158> (consulté le 20 mai 2025).

⁶³ Les femmes, l'entreprise et le droit (2021) Women, Business and the Law 2021. Economy Summary, Bangladesh. Disponible à l'adresse :
https://wbl.worldbank.org/content/dam/sites/wbl/documents/2021/02/2021.11.24_WBL_Economy_Summary_Bangladesh.pdf (consulté le 20 mai 2025).

⁶⁴ Nazneen, S., Hickey, S. et Sifaki, E. (2019) Negotiating Gender Equity in the Global South: The Politics of Domestic Violence Policy. . 1re éd. Londres : Routledge. Disponible à l'adresse :
<https://doi.org/10.4324/9781351245623> (consulté le 20 mai 2025).

⁶⁵ Marques, B.M. (2022) Two Tails of Nicaragua's Experience with Gender Inequality: the Neoliberal Politics of Measurement and Evaluation on the Global Gender Gap Index Reports (2006 - 2019). Universidade Federal da Integração Latino-Americana - UNILA. Disponible à l'adresse :
<https://dspace.unila.edu.br/handle/123456789/7252> (consulté le 24 février 2025).

⁶⁶ Neumann, P. (2018) Gender-based violence and the patrimonial state in Nicaragua: The rise and fall of Ley 779, Cahiers des Amériques latines, (87), pp. 69-90. Disponible à l'adresse :
<https://doi.org/10.4000/cal.8515> (consulté le 20 mai 2025).

⁶⁷ Neumann, Pamela (2022) « If It's Not Femicide, It's Still Murder » : Contestations Over Femicide in Nicaragua. Feminist Criminology 17 (1) : 139-59. <https://doi.org/10.1177/15570851211037271> (consulté le 20 mai 2025).

⁶⁸ Confidencial (2024) « ACNUR corrige cifra de solicitudes de asilo de nicaragüenses entre 2018 y 2023 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://confidencial.digital/migrantes/acnur-corrige-cifra-de-solicitudes-de-asilo-de-nicaraguenses-entre-2018-y-2023/>

⁶⁹ Confidencial (2024) « Dictadura obliga a las oenegés a trabajar junto al sector público en Nicaragua », Confidencial, 20 août. Disponible à l'adresse suivante :
<https://confidencial.digital/nacion/obligan-a-las-oeneges-a-trabajar-junto-al-sector-publico-en-nicaragua/>

⁷⁰ HCDH (2025) Report of the Group of Human Rights Experts on Nicaragua. Report submitted to the Human Rights Council, 58th session. Disponible à l'adresse suivante :
<https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/grhe-nicaragua/a-hrc-58-26-aув-en.pdf> (consulté le 20 mai 2025).

⁷¹ Brunori, A. (2023) El drama de Nicaragua : « Estamos presas en el país... Vivimos en una gran cárcel », El País. Disponible à l'adresse suivante : <https://elpais.com/opinion/2023-04-12/el-drama-de-nicaragua-estamos-presas-en-el-pais-vivimos-en-una-gran-carcel.html> (consulté le 20 mai 2025).

⁷² Confidencial (2024) « #8M : Una lista de los 8 principales retrocesos en los derechos de las mujeres en Nicaragua ». Disponible à l'adresse suivante : <https://confidencial.digital/nacion/ocho-retrocesos-en-los-derechos-de-las-mujeres-en-nicaragua/>

⁷³ Neumann, P. (2022) « If It's Not Femicide, It's Still Murder » : Contestations Over Femicide in Nicaragua. *Feminist Criminology*, 17(1), pp. 139-159. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1177/15570851211037271> (consulté le 20 mai 2025).

⁷⁴ Neumann, P. (2017) Women's Rights in Retrograde: Understanding the Contentious Politics of Gender Violence Law in Nicaragua. *LSE Human Rights*, 24 mars. Disponible à l'adresse suivante : <https://blogs.lse.ac.uk/humanrights/2017/03/24/womens-rights-in-retrograde-understanding-the-contentious-politics-of-gender-violence-law-in-nicaragua/> (consulté le 24 février 2025).

⁷⁵ La Corriente et Sexual Rights Initiative (2024) Contribución presentada al Consejo de Derechos Humanos para el 4to ciclo de revisión del Examen Periódico Universal (EPU) de Nicaragua. La Corriente et Sexual Rights Initiative. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.sexualrightsinitiative.org/sites/default/files/resources/files/2024-12/UPR47-%20NICARAGUA-%20LA%20CORRIENTE%26SRI%20-%20FULL%20REPORT.pdf> (consulté le 20 mai 2025).

⁷⁶ CEPAL (2025) Adolescent birth rate (aged 10-14 years; aged 15-19 years) per 1,000 women in that age group (SDG indicator 3.7.2). | Montevideo Consensus on Population and Development. Disponible à l'adresse : <https://consensomontevideo.cepal.org/en/indicadores/adolescent-birth-rate-aged-10-14-years-aged-15-19-years-1000-women-age-group-sdg> (consulté le 25 février 2025).

⁷⁷ Dursun, A. (2022) Organized Muslim Women in Turkey: An Intersectional Approach to Building Women's Coalitions. Cham : Springer International Publishing (Citizenship, Gender and Diversity). Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1007/978-3-031-09308-1>.

⁷⁸ Association of Civil Society Development Center (2023). Fund Relations and Policy Recommendations Research Report from the Perspective of Women+ Organizations in a Time of Multiple Crises. Disponible à l'adresse <https://www.stgm.org.tr/en/e-library/fund-relations-and-policy-recommendations-research-report-perspective-women-organizations> (consulté le 20 mai 2025).

⁷⁹ Gülel, D. (2021) Feminist movement and law-making in Turkey: a critical appraisal from 1998 to 2018. *Women's History Review*, Türkiye30(1), pp. 2-27. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1080/09612025.2019.1695357> (consulté le 20 mai 2025).

⁸⁰ Landig, J.M. (2011) Bringing women to the table: European Union funding for women's empowerment projects in Turkey. *Women's Studies International Forum*, Türkiye34(3), pp. 206-219. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2011.01.009> (consulté le 20 mai 2025).

⁸¹ Eslen-Ziya, Hande, et Nazlı Kazanoğlu (2022). De-Democratization under the New Challenges for Women's Organizations. *Mediterranean Politics* 27 (1) : 101-22.
<https://doi.org/10.1080/13629395.2020.1765524>

⁸² Yabancı, B. et Maritato, C. (2023) Gender Politics under Autocratization and Two Decades of Women's Movement in Turkey, in. RoutledgeTürkiye. Disponible à l'adresse suivante : <https://iris.unive.it/handle/10278/5021081> (consulté le 24 février 2025).

⁸³ Buyuk, H.F. (2024) « Turkey's "Foreign Influence Agent Law" Alarms Media, Civil Society », Balkan Insight. Disponible à l'adresse : <https://balkaninsight.com/2024/05/09/turkeys-foreign-influence-agent-law-alarms-media-civil-society/>.

⁸⁴ Karakaş, B. (2021) Women in Turkey: Pioneering Change : The Women's Movement in Turkey. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.freihheit.org/turkey/pioneering-change-womens-movement-turkey> (consulté le 24 février 2025).

⁸⁵ Williams, J. (2023) What's at stake for women in Turkey's election, Open Democracy. Disponible à l'adresse : <https://www.opendemocracy.net/en/5050/turkey-erdogan-election-2023-womens-rights-we-will-stop-femicides/>

⁸⁶ Ehrhart, A. (2023) Between Strategic Political Power and a Daunting Task: Exploring Dimensions of Women's Political Participation in Hybrid Regimes. Thèse de doctorat.

⁸⁷ Parlak, Ç. et al. (2025) Building Transformative, Collaborative, Feminist and Accountable Funding Ecosystems for Feminist Organisations in Türkiye.

⁸⁸ We Will Stop Femicides (2025) We Will Stop Femicides 2024 Annual Report. We Will Stop Femicides. Disponible à l'adresse : <https://kadincinayetlerinidurduracagiz.net/veriler/3130/we-will-stop-femicides-platform-2024-annual-report>.

⁸⁹ We Will Stop Femicides (2023) We Will Stop Femicides 2022 Annual report. We Will Stop Femicides. Disponible à l'adresse : <https://kadincinayetlerinidurduracagiz.net/veriler/3041/we-will-stop-femicides-platform-2022-annual-report>.

⁹⁰ O'Neill, M. L. Altuntaş, D. et Keskin, A.Ş. (2020)) Legal But Not Necessarily Available: Abortion Services at Public Hospitals in Turkey - 2020. Kadir Has University Gender and Women's Studies Research CenterTürkiye. Disponible à l'adresse : <https://gender.khas.edu.tr/sites/gender.khas.edu.tr/files/inline-files/Abortion-Report-2020-ENG-new.pdf>.

⁹¹ Women for Women's Human Rights (2024) From Local to Global / Global to Local : What a Difference 30 Years Make! Disponible à l'adresse : <https://kadinininsanhaklari.org/wp-content/uploads/2024/11/30-yilda-neler-olmaz-ki-en.pdf>

⁹² OCDE (2024 c) Statistics New Release. Labour Market Release. OCDE. Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/data/insights/statistical-releases/2024/4/labour-market-situation-oecd-04-2024.pdf>.

⁹³ Tok, Hilal (2025), « Women in Turkey's factories speak out over discrimination and unsafe conditions », Inside Turkey, 4 mai 2025. Disponible à l'adresse : <https://insideturkey.news/2025/05/04/women-in-turkeys-factories-speak-out-over-discrimination-and-unsafe-conditions/>

⁹⁴ Win, E. (2004) « When sharing female identity is not enough: coalition building in the midst of political polarisation in Zimbabwe», *Gender & Development*, 12(1), pp. 19-27. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1080/13552070410001726486>.

⁹⁵ Chabaya, O., Rembe, S. et Wadesango, N. (2009) « The persistence of gender inequality in Zimbabwe: factors that impede the advancement of women into leadership positions in primary », *South African Journal of Education*, 29(2). Disponible à l'adresse : https://www.scielo.org.za/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0256-01002009000200006.

⁹⁶ Mudiwa, R. (2018) « Stop the Woman, Save the State: Policing, Order, and the Black Woman's Body », dans Panic, Transnational Cultural Studies, and the Affective Contours of Power (Panique, études culturelles transnationales et contours affectifs du pouvoir). Routledge.

⁹⁷ Munangagwa, C. (2009) « The Economic Decline of Zimbabwe », *Gettysburg Economic Review*, 3(1). Disponible à l'adresse : <https://cupola.gettysburg.edu/ger/vol3/iss1/9>.

⁹⁸ Oosterom, M. (2019) « The Implications of Closing Civic Space for Sustainable Development in Zimbabwe ». Disponible à l'adresse : https://www.academia.edu/120578252/The_Implications_of_Closing_Civic_Space_for_Sustainable_Development_in_Zimbabwe (consulté le 24 février 2025).

⁹⁹ GAFI (2012) Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération. Les Recommandations du GAFI. Groupe d'action financière. Disponible à l'adresse : <https://www.fatf-gafi.org/content/dam/fatf-gafi/recommendations/Recommendations%20du%20GAFI%202012.pdf>. (consulté le 24 février 2025).

¹⁰⁰ van Eerdewijk, A. et Mugadza, T. (2015) « Resilience in Adversity: the Changing Face of Women's Activism in Zimbabwe (2000-2014) ». KIT, Royal Tropical Institute. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.2770.7608>.

¹⁰¹ (FIDH-OMCT) (2024) « We Are Coming After Them » 2024 State Of Civic Space Report. Zimbabwe Human Rights Defenders and The Observatory for the Protection of Human Rights Defenders (FIDH-OMCT). Disponible à l'adresse : https://www.fidh.org/IMG/pdf/2024_state_of_civic_space_report_expanded_version.pdf.

¹⁰² <https://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/interviews/7263-zimbabwe-the-government-is-using-widespread-intimidation-to-silence-pro-democracy-voices>

¹⁰³ Saki, O. (2023) « Hiding behind the Financial Action Task Force finger: the intended consequences of the proposed Zimbabwe Private Voluntary Organisations (PVO) Amendment Bill, 2021 on civic space », *The Journal of Democracy, Governance and Human Rights in Zimbabwe*, 2(2). Disponible à l'adresse : https://law.uct.ac.za/sites/default/files/media/documents/law_uct_ac_za/2353/dgru-journal.pdf.

¹⁰⁴ UNFPA (2023) Zimbabwe National GBV strategy 2023 to 2030. UNFPA. UNFPA. Disponible à l'adresse : <https://zimbabwe.unfpa.org/en/publications/zimbabwe-national-gbv-strategy-2023-2030> (consulté le 24 février 2025).

¹⁰⁵ Zimbabwe National Statistics Agency and ICF International. 2016. Zimbabwe Demographic and Health Survey 2015: Final Report. Rockville, Maryland, USA : Zimbabwe National Statistics Agency (ZIMSTAT) et ICF International. Disponible à l'[adresse https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR322/FR322.pdf](https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR322/FR322.pdf) (consulté le 20 mai 2025).

¹⁰⁶ Astraea Lesbian Foundation for Justice (2017). Feminist Funding principles. Disponible à l'adresse : <https://www.alliancemagazine.org/wp-content/uploads/2019/05/Feminist-Funding-Principles-Rev19-v10-pages-2-1.pdf> (consulté le 14 mai 2025).

¹⁰⁷ COFEM (2021). COFEM Handbook on Feminist Grantmaking: Applying a Feminist Lens to Grantmaking for Addressing Violence Against Women and Girls: Funding For Transformative Change. Disponible à l'[adresse https://cofemsocialchange.org/learning-advocacy-tools/handbook-on-feminist-grantmaking/](https://cofemsocialchange.org/learning-advocacy-tools/handbook-on-feminist-grantmaking/) (consulté le 14 mai 2025).

¹⁰⁸ Woroniuk, B. (2020). [Shifting Power and Redefining Philanthropy: Launching the Principles for Feminist Funding - Equality Fund Fonds Égalité.](https://equalityfund.ca/news-releases/shifting-power-and-redefining-philanthropy-launching-the-principles-for-feminist-funding/) Disponible à l'adresse suivante : <https://equalityfund.ca/news-releases/shifting-power-and-redefining-philanthropy-launching-the-principles-for-feminist-funding/> (consulté le 14 mai 2025).

¹⁰⁹ Urgent Action Funds (2021). Sisterhood Feminist Principles of Philanthropy. Disponible à l'adresse : <https://urgentactionsisterfunds.org/sisterhood-feminist-principles-of-philanthropy/> (consulté le 14 mai 2025).

¹¹⁰ AWID & Mama Cash (2020). Moving More Money to the Drivers of Change: How Bilateral and Multilateral Funders Can Resource Feminist Movements. Disponible à l'adresse : https://www.awid.org/sites/default/files/2022-02/MovingMoreMoney_FINALFINAL.pdf (consulté le 14 mai 2025).

¹¹¹ Walking the Talk. Common Ask Framework. Disponible à l'[adresse https://f4ff.global/resources-common-ask-framework/](https://f4ff.global/resources-common-ask-framework/) (consulté le 14 mai 2025).

¹¹² Walking the Talk. Common Ask Framework. Disponible à l'[adresse https://f4ff.global/resources-common-ask-framework/](https://f4ff.global/resources-common-ask-framework/) (consulté le 14 mai 2025).

¹¹³ Groupe de travail interinstitutions chargé de promouvoir un cadre de financement à l'échelle des Nations Unies pour les organisations de femmes et les organisations de la société civile (2025), Preliminary Analysis of United Nations System Approaches to Resourcing Women's Organizations and Civil Society Organizations, https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2025-02/un_discussion_paper_on_feminist_funding_-framework_final-compressed.pdf

¹¹⁴ OCDE (2024), Recommandation du CAD sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, OCDE/LEGAL/5022, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-5022>